



Bulletin Officiel

N° 4708 Jeudi 16 Octobre 2014

— 18^{ème} ANNEE — ISSN 0330-7174

SOMMAIRE

COMMUNIQUE DU CMF

RAPPEL AUX SOCIETES ADMISES A LA COTE DE LA BOURSE 2

AVIS DES SOCIETES

DEMARRAGE DES SOUSCRIPTIONS

AMEN CAPITAL 3 3

AVIS DE MODIFICATION DE L'ACTIONNARIAT D'UNE SOCIETE DE GESTION DE FCPR

CAPSA CAPITAL PARTNERS 4-5

COMMUNIQUE DE PRESSE

TUNISIE LEASING 6

INDICATEURS D'ACTIVITE TRIMESTRIELS

S.P.D.I.T - SICAF - 7

TUNISIE PROFILES ALUMINIUM – TPR - 8

CITY CARS 9

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ET EXTRAORDINAIRE

BANQUE TUNISIENNE DE SOLIDARITE – BTS - AGO - 10

BANQUE ZITOUNA - AGE - 10

EMISSION D'UN EMPRUNT OBLIGATAIRE SUBORDONNE

EMPRUNT OBLIGATAIRE SUBORDONNE « EMPRUNT SUBORDONNE BTK 2014 -1» 11-17

EMISSION D'UN EMPRUNT OBLIGATAIRE

EMPRUNT OBLIGATAIRE « HL 2014-1 » 18-21

EMISSION D'UN EMPRUNT OBLIGATAIRE SUBORDONNE

EMPRUNT OBLIGATAIRE SUBORDONNE«EMPRUNT SUBORDONNE ATTIJARI LEASING 2014» 22-27

COURBE DES TAUX

28

VALEURS LIQUIDATIVES DES TITRES OPCVM

29-30

ANNEXE I

AUGMENTATION DE CAPITAL

- UNION INTERNATIONALE DE BANQUE – UIB –

ANNEXE II

ETATS FINANCIERS DEFINITIFS ARRETEES AU 31/12/2013

- SOCIETE TUNISIENNE D'ENTREPRISES DE TELECOMMUNICATIONS - SO .TE.TEL -

ANNEXE III

ETATS FINANCIERS INTERMEDIAIRES ARRETEES AU 30/06/2014

- SOCIETE TUNISIENNE D'ENTREPRISES DE TELECOMMUNICATIONS - SO .TE.TEL -
- SOCIETE TUNISIENNE D'EQUIPEMENT – STEQ -

COMMUNIQUE DU CMF

RAPPEL AUX SOCIETES ADMISES A LA COTE DE LA BOURSE

Le Conseil du Marché Financier rappelle aux sociétés admises à la cote de la Bourse qu'en vertu des dispositions de l'article 21 de la loi n°94-117 du 14 novembre 1994 portant réorganisation du marché financier¹, elles sont tenues, de déposer, au conseil du marché financier et à la bourse des valeurs mobilières de Tunis, ou de leur adresser des indicateurs d'activité fixés selon les secteurs, par règlement du conseil du marché financier, et ce, au plus tard vingt jours après la fin de chaque trimestre de l'exercice comptable.

Lesdites sociétés doivent procéder à la publication desdits indicateurs trimestriels au bulletin officiel du conseil du marché financier et dans un quotidien paraissant à Tunis.

Ces indicateurs doivent être établis conformément aux dispositions de l'article 44 bis du règlement du CMF relatif à l'appel public à l'épargne² et aux indicateurs fixés par secteur à l'annexe 11 de ce même règlement.

Les sociétés concernées doivent prendre les dispositions nécessaires à l'effet de respecter les obligations sus-indiquées en communiquant au CMF, sur support papier et magnétique (format Word) suivant le modèle annexé au présent communiqué, leurs indicateurs d'activité relatifs au 3^{ème} trimestre de l'exercice comptable 2014, au plus tard le 20 octobre 2014.

AVIS DES SOCIETES

INDICATEURS D'ACTIVITE TRIMESTRIELS

SOCIETE... ..

Siège social :

La société publie ci-dessous ses indicateurs d'activité relatifs au x^{ème} trimestre

Indicateurs :

Trimestre de l'exercice comptable N	Trimestre correspondant de l'exercice comptable N-1	Du début de l'exercice comptable N à la fin du trimestre	Du début de l'exercice comptable N-1 à la fin du trimestre correspondant de l'exercice comptable N-1	Exercice comptable N-1

Commentaires

- bases retenues pour leur élaboration ;
- justifications des estimations retenues pour la détermination de certains indicateurs ;
- exposé des faits saillants ayant marqué l'activité de la société au cours de la période considérée et leur incidence sur la situation financière de la société et des entreprises qu'elle contrôle ;
- justifications des éventuels écarts par rapport aux prévisions déjà publiées ;
- informations sur les risques encourus par la société selon son secteur d'activité.

Si les indicateurs publiés ont fait l'objet d'une vérification de la part de professionnels indépendants, il y a lieu de le mentionner et de publier l'avis complet de ces professionnels.

La société peut publier d'autres indicateurs spécifiques à son activité, en plus de ceux mentionnés à l'annexe 11 du règlement du CMF relatif à l'appel public à l'épargne, à condition de :

- définir clairement ces indicateurs, au cas où ils ne relèvent pas de définition strictement comptable selon le référentiel comptable tunisien. A insi, tout retraitement pour déterminer de tels indicateurs doit être décrit avec publication des montants tels que retraités, comparé à la même période de l'exercice comptable précédent ;
- justifier leur choix et d'expliquer leur portée ;
- les utiliser de manière continue et ne pas se limiter à les publier dans le souci de donner l'image la plus favorable sur la période considérée.

La société doit fournir des informations sur les indicateurs ayant servi de base pour le calcul du loyer au cas où :

- elle sous-traite ou loue la totalité ou le principal de son activité à des tiers ;
- elle exploite des unités louées auprès de tiers.

¹ Telle que modifiée par la loi n°2005-96 du 18 octobre 2005 relative au renforcement de la sécurité des relations financières.

² Tel qu'approuvé par l'arrêté du ministre des finances du 17 novembre 2000 et modifié par les arrêtés du Ministre des finances du 7 avril 2001, du 24 septembre 2005, du 12 juillet 2006, du 17 septembre 2008 et du 16 octobre 2009.

AVIS DES SOCIETES

DEMARRAGE DES SOUSCRIPTIONS

AMENCAPITAL 3

Fonds Commun de Placement à Risque bénéficiant d'une procédure allégée
régé par le Code des Organismes de Placement Collectif
promulgué par la Loi n° 2001-83 du 24 juillet 2001.
Agrément du CMF N° 26-2014 du 29 mai 2014

AMEN CAPITAL porte à la connaissance du public que le démarrage des opérations de souscriptions publiques des parts du FCPR « AMENCAPITAL 3 » a commencé à partir du **14 octobre 2014**.

« AMENCAPITAL 3 » présente les caractéristiques suivantes :

RENSEIGNEMENTS GENERAUX :

Dénomination : AMENCAPITAL 3
Siège social : 3^{ème} étage, Immeuble Brise du Lac, rue Lac Huron, Les Berges du Lac, 1053-Tunis
Forme juridique : Fonds Commun de Placement à Risque bénéficiant d'une procédure allégée
Durée : 10 ans à compter de la date de signature du premier bulletin de souscription, éventuellement prorogée d'un maximum de deux périodes d'un an chacune.
Visa : Visa n°14-0871 du 13 octobre 2014
Objet Social : La participation, pour le compte de porteurs de parts et en vue de sa rétrocession, au renforcement des fonds propres des entreprises qui réalisent les projets prévus à l'article 21 de la loi n° 88-92 du 2 août 1988, relative aux sociétés d'investissement, telle que modifiée et complétée par les textes subséquents.
Législation applicable : Code des Organismes de Placement Collectif promulgué par la loi n° 2001-83 du 24 juillet 2001.
Montant du fonds : 30 000 000 dinars divisé en 30 000 parts de 1 000 dinars chacune.
Date d'agrément : 29 mai 2014
Promoteurs : AMEN BANK et AMEN CAPITAL
Gestionnaire : AMEN CAPITAL
Dépositaire : AMEN BANK
Distributeur : AMEN CAPITAL

Pour plus d'informations sur le FCPR « AMENCAPITAL 3 », un prospectus visé par le Conseil du Marché Financier, en date du 13 octobre 2014, est mis à la disposition du public auprès de tous les guichets habilités à recueillir les souscriptions.

AVIS DES SOCIETES

AVIS DE MODIFICATION DE L'ACTIONNARIAT D'UNE SOCIETE DE GESTION DE FCPR :

CAPSA Capital Partners

Société de gestion de portefeuilles de valeurs mobilières pour le compte de tiers
régie par le Code des Organismes de Placement Collectif
promulgué par la Loi n° 2001-83 du 24 juillet 2001 et la loi n° 2005-96
du 18 octobre 2005 relative au renforcement de la sécurité des relations financières.
Siège social : 10 bis, Rue Mahmoud El Matri, Mutuelleville, 1082 – Tunis.

La Société CAPSA Capital Partners informe le public de la modification de son actionnariat et ce suite
à :

1- l'enregistrement en bourse le 10/04/2014 de la transaction qui a porté sur 1 193 actions
au nominal de 100 dinars.

Le vendeur étant la BAT- Banque d'Affaires de Tunisie.

Les acheteurs sont :	- M.Mohamed Habib Karaouli	750 actions
	- M.Anis Mnejja	250 actions
	- M.Tarek Triki	84 actions
	- M.Thameur Chagour	84 actions
	- M.Tarek Mansour	25 actions

2- l'enregistrement en bourse le 30/09/2014 de la transaction qui a porté sur 250 actions au
nominal de 100 dinars.

Le Vendeur étant M.Anis Mnejja et l'acheteur étant la BAT-Banque d'Affaires de Tunisie.

Suite aux opérations ci-dessus citées, la nouvelle structure de capital de la société CAPSA Capital
Partners au 14-10-2014 s'établit comme suit :

- Suite -

Nom de l'actionnaire	Nombre d'action	Montant en dinars	en %
La Banque d'Affaire de Tunisie	3 997	399 700	79,94%
Habib Karaouli	760	76 000	15,20%
Anis Mnejja	10	1 000	0,20%
Thameur Chagour	94	9 400	1,88%
Tarek Triki	84	8 400	1,68%
Tarek Mansour	35	3 500	0,70%
Mehdi Chokri	10	1 000	0,20%
Monia Aloui	10	1 000	0,20%
Total	5 000	500 000	100,00%

AVIS DES SOCIETES

COMMUNIQUE DE PRESSE

TUNISIE LEASING

Siège social : Centre Urbain Nord, Avenue Hédi Karray, 1082 - Tunis Mahrajène

Le consortium composé de Tunisie Leasing, Amen Bank, Proparco et deux fonds d'investissement gérés par responsAbility a signé un accord avec le consortium vendeur composé d'AfricInvest Ltd, FMO, FinnFund, B.O.A Group et Gras Savoye en vue de l'acquisition d'un bloc de majorité de la société Alios Finance S.A., dans la perspective d'en détenir une quote-part se situant entre 57,28% et 59,34% du capital et des droits de votes.

Alios Finance S.A. est une holding française détenant des participations majoritaires dans plusieurs sociétés de financement spécialisé (principalement le leasing, le crédit d'équipement et la location longue durée) opérant dans 9 pays de l'Afrique subsaharienne (Côte d'Ivoire, Sénégal, Burkina Faso, Mali, Gabon, Cameroun, Zambie, Kenya et Tanzanie).

Tunisie Leasing, filiale du groupe Amen et qui exerce ces métiers depuis plusieurs décennies en Tunisie et en Algérie, est le membre du consortium acheteur qui assurera le contrôle opérationnel du groupe Alios Finance.

La finalisation de la cession demeure subordonnée notamment à l'obtention des accords préalables des autorités de contrôle dans les différents pays concernés.

* Le CMF n'entend donner aucune opinion ni émettre un quelconque avis quant au contenu des informations diffusées dans cette rubrique par la société qui en assume l'entière responsabilité.

AVIS DES SOCIETES

INDICATEURS D'ACTIVITE TRIMESTRIELS

Société de Placement et de Développement Industriel et Touristique « S.P.D.I.T. - SICAF »

Siège social : 5, Boulevard de la terre - Centre Urbain Nord - 1080 Tunis

La Société de Placement et de Développement Industriel et Touristique « SPDIT SICAF », publie ci-dessous ses indicateurs d'activité relatifs au 3^{ème} trimestre 2014.

REVENUS	Solde en DT				
	3ème Trim14	3ème Trim13	30/09/2014	30/09/2013	31/12/2013
Dividendes:	0	146 740	15 320 428	13 826 392	13 826 392
Dividendes des participations non cotées		22 500	14 252 449	12 608 844	12 608 844
Dividendes des placements cotés		124 240	1 067 979	1 217 549	1 217 549
Plus values de cessions:	3 347	172	3 347	3 441	7 301
Plus values sur cession des autres participations non-cotées		0			
Plus values sur cession des actions SICAV	3 347	172	3 347	3 441	7 301
Plus values sur cession des placements cotés					
Revenus des placements:	410 770	434 914	1 284 420	1 164 981	1 593 867
Autres produits d'exploitation	1 919	14 498	86 210	86 771	87 355
Reprises de provisions antérieures:	0	-34 000	26 200	63 450	81 146
Reprise des provisions sur titres cotés en bourse		-34 000	26 200	63 450	81 146
Reprise des provisions sur titres de participations					
Reprise des provisions pour risques et charges					
Commissions et charges assimilées	1 889	356	19 978	17 868	31 721
Moins values sur cessions de titres			18		
Dotations aux provisions pour dépréciations de titres:	428 865	34 979	860 559	980 751	1 630 308
Dépréciation de titres cotés (1)	428 865	34 979	855 603	578 078	711 677
Dépréciation de titres de participations			4 956	402 673	918 631
Dotations aux provisions pour risques et charges					
Immobilisations financières (2)	-	-	14 133 378	14 174 464	14 181 178
Participations Groupe	-	-	9 243 119	9 010 119	9 010 119
Participations Hors Groupe	-	-	3 421 000	3 421 000	3 421 000
Autres participations	-	-	1 428 400	1 714 200	1 714 200
Placements et autres actifs financiers	-	-	44 181 441	44 645 820	43 587 054
Prises de participations de la période	-	-	238 000	1 000 751	1 009 251
Cessions de participations de la période	-	-	285 800	289 480	314 842
Créances rattachées aux immobilisations financières	-	-	5 255	6 454	6 043
Liquidités et équivalents de liquidités	-	-	89 299	201 700	96 650
Total des actifs	-	-	53 112 654	54 186 599	53 293 084

Faits saillants:

(1) La baisse générale des cours boursiers observée depuis le mois de juin a engendré une augmentation des dotations aux provisions.

Commentaire:

(2) Nos participations ont été provisionnées au 30 septembre 2014 à hauteur de 3.197.290 DT.

(NB) L'élaboration des chiffres ci-dessus a été faite sur la base comptable de la société. Les chiffres arrêtés au 31/12/2013 ont été approuvés par l'AGO tenue le 19/04/2014.

AVIS DES SOCIETES

INDICATEURS D'ACTIVITE TRIMESTRIELS**Tunisie Profilés Aluminium -TPR-**

Siège social : Rue des usines Z.I sidi Rézig- Mégrine 2033 Tunisie

La Société Tunisie Profilés Aluminium -TPR - publie ci-dessous ses indicateurs d'activité relatifs au 3^{ème} trimestre 2014 :

Indicateurs	3ème trimestre de l'exercice comptable 2014	3ème trimestre de l'exercice comptable 2013	Variation en %	Cumul au 30/09/2014	Cumul au 30/09/2013	Variation en %	Exercice comptable 2013
I- Chiffres d'affaires (en DT)	23 164 297	20 142 376	15%	72 926 071	68 789 778	6%	97 316 296
- Chiffre d'affaires local	17 986 840	14 869 190	21%	54 811 054	52 395 191	5%	72 975 981
- Chiffre d'affaires à l'export	5 177 457	5 273 186	-2%	18 115 017	16 394 587	10%	24 340 315
- Autres revenus	324 908	19 001		639 668	175 209	265%	566 105
Total des Revenus	23 489 205	20 161 377	17%	73 565 738	68 964 987	7%	97 882 401
- Production en Valeur (en DT)	20 239 256	18 700 198	8%	74 238 795	68 244 669	9%	97 395 293
III - Investissement (en DT)	67 830	554 165	-88%	1 120 418	1 862 286	-40%	5 269 853
- Investissement Corporel et Incorporel	67 830	554 165	-88%	1 120 418	862 386	30%	1 974 953
- Investissement Financier	-	-		-	999 900	-100%	3 294 900
- Placements (Fonds Géré)	-	-		-	-		-
IV- Structure de l'endettement (en DT)	-	-	-	12 873 453	10 801 672	19%	9 484 341
- Endettement à Long et Moyen Terme	-	-	-				
- Endettement net à court terme	-	-	-	12 873 453	10 801 672	19%	9 484 341
V-Placements en billets de trésorerie & bons de trésor (en DT)	-	-	-	33 100 000	31 100 000	6%	31 100 000

Commentaires :

Au 30/09/2014, le Chiffre d'affaires global a progressé de (+6%) par rapport au 30/09/2013 , soit 72 926 071DT contre 68 789 778DT, cette augmentation est due essentiellement à :

- La progression du chiffre d'affaires local de (+5%), soit 54 811 054DT au 30/09/2014 contre 52 395 191DT au 30/09/2013.

-La progression du chiffre d'affaires Export de (+10%), soit 18 115 017DT au 30/09/2014 contre 16 394 587DT au 30/09/2013.

-La production en valeur a enregistré une augmentation de (+7%), soit 74 238 795DT au 30/09/2014 contre 68 964 987DT au 30/09/2013.

-L'endettement bancaire à court terme s'est élevé à 12 873 453DT au 30/09/2014 contre 10 801 672DT au 30/06/2013, soit une hausse de (+19%).

- Les investissements corporels et incorporels se sont élevés au 30/09/2014 à 1 120 418DT contre 862 386DT au 30/09/2013.

- La valeur des placements s'est élevée au 30/09/2014 à 33 100 000DT contre 31 100 000DT au 30/09/2013 soit une progression (+6%).

AVIS DES SOCIETES

INDICATEURS D'ACTIVITÉ TRIMESTRIELS**CITY CARS**

Siège Social : 51 Rue Ali Darghouth 1001 Tunis

La société CITY CARS publie ci-dessous ses indicateurs d'activité relatifs au 3^{ème} trimestre 2014.**INDICATEURS D'ACTIVITE RELATIFS AU 3^{EME} TRIMESTRE 2014**

Désignation	3 ^{ème} Trimestre 2014*	3 ^{ème} Trimestre 2013	Au 30/09/2014*	Au 30/09/2013	AU 31/12/2013
Total des Revenus (Hors taxes)	24 057 385	26 776 483	91 344 010	71 002 351	96 956 055
Coût d'achat des marchandises vendues	20 596 322	22 619 109	76 831 240	60 292 239	82 377 769
Charges Financières nettes	31 625	-49 210	53 163	-863 815	-890 392
Produits des placements	694 213	443 918	2 241 944	1 474 616	1 957 766
Trésorerie nette	-	-	43 743 042	37 201 140	27 604 716
Délai Moyen de règlement des fournisseurs	-	-	103	123	112
Nombre de points de vente	-	-	8	8	8
Masse Salariale	407 309	412 876	1 324 598	1 340 033	1 697 877
Effectif fin de période	-	-	50	50	49

*: Selon les données comptables disponibles

Les indicateurs publiés ci-dessus sont issus des comptes comptables établis conformément aux principes et normes comptables Tunisiens.

Faits saillants :

- Au terme des neuf premiers mois 2014, le chiffre d'affaires de CITY CARS s'est élevé à 91,3 MD contre 71,002 MD durant la même période en 2013, marquant ainsi une progression 28,65%.
- Au 30/09/2014, la trésorerie nette a atteint 43,743 MD contre 37,201 MD une année auparavant, enregistrant ainsi une augmentation de 17,59%.
- Les produits des placements ont connu une augmentation substantielle de 52,04% au terme des trois premiers trimestres 2014, passant de 1,475 MD courant les neuf premiers mois 2013 à 2,242 MD durant la même période en 2014.
- La masse salariale a enregistré une légère baisse de 1,15% au terme des neuf premiers mois 2014 en comparaison avec la même période en 2013.

AVIS DES SOCIETES

ASSEMBLEE GENERALE

BANQUE TUNISIENNE DE SOLIDARITE

Siège Social : 56, Avenue Med V 1002 Tunis

Messieurs les actionnaires de la Banque Tunisienne de Solidarité sont convoqués à l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra le mardi **21 octobre 2014 à 9h30 du matin** à l'Institut Arabe des Chefs d'Entreprises, sis à la Maison de l'Entreprise -1053 les Berges du Lac-, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- 1- Lecture du rapport du conseil d'administration et des états financiers relatifs à l'exercice 2013;
- 2- Lecture des deux rapports des commissaires aux comptes général et spécial;
- 3- Approbation du rapport du Conseil d'Administration et des états financiers relatifs à l'exercice 2013;
- 4- Quitus aux administrateurs ;
- 5- Affectation des résultats de l'exercice 2013 ;
- 6- Nomination d'administrateurs ;
- 7- Fixation des jetons de présence au titre de l'année 2013 ;
- 8- Fixation des primes spécifiques à quelques membres du Conseil d'Administration;
- 9- Autorisation du Conseil d'Administration pour l'émission d'emprunts extérieurs, d'un ou de plusieurs emprunts obligataires ;
- 10- Approbation des conventions réglementées.

2013 - AS - 1863

ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

BANQUE ZITOUNA

Siège social : 02 Avenue Qualité de la Vie le Kram

Le Conseil d'Administration de Banque Zitouna, réuni le 16 septembre 2014, invite Messieurs les actionnaires à assister à la réunion de l'Assemblée Générale Extraordinaire qui se tiendra le vendredi 17 octobre 2014 à 16 heures, au siège de la Banque à Tunis, sis 02 Avenue Qualité de la Vie, le Kram, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Lecture du rapport du Conseil d'Administration relatif à l'augmentation du capital avec suppression du droit préférentiel de souscription et lecture du rapport spécial des Commissaires Aux Comptes y relatif ;
- Augmentation de capital ;
- Suppression du droit préférentiel de souscription ;
- Délais de souscription ;
- Modification des Statuts ;
- Pouvoirs

Le Conseil d'Administration informe Messieurs les actionnaires que tous les documents relatifs aux points inscrits à l'ordre du jour sont tenus à leur disposition au siège de Banque Zitouna durant le délai légal.

t avis tient lieu de convocation individuelle

2013 - AS - 1864

AVIS DES SOCIETES

EMISSION D'UN EMPRUNT OBLIGATAIRE SUBORDONNE**VISA du Conseil du Marché Financier :**

Portée du visa du CMF : Le visa du CMF, n'implique aucune appréciation sur l'opération proposée. Le prospectus est établi par l'émetteur et engage la responsabilité de ses signataires. Il doit être accompagné des états financiers intermédiaires de l'émetteur arrêtés au 30 Juin 2014 pour tout placement sollicité après le 31 Août 2014. Il doit être également accompagné des indicateurs d'activité de l'émetteur relatifs au troisième trimestre 2014 prévus par la réglementation en vigueur régissant le marché financier pour tout placement sollicité après le 20 Octobre 2014. Le visa n'implique ni approbation de l'opportunité de l'opération ni authentification des éléments comptables et financiers présentés. Il est attribué après examen de la pertinence et de la cohérence de l'information donnée dans la perspective de l'opération proposée aux investisseurs.

Emprunt Obligataire Subordonné

« Emprunt Subordonné BTK 2014 -1 »

Décisions à l'origine de l'émission

L'Assemblée Générale Ordinaire de la BTK, réunie le 13 juin 2013, a autorisé l'émission d'un ou plusieurs emprunts obligataires, au cours de l'exercice 2013 et 2014, pour un montant total maximum de 140 millions de dinars à réaliser selon la conjoncture du marché et les besoins de la banque et a donné tous pouvoirs au Conseil d'Administration pour fixer les conditions et accomplir les formalités nécessaires à l'émission de ces emprunts.

Le Conseil d'Administration, réuni le 11 décembre 2013, a décidé d'émettre, en 2014, plusieurs emprunts obligataires pour une enveloppe de 140 millions de dinars sur une ou plusieurs tranches et délègue tous pouvoirs à la Direction Générale de la Banque, afin de fixer, en accord avec la Direction financière de BPCE IOM, les modalités et les conditions de chaque tranche en fonction des conditions du marché.

Après concertation avec la direction financière de la BPCE IOM, la Direction Générale de la BTK a décidé d'émettre l'emprunt selon les conditions suivantes

Catégorie	Durée	Taux d'intérêt	Amortissement annuel
A	5 ans	7,35% et/ou TMM+ 1,90%	Constant par 1/5 ^{ème} à partir de la 1 ^{ère} année
B	7 ans dont 2 années de franchise	7,45% et/ou TMM + 2,05%	Constant par 1/5 ^{ème} à partir de la 3 ^{ème} année

RENSEIGNEMENTS RELATIFS A L'OPERATION

Montant : L'emprunt obligataire « Emprunt Subordonné BTK 2014-1 » est d'un montant de 40 000 000 de dinars susceptible d'être porté à un maximum de 60 000 000 de dinars, divisé en 400 000 obligations susceptibles d'être portées à 600 000 obligations de nominal 100 dinars. Le montant définitif du présent emprunt fera l'objet d'une publication aux bulletins officiels du CMF et de la Bourse des valeurs mobilières de Tunis.

Période de souscription et de versement

Les souscriptions et les versements à cet emprunt subordonné seront reçus à partir du **15/09/2014** et clôturés au plus tard le **15/12/2014**. Ils peuvent être clôturés sans préavis dès que le montant maximum de l'émission (60 000 000 de dinars) est intégralement souscrit. Les demandes de souscription seront reçues dans la limite des titres émis soit un maximum de 600 000 obligations subordonnées.

- Suite -

En cas de non placement intégral de l'émission au 15/12/2014 et passé ce délai, le montant de l'émission correspondra à celui effectivement collecté par la Banque.

Un avis de clôture sera publié dans les bulletins officiels du Conseil du Marché Financier et de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis, dès la clôture des souscriptions

Organismes financiers chargés de recueillir les souscriptions du public

Les souscriptions à cet emprunt et les versements seront reçus à partir du **15/09/2014** auprès de la Société du Conseil et de l'Intermédiation Financière - SCIF, intermédiaire en bourse sise au rue du Lac Obéira Immeuble Al Faouz Les Berge du Lac -1053 Tunis.

But de l'émission

L'émission de l'emprunt obligataire subordonné «Emprunt Subordonné BTK 2014-1 » permettra à la banque de financer des crédits sur des ressources de même maturité et par conséquent d'adosser des ressources à moyen terme à des emplois à moyen terme, d'enrichir la gamme de ses produits et services et de renforcer son réseau d'agences.

A ce titre, cet emprunt subordonné permettra à la Banque de renforcer davantage ses fonds propres nets au vu de la réglementation bancaire. En effet, la circulaire de la Banque Centrale de Tunisie aux banques n°91-24 du 17 décembre 1991 relative aux règles de gestion et aux normes prudentielles applicables aux banques et aux établissements financiers fait référence aux emprunts subordonnés pour définir les fonds propres complémentaires, composantes des fonds propres nets. Ces emprunts subordonnés ne seront pris en compte annuellement pour le calcul des fonds propres complémentaires qu'à concurrence du capital restant dû et dans les limites fixées par la circulaire susvisée (à savoir 50% du montant des fonds propres nets de base.

CARACTERISTIQUES DES TITRES EMIS

- **La législation sous laquelle les titres sont créés** : Les emprunts obligataires subordonnés sont des emprunts obligataires auxquels est rattachée une clause de subordination (cf. rang de créance), De ce fait, ils sont soumis aux règles et textes régissant les obligations, soit : le code des sociétés commerciales, livre 4, titre 1, sous titres 5 chapitre 3 : des obligations. Ils sont également prévus par la circulaire de la Banque Centrale de Tunisie aux banques n° 91-24 du 17/12/1991 relative aux règles de gestion et aux normes prudentielles applicables aux banques et aux établissements financiers
- **Dénomination de l'emprunt** : «Emprunt Subordonné BTK 2014-1»
- **Nature des titres** : Titres de créances.
- **Forme des titres** : Les obligations subordonnées du présent emprunt seront nominatives.
- **Catégorie des titres** : Obligations subordonnées qui se caractérisent par leur rang de créance contractuellement défini par la clause de subordination (cf. rang de créances)
- **Modalités et délais de délivrance des titres** : Le souscripteur recevra, dès la clôture de l'émission, une attestation portant sur le nombre d'obligations subordonnées souscrites délivrée par la Société du Conseil et de l'Intermédiation Financière - SCIF - Intermédiaire en Bourse chargé de l'opération.

Prix de souscription et d'émission :

Les obligations subordonnées seront émises au pair, soit 100 dinars par obligation subordonnée, payable intégralement à la souscription.

Date de jouissance en intérêts :

Chaque obligation subordonnée souscrite dans le cadre du présent emprunt portera jouissance en intérêts à partir de la date effective de sa souscription et libération.

Les intérêts courus au titre de chaque obligation subordonnée entre la date effective de sa souscription et libération et la date limite de clôture des souscriptions, soit le **15/12/2014**, seront décomptés et payés à cette date.

Toutefois, la date unique de jouissance en intérêts pour toutes les obligations subordonnées émises qui servira de base à la négociation en bourse est fixée au **15/12/2014** soit la date limite de clôture des souscriptions à cet emprunt.

- Suite -

Date de règlement :

Les obligations subordonnées seront payables en totalité à la souscription.

Taux d'intérêt :

Les obligations subordonnées du présent emprunt seront offertes à des durées et des taux d'intérêts différents au choix du souscripteur, fixés en fonction de la catégorie :

- **Pour la catégorie A d'une durée de 5 ans :**

- ✓ *Taux variable :*

Taux du Marché Monétaire (TMM publié par la BCT) + 1,90% brut l'an, calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation subordonnée au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis. Ce taux correspond à la moyenne arithmétique des douze derniers taux moyens mensuels du marché monétaire tunisien précédant la date de paiement des intérêts majorée de 190 points de base. Les douze mois à considérer vont du mois de décembre de l'année N-1 au mois de novembre de l'année N.

- ✓ *Taux fixe :*

Taux annuel brut de 7,35% calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation subordonnée au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis.

Le souscripteur choisira lors de la souscription le type de taux à adopter.

- **Pour la catégorie B d'une durée de 7 ans dont 2 années de franchise :**

- ✓ *Taux variable :*

Taux du Marché Monétaire (TMM publié par la BCT) + 2,05% brut l'an, calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation subordonnée au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis. Ce taux correspond à la moyenne arithmétique des douze derniers taux moyens mensuels du marché monétaire tunisien précédant la date de paiement des intérêts majorée de 205 points de base. Les douze mois à considérer vont du mois de décembre de l'année N-1 au mois de novembre de l'année N.

- ✓ *Taux fixe :*

Taux annuel brut de 7,45% calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation subordonnée au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis.

Le souscripteur choisira lors de la souscription le type de taux à adopter

Amortissement-remboursement :

Toutes les obligations subordonnées émises sont amortissables d'un montant annuel constant de 20 dinars par obligation soit le un cinquième de la valeur nominale.

Cet amortissement commencera à la première année pour la catégorie A et à la troisième année pour la catégorie B.

L'emprunt sera amorti en totalité le **15/12/2019** pour la catégorie A et le **15/12/2021** pour la catégorie B.

Prix de remboursement :

Le prix de remboursement est de 100 dinars par obligation subordonnée,

Paiement :

Les paiements annuels des intérêts et le remboursement du capital dû seront effectués à terme échu le **15 décembre** de chaque année.

- Pour la catégorie A, le premier paiement en intérêts et le premier remboursement en capital auront lieu le **15/12/2015**.
- Pour la catégorie B, le premier paiement en intérêts aura lieu le **15/12/2015** et le premier remboursement en capital aura lieu le **15/12/2017**.

Les paiements des intérêts et les remboursements du capital seront effectués auprès des dépositaires à travers la STICODEVAM.

- Suite -

Taux de rendement actuariel et marge actuarielle :

- **Taux de rendement actuariel (souscription à taux fixe) :**

C'est le taux annuel qui, à une date donnée, égalise à ce taux et à intérêts composés les valeurs actuelles des montants à verser et des montants à recevoir. Il n'est significatif que pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à leur remboursement final.

Ce taux est de 7,35% l'an (pour la catégorie A) et 7,45% l'an (pour la catégorie B).

- **Marge actuarielle (souscription à taux variable) :**

La marge actuarielle d'un emprunt à taux variable est l'écart entre son taux de rendement estimé et l'équivalent actuariel de son indice de référence.

Le taux de rendement est estimé en cristallisant jusqu'à la dernière échéance le dernier indice de référence pour l'évaluation des coupons futurs. La moyenne des TMM des 12 derniers mois arrêtée au mois de juillet 2014 (à titre indicatif), qui est égale à 4,7425% et qui est supposée cristallisée à ce niveau pendant toute la durée de l'emprunt, permet de calculer un taux de rendement actuariel annuel par catégorie comme suit :

- ✓ *Pour la catégorie A* : du présent emprunt le taux de rendement actuariel annuel est de 6,6425%. Sur cette base, les conditions d'émission et de rémunération font ressortir une marge actuarielle de **1,90%** et ce pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à leur remboursement final.
- ✓ *Pour la catégorie B* : du présent emprunt le taux de rendement actuariel annuel est de 6,7925%. Sur cette base, les conditions d'émission et de rémunération font ressortir une marge actuarielle de **2,05%** et ce pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à leur remboursement final.

Durée totale, durée de vie moyenne et durée de l'emprunt :

- **Durée totale:**

Les obligations du présent emprunt subordonné sont émises pour une durée de :

- ✓ 5 ans pour la catégorie A.
- ✓ 7 ans pour la catégorie B.

- **Durée de vie moyenne:**

La durée de vie moyenne est la somme des durées pondérées par les flux de remboursement puis divisée par le nominal, C'est l'espérance de vie de l'emprunt pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à leur remboursement final.

La durée de vie moyenne pour les différentes catégories de l'emprunt subordonné «Emprunt Subordonné BTK 2014-1» est comme suit:

- ✓ 3 années pour la catégorie A.
- ✓ 5 années pour la catégorie B.

- **Duration de l'emprunt :**

La durée pour les présentes obligations de cet emprunt est de **2,740 années** pour la catégorie A et **4,301 années** pour la catégorie B.

Rang de créance et Maintien de l'emprunt à son rang :

- **Rang de créance :**

En cas de liquidation de l'émetteur, les obligations subordonnées de la présente émission seront remboursées à un prix égal au nominal et leur remboursement n'interviendra qu'après désintéressement de tous les créanciers, privilégiés ou chirographaires, mais avant le remboursement des titres participatifs émis par l'émetteur. Le remboursement des présentes obligations subordonnées interviendra au même rang que celui de tous les autres emprunts obligataires subordonnés déjà émis ou contractés, ou qui pourraient être émis ou contractés ultérieurement par l'émetteur proportionnellement à leur montant, le cas échéant (clause de subordination).

Il est à signaler que ce rang dépendrait des emprunts obligataires qui seront émis conformément aux limites prévues au niveau des prévisions annoncées au document de référence enregistré auprès du CMF en date du 4 août 2014 sous le numéro 14/002. Toute modification susceptible de changer le rang des titulaires d'obligations subordonnées doit être

- Suite -

soumise à l'accord de l'Assemblée Spéciale des titulaires des obligations prévues par l'article 333 du Code des Sociétés Commerciales.

Les intérêts constitueront des engagements directs, généraux, inconditionnels et non subordonnés de l'émetteur, venant au même rang que toutes les autres dettes et garanties chirographaires, présentes ou futures de l'émetteur.

- **Maintien de l'emprunt à son rang :**

L'émetteur s'engage, jusqu'au remboursement effectif de la totalité des obligations subordonnées du présent emprunt, à n'instituer en faveur d'autres créances qu'il pourrait émettre ultérieurement, en dehors de celles prévues au niveau du document de référence susvisé aucune priorité quant à leur rang de remboursement, sans consentir ces mêmes droits aux obligations subordonnées du présent emprunt.

Garantie :

Le présent emprunt subordonné ne fait l'objet d'aucune garantie particulière.

Notation de la société :

Le 20 décembre 2013, l'agence de notation internationale Standard & Poor's Ratings a attribué à la BTK la note B à long terme avec perspective d'évolution négative.

Selon l'agence de notation internationale Standard 61 Poor's Ratings, la note « B » attribuée à la BTK, repose sur le fait que le paiement à l'échéance présente une incertitude du fait de la vulnérabilité de l'émetteur à des conditions défavorables sur le plan économique et financier

Notation de l'emprunt:

La présente émission a reçu la note «CCC» par l'agence de notation Standard & Poor's, sur l'échelle internationale, en date du 27/08/2014.

La note « CCC », sur l'échelle internationale, repose sur le fait que les obligations subordonnées sont présentement vulnérables et que la capacité de faire face aux engagements financiers dépend des conditions favorables sur le plan commercial, économique et financier.

Mode de placement :

L'emprunt obligataire subordonné, objet de la présente note d'opération, est émis par Appel Public à l'Épargne. Les souscriptions à cet emprunt seront ouvertes, à tout investisseur potentiel ayant une connaissance et une expérience en matière financière et commerciale suffisante de manière à pouvoir évaluer les avantages et les risques d'investir dans les obligations subordonnées (cf. facteurs de risques liés aux obligations subordonnées).

Les souscriptions seront reçues aux guichets de de la Société du Conseil et de l'Intermédiation Financière – SCIF-, intermédiaire en Bourse, sise au rue du Lac Obéira Immeuble Al Faouz Les Berge du Lac – 1053 -Tunis.

Organisation de la représentation des porteurs des obligations subordonnées

L'émission d'un emprunt obligataire subordonné est soumise aux règles et textes régissant les obligations. En matière de représentation des obligations subordonnées, l'article 333 du code des sociétés commerciales est applicable : les porteurs des obligations subordonnées sont rassemblés en une assemblée générale spéciale qui désigne l'un de ses membres pour la représenter et défendre les intérêts des porteurs des obligations subordonnées. Les dispositions des articles 355 à 365 du code des sociétés commerciales s'appliquent à l'assemblée générale spéciale des porteurs des obligations subordonnées et à son représentant, Le représentant de l'assemblée générale des porteurs des obligations subordonnées a la qualité pour la représenter devant les tribunaux.

Intermédiaire agréé mandaté par la société émettrice pour la tenue du registre des obligations subordonnées :

L'établissement, la délivrance des attestations portant sur le nombre d'obligations détenues ainsi que la tenue du registre des obligations subordonnées de l'emprunt obligataire « Emprunt Subordonné BTK 2014-1 » seront assurés durant toute la durée de vie de l'emprunt par la Société du Conseil et de d'Intermédiation Financière - SCIF - Intermédiaire en Bourse.

- Suite -

L'attestation délivrée à chaque souscripteur doit mentionner la catégorie choisie par ce dernier, le taux d'intérêt et la quantité y afférents.

Marché des titres

Il existe des titres de même catégorie qui sont cotés sur le marché obligataire de la cote de la Bourse des Valeurs Mobilière de Tunis à savoir deux emprunts obligataires «BTK 2009» et «BTK 2012-1».

Par ailleurs, il n'existe pas des titres de même catégorie qui sont négociés sur des marchés de titres étrangers.

Dès la clôture des souscriptions au présent emprunt obligataire, la BTK s'engage à charger l'intermédiaire en bourse «SCIF» de demander l'admission des obligations souscrites de l'emprunt obligataire subordonné « Emprunt Subordonné BTK 2014-1 » au marché obligataire de la cote de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis.

Prise en charge par la STICODEVAM :

La BTK s'engage, dès la clôture de l'emprunt obligataire subordonné «Emprunt Subordonné BTK 2014-1 », à entreprendre les démarches nécessaires auprès de la STICODEVAM en vue de la prise en charge des obligations subordonnées souscrites.

Tribunaux compétents en cas de litige :

Tout litige pouvant surgir suite à l'émission, au paiement et à l'extinction de cet emprunt obligataire subordonné sera de la compétence exclusive du tribunal de Tunis I.

Facteurs de risques spécifiques liés aux obligations subordonnées :

Les obligations subordonnées ont des particularités qui peuvent impliquer certains risques pour les investisseurs potentiels et ce, en fonction de leur situation financière particulière, de leurs objectifs d'investissement et en raison de leur caractère de subordination.

- **Nature du titre:**

L'obligation subordonnée est un titre de créance qui se caractérise par son rang de créance contractuel déterminé par la clause de subordination. La clause de subordination se définit par le fait qu'en cas de liquidation de la société émettrice, les obligations subordonnées ne seront remboursées qu'après désintéressement de tous les créanciers privilégiés ou chirographaires mais avant le remboursement des titres participatifs et de capital émis par l'émetteur. Les obligations subordonnées interviendront au remboursement au même rang que tous les autres emprunts obligataires subordonnés déjà émis ou contractés, ou qui pourraient être émis ou contractés ultérieurement par l'émetteur proportionnellement à leur montant restant dû, le cas échéant (clause de subordination) telle que défini dans le paragraphe « Rang de créance ».

- **Qualité de crédit de l'émetteur:**

Les obligations subordonnées constituent des engagements directs, généraux, inconditionnels et non assortis de sûreté de l'émetteur. Le principal des obligations subordonnées constitue une dette subordonnée de l'émetteur. Les intérêts sur les obligations subordonnées constituent une dette chirographaire de l'émetteur.

En achetant les obligations subordonnées, l'investisseur potentiel se repose sur la qualité de crédit de l'émetteur et de nulle autre personne.

- **Le marché secondaire :**

Les obligations subordonnées sont cotées sur le marché obligataire de la cote de la bourse mais il se peut qu'il ne soit pas suffisamment liquide. En conséquence, les investisseurs pourraient ne pas être en mesure de vendre leurs obligations subordonnées facilement ou à des prix qui leur procureraient un rendement comparable à des investissements similaires pour lesquels un marché secondaire s'est développé. Les investisseurs potentiels devraient avoir une connaissance et une expérience en matière financière et commerciale suffisante de manière à pouvoir évaluer les avantages et les risques d'investir dans les obligations subordonnées, de même qu'ils devraient avoir accès aux instruments d'analyse appropriés ou avoir suffisamment d'acquis pour pouvoir évaluer ces avantages et ces risques au regard de leur situation financière.

- Suite -

Risque lié à l'émission du présent emprunt obligataire :

Selon les règles prudentielles régissant les établissements de crédit exigeant une adéquation entre les ressources et les emplois qui leur sont liées, la souscription au taux indexé sur le TMM risquerait de faire supporter à la banque un risque de taux dans le cas où certains emplois seraient octroyés à taux fixe et à l'inverse, la souscription au taux fixe risquerait également de faire supporter à la banque un risque de taux dans le cas où certains emplois seraient octroyés à des taux indexés sur le TMM.

Le prospectus relatif à la présente émission est constitué de la note d'opération visée par le CMF en date du 29/08/2014 sous le numéro 14-0865, du document de référence « BTK 2014 » enregistré par le CMF en date du 04/08/2014 sous le n°14-002, des états financiers intermédiaires de l'émetteur arrêtés au 30 Juin 2014, pour tout placement sollicité après le 31 Août 2014. Il doit être également accompagné des indicateurs d'activité de l'émetteur relatifs au troisième trimestre 2014 prévus par la réglementation en vigueur régissant le marché financier pour tout placement sollicité après le 20 Octobre 2014.

La présente note d'opération et le document de référence « BTK 2014 » sont mis à la disposition du public, sans frais, auprès de la BTK sise au 10 bis Avenue Mohamed V – 1001 Tunis ; de la SCIF intermédiaire en bourse - Rue du Lac Obéira Immeuble Al Faouz Les Berge du Lac - 1053 Tunis et sur le site Internet du CMF www.cmf.org.tn

Les états financiers intermédiaires arrêtés au 30 Juin 2014 et les indicateurs d'activité de la BTK relatifs au troisième trimestre 2014 seront publiés au bulletin officiel du CMF et sur son site internet.

AVIS DES SOCIETES

EMISSION D'UN EMPRUNT OBLIGATAIRE**VISA du Conseil du Marché Financier :**

Portée du visa du CMF : **Le visa du CMF, n'implique aucune appréciation sur l'opération proposée. Le prospectus est établi par l'émetteur et engage la responsabilité de ses signataires. Il doit être accompagné des états financiers intermédiaires de l'émetteur arrêtés au 30 Juin 2014, pour tout placement sollicité après le 31 Août 2014. Il doit être également accompagné des indicateurs d'activité de l'émetteur relatifs au troisième trimestre 2014 prévus par la réglementation en vigueur régissant le marché financier pour tout placement sollicité après le 20 Octobre 2014. Le visa n'implique ni approbation de l'opportunité de l'opération ni authentification des éléments comptables et financiers présentés. Il est attribué après examen de la pertinence et de la cohérence de l'information donnée dans la perspective de l'opération proposée aux investisseurs.**

EMPRUNT OBLIGATAIRE

« HL 2014-1 »

DECISIONS A L'ORIGINE DE L'EMPRUNT OBLIGATAIRE :

L'Assemblée Générale Ordinaire réunie le 09/06/2014 a autorisé l'émission par Hannibal Lease d'un ou plusieurs emprunts obligataires d'un montant de Cent Millions de Dinars (100.000.000 DT) au cours de 2014 et 2015 et a donné pouvoir au Conseil d'Administration pour en fixer les montants successifs, les modalités et les conditions.

Dans le cadre de cette autorisation, le Conseil d'Administration réuni le 26/08/2014 a approuvé les modalités et les conditions de l'emprunt obligataire 2014 « HL 2014-1 ».

RENSEIGNEMENT RELATIFS A L'OPERATION :

Dénomination de l'emprunt : «HL 2014-1 »

Montant : 30 000 000 dinars susceptible d'être porté à un montant maximum de 40 000 000 dinars.

Prix d'émission : 100 dinars par obligation payables intégralement à la souscription.

Prix de remboursement : Le prix de remboursement est de 100 dinars par obligation.

Forme des obligations : Les obligations sont nominatives.

Taux d'intérêt : Les obligations du présent emprunt seront offertes à trois taux d'intérêts différents au choix du souscripteur, fixés en fonction de la catégorie :

Catégorie	Durée	Taux d'Intérêt
Catégorie A	5 ans	7,65% et/ou TMM+2,3%
Catégorie B	7 ans dont 2 années de grâce	7,8%

Pour la catégorie A d'une durée de 5 ans :

- *Taux variable*

Taux du Marché Monétaire (TMM publié par la BCT) + **2,3%** brut l'an calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis. Ce taux correspond à la moyenne arithmétique des douze derniers taux moyens mensuels du marché monétaire tunisien précédant la date de paiement des intérêts

- Suite -

majorée de 230 points de base. Les douze mois à considérer vont du mois d'Octobre de l'année N-1 au mois de Septembre de l'année N.

- *Taux fixe*

Taux annuel brut de **7,65%** l'an calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis.

Pour la catégorie B d'une durée de 7 ans avec 2 années de grâce :

- *Taux fixe*

Taux annuel brut de **7,8%** l'an calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis.

Le souscripteur choisira lors de la souscription le type de taux à adopter.

Taux de rendement actuariel (souscription à taux fixe) :

Le taux de rendement actuariel d'un emprunt est le taux annuel qui, à une date donnée, égalise à ce taux et à intérêts composés les valeurs actuelles des montants à verser et des montants à recevoir. Il n'est significatif que pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à leur remboursement final. Ce taux est de 7,65% l'an pour la catégorie A et 7,8% l'an pour la catégorie B.

Marge actuarielle (souscription à taux variable) :

La marge actuarielle d'un emprunt à taux variable est l'écart entre son taux de rendement estimé et l'équivalent actuariel de son indice de référence. Le taux de rendement est estimé en cristallisant jusqu'à la dernière échéance le dernier indice de référence pour l'évaluation des coupons futurs. La moyenne des TMM des 12 derniers mois arrêtée au mois de Juillet 2014 (à titre indicatif), qui est égale à 4,7425%; et qui est supposée cristallisée à ce niveau pendant toute la durée de l'emprunt, permet de calculer un taux de rendement actuariel annuel de 7,0425%. Sur cette base, les conditions d'émission et de rémunération font ressortir une marge actuarielle de **2,3%**, et ce, pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à leur remboursement final.

Durée totale :

Les obligations de l'emprunt obligataire « HL 2014-1 » seront émises selon deux catégories :

- ✓ Une catégorie A : sur une durée de **5 ans** ;
- ✓ Une catégorie B : sur une durée de **7 ans** avec deux années de grâce.

Durée de vie moyenne :

Il s'agit de la somme des durées pondérées par les flux de remboursement du capital puis divisée par le nominal. C'est l'espérance de vie de l'emprunt pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à leur remboursement final.

Cette durée est de **3 ans** pour la catégorie A et de **5 ans** pour la catégorie B.

Duration (souscription à taux fixe) :

La duration correspond à la somme des durées pondérées par les valeurs actualisées des flux à percevoir (intérêt et principal) rapportée à la valeur présente du titre. La duration s'exprime en unités de temps (fraction d'année) et est assimilable à un délai moyen de récupération de la valeur actuelle.

La duration d'une obligation correspond à la période à l'issue de laquelle sa rentabilité n'est pas affectée par les variations des taux d'intérêts.

La duration pour les présentes obligations de cet emprunt est de **2,730** années pour la catégorie A et **4,273** années pour la catégorie B.

Date de jouissance en intérêts :

Chaque obligation souscrite dans le cadre du présent emprunt portera jouissance en intérêts à partir de la date effective de sa souscription et libération.

- Suite -

Les intérêts courus au titre de chaque obligation entre la date effective de sa souscription et libération et la date limite de clôture des souscriptions, soit le **30/10/2014**, seront décomptés et payés à cette dernière date.

Toutefois, la date unique de jouissance en intérêts, servant de base pour les besoins de la cotation en bourse, est fixée à la date limite de clôture des souscriptions à l'emprunt, soit le **30/10/2014**.

Amortissement et remboursement :

Toutes les obligations émises sont amortissables d'un montant annuel constant de 20 dinars par obligation, soit le un cinquième de la valeur nominale. Cet amortissement commencera à la première année pour la catégorie A et à la troisième année pour la catégorie B.

L'emprunt sera amorti en totalité le **30/10/2019** pour la catégorie A et le **30/10/2021** pour la catégorie B.

Paie ment :

Le paiement annuel des intérêts et le remboursement du capital dû seront effectués à terme échu, le **30 Octobre** de chaque année.

Le premier paiement en intérêts aura lieu le **30/10/2015**.

Le premier remboursement en capital aura lieu le **30/10/2015** pour la catégorie A et le **30/10/2017** pour la catégorie B.

Les paiements des intérêts et les remboursements du capital seront effectués auprès des dépositaires à travers la STICODEVAM.

Période de souscriptions et de versements :

Les souscriptions à cet emprunt seront ouvertes le **15/09/2014** et clôturées sans préavis et au plus tard le **30/10/2014**. Elles peuvent être clôturées sans préavis dès que le montant maximum de l'émission (40 000 000 dinars) est intégralement souscrit.

Les demandes de souscription seront reçues dans la limite des titres émis, soient un maximum de 400 000 obligations.

En cas de placement d'un montant supérieur ou égal à 30 000 000 dinars à la date de clôture de la période de souscription, soit le **30/10/2014**, les souscriptions à cet emprunt seront clôturées et le montant de l'émission correspondra à celui effectivement collecté par la société à cette date.

En cas de placement d'un montant inférieur à 30 000 000 dinars à la date de clôture de la période de souscription, soit le **30/10/2014**, les souscriptions seront prorogées jusqu'au **30/11/2014** avec maintien de la date unique de jouissance en intérêts. Passé ce délai, le montant de l'émission correspondra à celui effectivement collecté par la société.

Un avis de clôture sera publié dans les bulletins officiels du Conseil du Marché Financier et de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis dès la clôture effective des souscriptions.

Organisme financier chargé de recueillir les souscriptions du public :

Les souscriptions à cet emprunt et les versements seront reçus à partir du **15/09/2014** auprès de MAC S.A. –intermédiaire en bourse, sis au Green Center – Bloc C 2ème étage, Rue du Lac constance – Les Berges du Lac Tunis.

Intermédiaire agréé mandaté par la société émettrice pour la tenue du registre des obligataires :

L'établissement, la délivrance des attestations portant sur le nombre d'obligations détenues ainsi que la tenue du registre des obligataires de l'emprunt « HL 2014-1 » seront assurés durant toute la durée de vie de l'emprunt par MAC SA, intermédiaire en bourse.

L'attestation délivrée à chaque souscripteur doit mentionner le taux d'intérêt choisi par ce dernier et la quantité d'obligations y afférente.

Fiscalité des titres :

Droit commun régissant la fiscalité des obligations.

- Suite -

Garantie

Le présent emprunt obligataire ne fait l'objet d'aucune garantie particulière

Notation de la société :

Le 08 Novembre 2013, l'agence de notation Fitch Ratings a confirmé les notes nationales attribuées à Hannibal Lease sur son échelle nationale qui s'établissent comme suit:

- ✓ Note à long terme : BB - (tun) ;
- ✓ Note à court terme : B (tun) ;
- ✓ Perspective d'évolution de la note à long terme : Stable.

Cette note a été confirmée le 14 mars 2014.

Notation de l'emprunt:

L'agence de notation Fitch Ratings a attribué, sur l'échelle nationale, la note **BB-(tun)** à la présente émission de la société Hannibal Lease et ce, en date du 26/08/2014.

Cotation en bourse :

Hannibal Lease s'engage à charger l'intermédiaire en bourse MAC SA de demander, dès la clôture des souscriptions, l'admission de l'emprunt « HL 2014-1 » au marché obligataire de la cote de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis.

Prise en charge par la STICODEVAM :

Hannibal Lease s'engage dès la clôture des souscriptions de l'emprunt « HL 2014-1 » à entreprendre les démarches nécessaires auprès de la STICODEVAM, en vue de la prise en charge des obligations souscrites.

Tribunaux compétents en cas de litige

Tout litige pouvant surgir suite à l'émission, au paiement et à l'extinction de cet emprunt sera de la compétence exclusive du tribunal de Tunis I.

Risque lié à l'émission du présent emprunt obligataire

Selon les règles prudentielles régissant les établissements de crédit exigeant une adéquation entre les ressources et les emplois qui leur sont liés, la souscription au taux indexé sur le TMM risquerait de faire supporter à l'entreprise un risque de taux du fait que les emplois sont octroyés à taux fixe.

Le prospectus relatif à la présente émission est constitué d'une note d'opération visée par le CMF sous le numéro 14-0866 en date du 29 août 2014, du document de référence « HL 2014 » enregistré par le CMF sous le n° 14-004 en date du 29 août 2014 et des états financiers intermédiaires de l'émetteur arrêtés au 30 Juin 2014, pour tout placement sollicité après le 31 Août 2014. Il doit être également accompagné des indicateurs d'activité de l'émetteur relatifs au troisième trimestre 2014 prévus par la réglementation en vigueur régissant le marché financier pour tout placement sollicité après le 20 Octobre 2014.

La note d'opération et le document de référence sont mis à la disposition du public, sans frais auprès de Hannibal Lease, Rue du Lac Malaren, Immeuble Triki, les Berges du Lac, de MAC SA, intermédiaire en bourse, Green Center, Bloc C, 2ème étage, les Berges du Lac, sur le site internet du CMF : www.cmf.org.tn et sur le site de MAC SA : www.macsa.com.tn

Les états financiers intermédiaires arrêtés au 30 Juin 2014 et les indicateurs d'activité de Hannibal Lease relatifs au troisième trimestre 2014 seront publiés au bulletin officiel du CMF et sur son site internet.

EMISSION D'UN EMPRUNT OBLIGATAIRE SUBORDONNE

VISA du Conseil du Marché Financier :

Portée du visa du CMF : Le visa du CMF, n'implique aucune appréciation sur l'opération proposée. Le prospectus est établi par l'émetteur et engage la responsabilité de ses signataires. Il doit être accompagné des indicateurs d'activité de l'émetteur relatifs au troisième trimestre 2014 prévus par la réglementation en vigueur régissant le marché financier pour tout placement sollicité après le 20 Octobre 2014. Le visa n'implique ni approbation de l'opportunité de l'opération ni authentification des éléments comptables et financiers présentés. Il est attribué après examen de la pertinence et de la cohérence de l'information donnée dans la perspective de l'opération proposée aux investisseurs.

Emprunt Obligataire Subordonné «Emprunt Subordonné Attijari Leasing 2014»

Décisions à l'origine de l'émission

L'Assemblée Générale Ordinaire de Attijari Leasing réunie le 27 mai 2014 a autorisé l'émission d'un ou plusieurs emprunts obligataires dans la limite de 60 millions de dinars pour le financement de son exploitation, à émettre dans un délai maximal de 1 an, et a donné pouvoir au Conseil d'Administration pour fixer les montants et les conditions de leurs émissions.

Dans le cadre de cette autorisation, le Conseil d'Administration de Attijari Leasing réuni le 28 août 2014 a décidé d'émettre un emprunt obligataire subordonné et a fixé les conditions définitives de l'emprunt comme suit :

- Montant de l'emprunt : 20 millions de dinars;
- Catégorie A : d'une durée de 5 ans au taux fixe de 7,50% ;
- Catégorie B : d'une durée de 7 ans dont 2 années de grâce au taux fixe de 7,75% ;
- Catégorie C : d'une durée de 5 ans au taux variable de TMM+2,25%.

RENSEIGNEMENTS RELATIFS A L'OPERATION

Montant : L'emprunt obligataire « Emprunt Subordonné Attijari Leasing 2014 » est d'un montant de 20 000 000 de dinars, divisé en 200 000 obligations de nominal 100 dinars chacune.

Période de souscription et de versement

Les souscriptions et les versements à cet emprunt subordonné seront reçus à partir du **06/10/2014** et clôturées au plus tard le **26/12/2014**. Ils peuvent être clôturés sans préavis dès que le montant de l'émission (20 000 000 de dinars) est intégralement souscrit. Les demandes de souscription seront reçues dans la limite des titres émis, soit un maximum de 200 000 obligations subordonnées.

En cas de non placement intégral de l'émission au **26/12/2014** et passé ce délai, le montant de l'émission correspondra à celui effectivement collecté par la société.

Un avis de clôture sera publié dans les bulletins officiels du Conseil du Marché Financier et de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis, dès la clôture des souscriptions

Organismes financiers chargés de recueillir les souscriptions du public

Les souscriptions à cet emprunt et les versements seront reçus à partir du 06/10/2014 auprès d'Attijari Intermédiation, intermédiaire en bourse, sise à Rue des lacs de Mazurie -1053 les Berges du lac.

But de l'émission

L'émission du présent emprunt obligataire subordonné « Emprunt Subordonné Attijari Leasing 2014 » s'inscrit dans le cadre de la consolidation des fonds propres d'Attijari Leasing et dans le but de se conformer aux ratios prudentiels énoncés par la Banque Centrale de Tunisie. En effet, la circulaire de la Banque Centrale de Tunisie aux banques n°91-24 du 17 décembre 1991 relative aux règles de gestion et aux normes prudentielles applicables aux banques et aux établissements financiers fait référence aux emprunts subordonnés pour définir les fonds propres complémentaires, composantes des fonds propres nets. Ces emprunts subordonnés ne seront pris en compte annuellement pour le calcul des fonds propres complémentaires qu'à concurrence du capital restant dû et dans les limites fixées par la circulaire susvisées (à savoir 50% du montant des fonds propres nets de base).

Aussi, cet emprunt obligataire subordonné permettra de mobiliser les fonds nécessaires au financement des opérations de leasing mobiliers et immobiliers.

CARACTERISTIQUES DES TITRES EMIS

- **La législation sous laquelle les titres sont créés** : Les emprunts obligataires subordonnés sont des emprunts obligataires auxquels est rattachée une clause de subordination (cf. rang de créance), De ce fait, ils sont soumis aux règles et textes régissant les obligations, soit : le code des sociétés commerciales, livre 4, titre 1, sous titres 5 chapitre 3 : des obligations. Ils sont également prévus par la circulaire de la Banque Centrale de Tunisie aux banques n° 91-24 du 17/12/1991 relative aux règles de gestion et aux normes prudentielles applicables aux banques et aux établissements financiers
- **Dénomination de l'emprunt** : «Emprunt Subordonné Attijari Leasing 2014-1»
- **Nature des titres** : Titres de créances.
- **Forme des titres** : Les obligations subordonnées du présent emprunt seront nominatives.
- **Catégorie des titres** : Obligations subordonnées qui se caractérisent par leur rang de créance contractuellement défini par la clause de subordination (cf. rang de créance)
- **Modalités et délais de délivrance des titres** : Le souscripteur recevra, dès la clôture de l'émission, une attestation portant sur le nombre d'obligations subordonnées souscrites délivrée par l'intermédiaire agréé mandaté, Attijari Intermédiation, Intermédiaire en Bourse.

Prix de souscription et d'émission:

Les obligations subordonnées seront émises au pair, soit 100 dinars par obligation subordonnée, payable intégralement à la souscription.

Date de jouissance en intérêts :

Chaque obligation subordonnée souscrite dans le cadre du présent emprunt portera jouissance en intérêts à partir de la date effective de sa souscription et libération.

Les intérêts courus au titre de chaque obligation subordonnée entre la date effective de sa souscription et libération et la date limite de clôture des souscriptions, soit le **26/12/2014**, seront décomptés et déduits du prix de souscription.

Toutefois, la date unique de jouissance en intérêts pour toutes les obligations subordonnées émises qui servira de base à la négociation en bourse est fixée au **26/12/2014**, soit la date limite de clôture des souscriptions à cet emprunt.

Date de règlement :

Les obligations subordonnées seront payables en totalité à la souscription.

Taux d'intérêt :

Les obligations subordonnées du présent emprunt seront offertes à des durées et des taux d'intérêts différents au choix du souscripteur, fixés en fonction de la catégorie :

- ✓ Catégorie A : d'une durée de 5 ans au taux fixe de 7,50% brut par an ;
- ✓ Catégorie B : d'une durée de 7 ans dont 2 années de grâce au taux fixe de 7,75% brut par an ;
- ✓ Catégorie C : d'une durée de 5 ans au taux variable de TMM+2,25% brut par an

- **Pour la catégorie A d'une durée de 5 ans :**

7,50% brut l'an calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation subordonnée au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts seront servis

- **Pour la catégorie B d'une durée de 7 ans dont 2 années de grâce :**

7,75% brut l'an calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation subordonnée au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts seront servis.

- **Pour la catégorie C d'une durée de 5 ans :**

Taux du Marché Monétaire (TMM publié par la BCT) +2,25% brut l'an calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation subordonnée au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis. Ce taux correspond à la moyenne arithmétique des douze derniers taux moyens mensuels du marché monétaire tunisien précédant la date de paiement des intérêts majorée de 225 points de base. Les douze mois à considérer vont du mois de **décembre** de l'année N-1 au mois de **novembre** de l'année N.

Amortissement-remboursement :

Toutes les obligations subordonnées émises sont amortissables d'un montant annuel constant de 20 dinars par obligation soit le un cinquième de la valeur nominale. Cet amortissement commencera à la première année pour les deux Catégories A et C et à la troisième année pour la Catégorie B. L'emprunt sera amorti en totalité le **26/12/2019** pour les deux Catégories A et C et le **26/12/2021** pour la Catégorie B.

Prix de remboursement :

Le prix de remboursement est de 100 dinars par obligation subordonnée,

Paiement :

Les paiements annuels des intérêts et le remboursement du capital dû seront effectués à terme échu le **26 décembre** de chaque année.

Le premier remboursement des intérêts aura lieu le **26/12/2015**.

Le premier remboursement en capital aura lieu le **26/12/2015** pour les catégories A et C et le **26/12/2017** pour la catégorie B.

Les paiements des intérêts et les remboursements du capital seront effectués auprès des dépositaires à travers la STICODEVAM.

Taux de rendement actuariel et marge actuarielle :

- **Taux de rendement actuariel (souscription à taux fixe) :**

C'est le taux annuel qui, à une date donnée, égalise à ce taux et à intérêts composés les valeurs actuelles des montants à verser et des montants à recevoir. Il n'est significatif que pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à leur remboursement final.

Pour les obligations de la Catégorie A, ce taux est de 7,50 % l'an pour le présent emprunt.

Pour les obligations de la Catégorie B, ce taux est de 7,75% l'an pour le présent emprunt

- **Marge actuarielle (souscription à taux variable) :**

La marge actuarielle d'un emprunt à taux variable est l'écart entre son taux de rendement estimé et l'équivalent actuariel de son indice de référence.

Le taux de rendement est estimé en cristallisant jusqu'à la dernière échéance le dernier indice de référence pour l'évaluation des coupons futurs. La moyenne des TMM des 12 derniers mois arrêtés au mois d'août 2014 (à titre indicatif) qui est égale à 4,76%, et qui est supposée cristallisée à ce niveau pendant toute la durée de vie de l'emprunt, permet de calculer un taux de rendement actuariel annuel de 7,01%.

Sur cette base, les conditions d'émission et de rémunération font ressortir une marge actuarielle de 2,25% et ce, pour un souscripteur qui conservait ses titres jusqu'à leur remboursement final.

Durée totale, durée de vie moyenne et duration de l'emprunt :

• **Durée totale:**

Les obligations du présent emprunt subordonné sont émises pour une durée de :

- ✓ 5 ans pour les deux Catégories A et C.
- ✓ 7 ans dont 2 années de grâce pour la catégorie B.

• **Durée de vie moyenne:**

La durée de vie moyenne est la somme des durées pondérées par les flux de remboursement puis divisée par le nominal, C'est l'espérance de vie de l'emprunt pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à leur remboursement final.

La durée de vie moyenne pour les différentes catégories de l'emprunt subordonné «Emprunt Subordonné Attijari Leasing 2014» est comme suit:

- ✓ 3 années pour les deux Catégories A et C.
- ✓ 5 années pour la catégorie B.

• **Duration de l'emprunt :**

La duration pour les présentes obligations de cet emprunt est de **2,735 années** pour la catégorie A et **4,277 années** pour la catégorie B.

Rang de créance et Maintien de l'emprunt à son rang :

• **Rang de créance :**

En cas de liquidation de l'émetteur, les obligations subordonnées de la présente émission seront remboursées à un prix égal au nominal et leur remboursement n'interviendra qu'après désintéressement de tous les créanciers, privilégiés ou chirographaires, mais avant le remboursement des titres participatifs émis par l'émetteur. Le remboursement des présentes obligations subordonnées interviendra au même rang que celui de tous les autres emprunts obligataires subordonnés déjà émis ou contractés, ou qui pourraient être émis ou contractés ultérieurement par l'émetteur, proportionnellement à leur montant, le cas échéant (clause de subordination).

Il est à signaler que ce rang dépendrait des emprunts obligataires qui seront émis conformément aux limites prévues au niveau des prévisions annoncées au document de référence enregistré auprès du CMF en date du 19/09/2014 sous le n° 14-006. Toute modification susceptible de changer le rang des titulaires d'obligations subordonnées doit être soumise à l'accord de l'Assemblée Spéciale des titulaires des obligations prévues par l'article 333 du code des sociétés commerciales.

Les intérêts constitueront des engagements directs, généreux, inconditionnels et non subordonnés de l'émetteur, venant au même rang que toutes les autres dettes et garanties chirographaires, présentes ou futures de l'émetteur.

• **Maintien de l'emprunt à son rang :**

L'émetteur s'engage, jusqu'au remboursement effectif de la totalité des obligations subordonnées du présent emprunt, à n'instituer en faveur d'autres créances qu'il pourrait émettre ultérieurement, en dehors de celles prévues au niveau du document de référence susvisé, aucune priorité quant à leur rang de remboursement, sans consentir ces mêmes droits aux obligations subordonnées du présent emprunt.

Garantie :

Le présent emprunt subordonné ne fait l'objet d'aucune garantie particulière.

Notation de la société :

Le 07 février 2014, Fitch Ratings a confirmé les notes nationales attribuées à Attijari Leasing sur son échelle nationale qui s'établissent comme suit:

- ✓ Note à long terme : BB + (tun) ;
- ✓ Note à court terme : B (tun) ;
- ✓ Perspective d'évolution de la note à long terme : Stable.

Le 14 mars 2014, l'agence de notation Fitch Ratings a confirmé de nouveau les mêmes notes nationales attribuées à Attijari Leasing sur son échelle nationale.

Notation de l'emprunt:

L'agence de notation Fitch Ratings a attribué la note « B+ » (tun) à l'emprunt subordonné objet de la présente Note d'Opération en date du 11 septembre 2014 .

Mode de placement :

L'emprunt obligataire subordonné, objet de la présente Note d'Opération, est émis par Appel Public à l'Epargne. Les souscriptions à cet emprunt seront ouvertes, à tout investisseur potentiel ayant une connaissance et une expérience en matière financière et commerciale suffisante de manière à pouvoir évaluer les avantages et les risques d'investir dans les obligations subordonnées (cf. facteurs de risques liés aux obligations subordonnées).

Les souscriptions seront reçues aux guichets d'Attijari Intermédiation, intermédiaire en bourse, sise à Rue des lacs de Mazurie -1053 les Berges du lac.

Organisation de la représentation des porteurs des obligations subordonnées

L'émission d'un emprunt obligataire subordonné est soumise aux règles et textes régissant les obligations. En matière de représentation des obligations subordonnées, l'article 333 du code des sociétés commerciales est applicable : les porteurs des obligations subordonnées sont rassemblés en une Assemblée Générale Spéciale qui désigne l'un de ses membres pour la représenter et défendre les intérêts des porteurs des obligations subordonnées.

Les dispositions des articles 355 à 365 du code des sociétés commerciales s'appliquent à l'assemblée générale spéciale des porteurs des obligations subordonnées et à son représentant. Le représentant de l'assemblée générale des porteurs des obligations subordonnées a la qualité pour la représenter devant les tribunaux.

Intermédiaire agréé mandaté par la société émettrice pour la tenue du registre des obligations subordonnées :

L'établissement, la délivrance des attestations portant sur le nombre d'obligations détenues et la tenue du registre des obligations subordonnées de l'emprunt « Emprunt Subordonné Attijari Leasing 2014 » seront assurés pendant toute la durée de vie de l'emprunt par Attijari Intermédiation, intermédiaire en Bourse.

L'attestation délivrée à chaque souscripteur doit mentionner la catégorie choisie par ce dernier, le taux d'intérêt et la quantité d'obligations y afférents .

Marché des titres

Dès la clôture des souscriptions du présent emprunt, Attijari Leasing s'engage à charger l'intermédiaire en Bourse « Attijari Intermédiation » de demander l'admission des obligations souscrites de l'emprunt «Emprunt Subordonné Attijari Leasing 2014» au marché obligataire de la cote de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis.

Prise en charge par la STICODEVAM :

Attijari Leasing s'engage dès la clôture des souscriptions de l'emprunt obligataire subordonné «Emprunt Subordonné Attijari Leasing 2014 » à entreprendre les démarches nécessaires auprès de la STICODEVAM en vue de la prise en charge des obligations subordonnées souscrites.

Tribunaux compétents en cas de litige :

Tout litige pouvant surgir suite à l'émission, au paiement et à l'extinction de cet emprunt obligataire subordonné sera de la compétence exclusive du tribunal de Tunis I.

Facteurs de risques spécifiques liés aux obligations subordonnées :

Les obligations subordonnées ont des particularités qui peuvent impliquer certains risques pour les investisseurs potentiels et ce, en fonction de leur situation financière particulière, de leurs objectifs d'investissement et en raison de leur caractère de subordination .

• **Nature du titre:**

L'obligation subordonnée est un titre de créance qui se caractérise par son rang de créance contractuel déterminé par la clause de subordination. La clause de subordination se définit par le fait qu'en cas de liquidation de la société émettrice, les obligations subordonnées ne seront remboursées qu'après désintéressement de tous les créanciers privilégiés ou chirographaires

mais avant le remboursement des titres participatifs et de capital émis par l'émetteur. Les obligations subordonnées interviendront au remboursement au même rang que tous les autres emprunts obligataires subordonnés de même rang déjà émis, ou contractés ou qui pourraient être émis, ou contractés ultérieurement par l'émetteur proportionnellement à leur montant, le cas échéant (clause de subordination) telle que défini dans le paragraphe « Rang de créance ».

- **Qualité de crédit de l'émetteur:**

Les obligations subordonnées constituent des engagements directs, généraux, inconditionnels et non assortis de sûreté de l'émetteur. Le principal des obligations subordonnées constitue une dette subordonnée de l'émetteur. Les intérêts sur les obligations subordonnées constituent une dette chirographaire de l'émetteur.

En achetant les obligations subordonnées, l'investisseur potentiel se repose sur la qualité de crédit de l'émetteur et de nulle autre personne.

- **Le marché secondaire :**

Les obligations subordonnées sont cotées sur le marché obligataire de la cote de la bourse mais il se peut qu'il ne soit pas suffisamment liquide. En conséquence, les investisseurs pourraient ne pas être en mesure de vendre leurs obligations subordonnées facilement ou à des prix qui leur procureraient un rendement comparable à des investissements similaires pour lesquels un marché secondaire s'est développé. Les investisseurs potentiels devraient avoir une connaissance et une expérience en matière financière et commerciale suffisante de manière à pouvoir évaluer les avantages et les risques d'investir dans les obligations subordonnées, de même qu'ils devraient avoir accès aux instruments d'analyse appropriés ou avoir suffisamment d'acquis pour pouvoir évaluer ces avantages et ces risques au regard de leur situation financière.

Risque lié à l'émission du présent emprunt obligataire :

Selon les règles prudentielles régissant les établissements de crédit exigeant une adéquation entre les ressources et les emplois qui leur sont liées, la souscription au taux indexé sur le TMM risquerait de faire supporter à la banque un risque de taux dans le cas où certains emplois seraient octroyés à taux fixe et à l'inverse, la souscription au taux fixe risquerait également de faire supporter à la banque un risque de taux dans le cas où certains emplois seraient octroyés à des taux indexés sur le TMM.

Le prospectus relatif à la présente émission est constitué de la note d'opération visée par le CMF en date du 19/09/2014 sous le numéro 14-0870, du document de référence « Attijar Leasing 2014 » enregistré par le CMF en date du 19/09/2014 sous le n°14-006 et des indicateurs d'activité de l'émetteur relatifs au troisième trimestre 2014 prévus par la réglementation en vigueur régissant le marché financier pour tout placement sollicité après le 20 Octobre 2014.

La présente note d'opération et le document de référence sont mis à la disposition du public, sans frais, auprès de Attijari Leasing, rue du Lac d'Annecy-1053 Les Berges du Lac, sur le site internet du CMF : www.cmf.org.tn et auprès de Attijari Intermédiation, intermédiaire en bourse chargé de l'opération, rue de Mazurie-1053 Les Berges du Lac.

Les indicateurs d'activité de Attijari Leasing relatifs au troisième trimestre 2014 seront publiés au bulletin officiel du CMF et sur son site internet.

A V I S

COURBE DES TAUX DU 16 OCTOBRE 2014

Code ISIN	Taux du marché monétaire et Bons du Trésor	Taux actuariel (existence d'une adjudication) ^[1]	Taux interpolé	Valeur (pied de coupon)
	Taux moyen mensuel du marché monétaire	4,988%		
TN0008002909	BTCT 52 SEMAINES 04/11/2014		4,975%	
TN0008002917	BTCT 52 SEMAINES 02/12/2014		4,955%	
TN0008003014	BTCT 13 SEMAINES 16/12/2014		4,945%	
TN0008002925	BTCT 52 SEMAINES 23/12/2014		4,940%	
TN0008002933	BTCT 52 SEMAINES 27/01/2015		4,915%	
TN0008000184	BTA 10 ans " 7% 9 février 2015"	4,906%		1 008,414
TN0008002941	BTCT 52 SEMAINES 24/02/2015		4,920%	
TN0008002958	BTCT 52 SEMAINES 24/03/2015		4,947%	
TN0008002974	BTCT 52 SEMAINES 21/04/2015		4,973%	
TN0008003006	BTCT 52 SEMAINES 01/09/2015		5,100%	
TN0008003022	BTCT 52 SEMAINES 29/09/2015	5,126%		
TN0008000309	BTA 4 ans " 5% octobre 2015"		5,136%	998,744
TN0008000267	BTA 7 ans " 5,25% mars 2016"		5,256%	1 001,233
TN0008000218	BTZc 11 octobre 2016		5,426%	900,233
TN0008000325	BTA 4 ans " 5,25% décembre 2016"		5,475%	995,337
TN0008000234	BTA 10 ans "6,75% 11 juillet 2017"		5,643%	1 028,060
TN0008000341	BTA 4 ans " 5.3% janvier 2018"	5,792%		985,503
TN0008000317	BTA 7 ans " 5,5% octobre 2018"		5,928%	985,184
TN0008000242	BTZc 10 décembre 2018		5,958%	786,343
TN0008000275	BTA 10 ans " 5,5% mars 2019"		6,004%	982,576
TN0008000333	BTA 7 ans " 5,5% février 2020"	6,174%		971,318
TN0008000358	BTA 6 ans " 5,5% octobre 2020"		6,223%	964,684
TN0008000226	BTA 15 ans "6,9% 9 mai 2022"	6,338%		1 034,328
TN0008000291	BTA 12 ans " 5,6% août 2022"		6,347%	955,380
TN0008000366	BTA 10 ans " 6% avril 2024"	6,404%		971,440

^[1] L'adjudication en question ne doit pas être vieille de plus de 2 mois pour les BTA et 1 mois pour les BTCT.

Conditions minimales de prise en compte des lignes :

- Pour les BTA : Montant levé 10 millions de dinars et deux soumissionnaires,
- Pour les BTCT : Montant levé 10 millions de dinars et un soumissionnaire.

TITRES OPCVM

TITRES OPCVM

TITRES OPCVM

TITRES OPCVM

Dénomination	Gestionnaire	Date d'ouverture	VL au 31/12/2013	VL antérieure	Dernière VL			
OPCVM DE CAPITALISATION								
<i>SICAV OBLIGATAIRES DE CAPITALISATION</i>								
1	TUNISIE SICAV	TUNISIE VALEURS	20/07/92	148,068	151,969	151,997		
<i>FCP OBLIGATAIRES DE CAPITALISATION - VL QUOTIDIENNE</i>								
2	FCP SALAMETT CAP	AFC	02/01/07	13,039	13,406	13,409		
<i>FCP OBLIGATAIRES DE CAPITALISATION - VL HEBDOMADAIRE</i>								
3	FCP MAGHREBIA PRUDENCE	UFI	23/01/06	1,343	1,381	1,381		
<i>SICAV MIXTES DE CAPITALISATION</i>								
4	SICAV AMEN	AMEN INVEST	01/10/92	36,333	37,194	37,200		
5	SICAV PLUS	TUNISIE VALEURS	17/05/93	49,325	50,563	50,572		
<i>FCP MIXTES DE CAPITALISATION - VL QUOTIDIENNE</i>								
6	FCP AXIS ACTIONS DYNAMIQUE	AXIS GESTION	02/04/08	149,679	150,845	151,498		
7	FCP AXIS PLACEMENT EQUILIBRE	AXIS GESTION	02/04/08	533,979	549,251	549,376		
8	FCP MAXULA CROISSANCE DYNAMIQUE	MAXULA BOURSE	15/10/08	113,085	106,329	106,739		
9	FCP MAXULA CROISSANCE EQUILIBREE	MAXULA BOURSE	15/10/08	120,930	120,503	120,431		
10	FCP MAXULA CROISSANCE PRUDENCE	MAXULA BOURSE	15/10/08	116,190	117,426	117,555		
11	FCP MAXULA STABILITY	MAXULA BOURSE	18/05/09	110,871	110,315	110,305		
12	FCP INDICE MAXULA	MAXULA BOURSE	23/10/09	84,103	86,317	86,447		
13	FCP KOUNOUZ	TSI	28/07/08	129,917	122,307	122,083		
14	FCP VALEURS AL KAOUTHER	TUNISIE VALEURS	06/09/10	93,426	88,385	88,434		
15	FCP VALEURS MIXTES	TUNISIE VALEURS	09/05/11	106,398	103,439	103,277		
<i>FCP MIXTES DE CAPITALISATION - VL HEBDOMADAIRE</i>								
16	FCP CAPITALISATION ET GARANTIE	ALLIANCE ASSET MANAGEMENT	30/03/07	1 341,133	1 388,641	1 390,593		
17	FCP AXIS CAPITAL PRUDENT	AXIS GESTION	05/02/04	2 213,247	2 253,004	2 260,071		
18	FCP AMEN PERFORMANCE	AMEN INVEST	01/02/10	100,089	101,442	101,170		
19	FCP OPTIMA	BNA CAPITAUX	24/10/08	100,769	100,578	100,786		
20	FCP SECURITE	BNA CAPITAUX	27/10/08	122,556	126,197	126,564		
21	FCP FINA 60	FINACORP	28/03/08	1 189,670	1 183,176	1 186,455		
22	FCP CEA MAXULA	MAXULA BOURSE	04/05/09	122,412	116,374	117,706		
23	AIRLINES FCP VALEURS CEA	TUNISIE VALEURS	16/03/09	14,752	15,139	15,304		
24	FCP VALEURS QUIETUDE 2017	TUNISIE VALEURS	01/10/12	5 060,226	5 064,329	5 102,582		
25	FCP VALEURS QUIETUDE 2018	TUNISIE VALEURS	01/11/13	5 000,000	4 931,750	4 978,488		
26	FCP MAGHREBIA DYNAMIQUE	UFI	23/01/06	2,117	2,154	2,154		
27	FCP MAGHREBIA MODERE	UFI	23/01/06	1,862	1,905	1,905		
28	FCP MAGHREBIA SELECT ACTIONS	UFI	15/09/09	1,054	1,021	1,033		
OPCVM DE DISTRIBUTION								
Dénomination	Gestionnaire	Date d'ouverture	Dernier dividende		VL au 31/12/2013	VL antérieure	Dernière VL	
			Date de paiement	Montant				
<i>SICAV OBLIGATAIRES</i>								
29	SANADETT SICAV	AFC	01/11/00	13/05/14	4,094	108,216	107,542	107,565
30	AMEN PREMIERE SICAV	AMEN INVEST	10/04/00	14/04/14	3,727	104,217	103,114	103,138
31	AMEN TRESOR SICAV	AMEN INVEST	10/05/06	17/04/14	3,865	105,764	105,133	105,161
32	ATTIJARI OBLIGATAIRE SICAV	ATTIJARI GESTION	01/11/00	26/05/14	4,080	102,679	101,846	101,857
33	TUNISO-EMIRATIE SICAV	AUTO GEREE	07/05/07	12/05/14	4,012	103,526	102,914	102,938
34	SICAV AXIS TRESORERIE	AXIS GESTION	01/09/03	26/05/14	3,612	106,814	106,062	106,080
35	PLACEMENT OBLIGATAIRE SICAV	BNA CAPITAUX	06/01/97	26/05/14	4,223	104,112	103,365	103,388
36	SICAV TRESOR	BIAT ASSET MANAGEMENT	03/02/97	05/05/14	4,127	103,499	102,186	102,206
37	SICAV PATRIMOINE OBLIGATAIRE	BIAT ASSET MANAGEMENT	16/04/07	05/05/14	3,877	104,066	102,427	102,443
38	MILLENIUM OBLIGATAIRE SICAV	CGF	12/11/01	23/05/14	3,802	105,373	104,256	104,277
39	GENERALE OBLIG SICAV	CGI	01/06/01	30/05/14	3,639	102,003	101,376	101,386
40	CAP OBLIG SICAV	COFIB CAPITAL FINANCE	17/12/01	19/05/14	3,906	104,182	103,356	103,375
41	FINA O SICAV	FINACORP	11/02/08	29/05/14	3,485	103,931	103,367	103,388
42	INTERNATIONALE OBLIGATAIRE SICAV	UIB FINANCE	07/10/98	21/05/14	3,888	106,836	105,814	105,836
43	FIDELITY OBLIGATIONS SICAV	MAC SA	20/05/02	22/04/14	3,914	105,568	104,743	104,765
44	MAXULA PLACEMENT SICAV	MAXULA BOURSE	02/02/10	02/06/14	3,121	103,146	102,605	102,623
45	SICAV RENDEMENT	SBT	02/11/92	31/03/14	3,703	102,565	101,805	101,826
46	UNIVERS OBLIGATIONS SICAV	SCIF	16/10/00	29/05/14	3,802	104,577	103,837	103,857
47	SICAV BH OBLIGATAIRE	SIFIB-BH	10/11/97	30/05/14	4,035	102,563	101,870	101,892
48	POSTE OBLIGATAIRE SICAV TANIT	SIFIB BH	06/07/09	29/05/14	3,596	103,540	102,931	102,951
49	MAXULA INVESTISSEMENT SICAV	SMART ASSET MANAGEMENT	05/06/08	02/06/14	3,198	104,500	104,129	104,150
50	SICAV L'EPARGNANT	STB MANAGER	20/02/97	26/05/14	4,094	102,544	101,678	101,701
51	AL HIFADH SICAV	TSI	15/09/08	14/04/14	4,013	103,699	102,709	102,737
52	SICAV ENTREPRISE	TUNISIE VALEURS	01/08/05	30/05/14	3,270	104,696	104,178	104,197
53	UNION FINANCIERE ALYSSA SICAV	UBCI FINANCE	15/11/93	16/05/14	3,527	102,226	101,569	101,590
<i>FCP OBLIGATAIRES - VL QUOTIDIENNE</i>								
54	FCP SALAMETT PLUS	AFC	02/01/07	21/04/14	0,365	10,514	10,453	10,454
55	FCP AXIS AAA	AXIS GESTION	10/11/08	30/05/14	3,667	102,940	102,084	102,103
56	FCP HELION MONEO	HELION CAPITAL	31/12/10	16/05/14	3,543	103,496	103,109	103,130

TITRES OPCVM

TITRES OPCVM

TITRES OPCVM

TITRES OPCVM

FCP OBLIGATAIRES - VL HEBDOMADAIRE								
57	AL AMANAH OBLIGATAIRE FCP	CGF	25/02/08	23/05/14	3,766	101,254	100,533	100,613
SICAV MIXTES								
58	ARABIA SICAV	AFC	15/08/94	13/05/14	0,763	65,776	62,434	62,662
59	ATTIJARI VALEURS SICAV	ATTIJARI GESTION	22/03/94	26/05/14	2,427	140,922	136,803	136,710
60	ATTIJARI PLACEMENTS SICAV	ATTIJARI GESTION	22/03/94	26/05/14	24,533	1 406,845	1 361,199	1 362,046
61	SICAV PROSPERITY	BIAT ASSET MANAGEMENT	25/04/94	05/05/14	3,042	107,539	108,697	108,710
62	SICAV OPPORTUNITY	BIAT ASSET MANAGEMENT	11/11/01	05/05/14	1,820	105,111	106,724	106,698
63	SICAV BNA	BNA CAPITAUX	14/04/00	26/05/14	0,559	81,346	78,811	79,078
64	SICAV SECURITY	COFIB CAPITAL FINANCE	26/07/99	19/05/14	0,409	16,637	16,693	16,704
65	SICAV CROISSANCE	SBT	27/11/00	31/03/14	6,265	256,768	255,149	254,869
66	SICAV BH PLACEMENT	SIFIB-BH	22/09/94	30/05/14	0,950	33,514	29,955	30,076
67	STRATÉGIE ACTIONS SICAV	SMART ASSET MANAGEMENT	01/03/06	30/05/14	26,541	2 270,339	2 235,433	2 238,550
68	SICAV L'INVESTISSEUR	STB MANAGER	30/03/94	15/05/14	2,017	75,257	74,313	74,448
69	SICAV AVENIR	STB MANAGER	01/02/95	13/05/14	1,369	56,784	56,110	56,180
70	UNION FINANCIERE SALAMMBO SICAV	UBCI FINANCE	01/02/99	16/05/14	1,198	98,306	98,006	98,102
71	UNION FINANCIERE HANNIBAL SICAV	UBCI FINANCE	17/05/99	16/05/14	1,014	107,039	106,755	106,939
72	UBCI-UNIVERS ACTIONS SICAV	UBCI FINANCE	10/04/00	16/05/14	0,178	94,169	91,199	91,331
FCP MIXTES - VL QUOTIDIENNE								
73	FCP IRADETT 20	AFC	02/01/07	21/04/14	0,245	11,302	11,120	11,131
74	FCP IRADETT 50	AFC	02/01/07	21/04/14	0,152	11,809	11,753	11,774
75	FCP IRADETT 100	AFC	02/01/07	21/04/14	0,122	14,788	14,895	14,927
76	FCP IRADETT CEA	AFC	02/01/07	21/04/14	0,273	13,881	13,582	13,636
77	ATTIJARI FCP CEA	ATTIJARI GESTION	30/06/09	26/05/14	0,232	11,452	12,072	12,113
78	ATTIJARI FCP DYNAMIQUE	ATTIJARI GESTION	01/11/11	26/05/14	0,083	10,375	10,724	10,768
79	ATTIJARI FCP HARMONIE	ATTIJARI GESTION	01/11/11	26/05/14	0,162	10,397	10,453	10,486
80	ATTIJARI FCP SERENITE	ATTIJARI GESTION	01/11/11	26/05/14	0,259	10,675	10,662	10,664
81	BNAC PROGRÈS FCP	BNA CAPITAUX	03/04/07	20/05/14	1,213	123,066	117,920	118,033
82	BNAC CONFIANCE FCP	BNA CAPITAUX	03/04/07	20/05/14	1,739	123,651	120,497	120,563
83	FCP OPTIMUM EPARGNE ACTIONS	CGF	14/06/11	23/05/14	0,278	10,081	10,072	10,090
84	FCP DELTA EPARGNE ACTIONS	STB MANAGER	08/09/08	05/05/14	2,642	102,604	100,220	100,643
85	FCP VALEURS CEA	TUNISIE VALEURS	04/06/07	30/05/14	0,218	19,344	19,254	19,241
86	FCP AL IMTIEZ	TSI	01/07/11	20/05/14	0,202	77,344	68,435	68,335
87	FCP AFEK CEA	TSI	01/07/11	-	-	78,827	71,344	71,165
88	TUNISIAN PRUDENCE FUND	UGFS-NA	02/01/12	30/05/14	2,569	96,772	95,596	95,665
89	FCP BIAT-CROISSANCE (1)	BIAT ASSET MANAGEMENT	17/09/12	-	-	87,926	79,201	79,815
90	FCP BIAT-EQUILIBRE (2)	BIAT ASSET MANAGEMENT	17/09/12	-	-	94,496	93,101	93,209
91	FCP BIAT-PRUDENCE (3)	BIAT ASSET MANAGEMENT	17/09/12	06/05/14	0,432	99,919	101,736	101,777
92	FCP GENERAL DYNAMIQUE	CGI	30/09/13	-	-	9,729	9,134	9,137
93	FCP AL BARAKA	CGI	30/09/13	-	-	9,700	6,883	6,840
94	UBCI - FCP CEA	UBCI FINANCE	22/09/14	-	-	-	99,868	100,185
FCP MIXTES - VL HEBDOMADAIRE								
95	FCP AMEN PREVOYANCE	AMEN INVEST	01/02/10	23/04/14	1,978	92,572	96,450	95,996
96	FCP AMEN CEA	AMEN INVEST	28/03/11	23/04/14	1,018	98,591	92,916	93,507
97	FCP BIAT ÉPARGNE ACTIONS	BIAT ASSET MANAGEMENT	15/01/07	06/05/14	3,779	124,772	127,270	127,989
98	AL AMANAH ETHICAL FCP	CGF	25/05/09	23/05/14	0,124	10,513	9,535	9,490
99	AL AMANAH EQUITY FCP	CGF	25/02/08	23/05/14	2,674	115,255	114,029	113,613
100	AL AMANAH PRUDENCE FCP	CGF	25/02/08	23/05/14	3,295	117,508	116,870	116,810
101	FCP HELION ACTIONS DEFENSIF	HELION CAPITAL	31/12/10	16/05/14	1,954	100,151	100,924	101,040
102	FCP HELION ACTIONS PROACTIF	HELION CAPITAL	31/12/10	16/05/14	0,103	95,827	99,559	99,337
103	MAC CROISSANCE FCP	MAC SA	15/11/05	26/05/14	2,758	172,952	171,619	171,060
104	MAC EQUILIBRE FCP	MAC SA	15/11/05	26/05/14	2,876	157,659	159,628	159,189
105	MAC ÉPARGNANT FCP	MAC SA	15/11/05	26/05/14	5,168	140,788	139,284	139,409
106	MAC EXCELLENCE FCP	MAC SA	28/04/06	27/05/13	63,142	9 464,991	9 278,421	9 295,787
107	MAC EPARGNE ACTIONS FCP	MAC SA	20/07/09	-	-	18,067	16,936	16,815
108	MAC AL HOUDA FCP	MAC SA	04/10/10	-	-	125,746	125,764	125,667
109	FCP SMART EQUITY *	SMART ASSET MANAGEMENT	01/09/09	-	-	1 459,206	En Liquidation	En Liquidation
110	FCP SAFA	SMART ASSET MANAGEMENT	27/05/11	-	-	102,924	96,875	97,434
111	FCP SERENA VALEURS FINANCIERES	TRADERS INVESTMENT MANAGERS	27/01/10	20/07/11	1,582	85,531	83,438	83,724
112	FCP VIVEO NOUVELLES INTRODUITES	TRADERS INVESTMENT MANAGERS	03/03/10	21/05/14	0,806	111,085	109,536	110,081
113	TUNISIAN EQUITY FUND	UGFS-NA	30/11/09	24/05/13	32,752	8 482,335	8 403,627	8 452,644
114	FCP UNIVERS AMBITION CEA	SCIF	26/03/13	30/05/14	0,098	8,870	8,259	8,238
FCP ACTIONS - VL HEBDOMADAIRE								
115	FCP UNIVERS AMBITION PLUS	SCIF	12/02/13	30/05/14	0,041	8,792	8,161	8,189

* En liquidation pour expiration de la durée de vie

(1) initialement dénommé BIATCAPITAL CROISSANCE FCP

(2) initialement dénommé BIATCAPITAL EQUILIBRE FCP

(3) initialement dénommé BIATCAPITAL PRUDENCE FCP

BULLETIN OFFICIEL
DU CONSEIL DU MARCHÉ FINANCIER
 Immeuble CMF - Centre Urbain Nord
 4^{ème} Tranche - Lot B6 Tunis 1003
 Tél : (216) 71 947 062
 Fax : (216) 71 947 252 / 71 947 253

Publication paraissant
 du Lundi au Vendredi sauf jours fériés
 www.cmf.org.tn
 email 1 : cmf@cmf.org.tn
 email 2 : cmf@cmf.tn

Le Président du CMF
Mr. Salah Essayel

Augmentation de capital
VISA du Conseil du Marché Financier :

Portée du visa du CMF : **Le visa du CMF n'implique aucune appréciation sur l'opération proposée. Le prospectus est établi par l'émetteur et engage la responsabilité de ses signataires. Le visa n'implique ni approbation de l'opportunité de l'opération, ni authentification des éléments comptables et financiers présentés. Il est attribué après examen de la pertinence et de la cohérence de l'information donnée dans la perspective de l'opération proposée aux investisseurs.**

Union Internationale de Banques
UIB

Siège social : 65 Avenue Habib Bourguiba –Tunis –

L'Assemblée Générale Extraordinaire de l'Union Internationale de Banques tenue le 31/07/2014 a décidé :

- Dans sa 3^{ème} résolution, de réduire le capital social de l'Union Internationale de Banques d'un montant de 98 000 000 DT pour le ramener de 196 000 000 dinars à 98 000 000 dinars et ce par réduction de la valeur nominale des actions et des certificats d'investissement de 10 dinars à 5 dinars;
- Dans sa 4^{ème} résolution :
 - a) D'augmenter le capital social de l'Union Internationale de Banques par l'émission d'un nombre maximum de 30 000 000 actions et d'un nombre maximum de 3 400 000 certificats d'investissement (et un nombre maximum de 3 400 000 certificats de droit de vote corrélatifs), permettant de mobiliser un montant maximum de 168 MDT, y compris la prime d'émission. La date de jouissance est fixée au 1^{er} Janvier 2014.
 - b) De déléguer au Conseil d'Administration les pouvoirs nécessaires à l'effet de réaliser, dans le respect des délais légaux, l'augmentation de capital en une ou plusieurs fois et auquel cas le Conseil d'Administration déterminera le nombre d'actions ordinaires et certificats d'investissement qui seront proposés à la souscription ;
 - c) De déléguer au Conseil d'Administration les pouvoirs pour prendre les mesures nécessaires pour que les actionnaires non porteurs de certificats d'investissement soient en mesure de souscrire de nouveaux certificats d'investissement parallèlement à la souscription des actions nouvelles et ce, à titre réductible ;
 - d) De déléguer au Conseil d'Administration les pouvoirs pour fixer les modalités de l'augmentation de capital et en particulier le pouvoir de fixer le prix d'émission de nouvelles actions et de nouveaux certificats d'investissement conformément à la formule suivante (avec possibilité d'arrondir à la centaine de millime) : le montant le moins élevé entre 10 DT et le cours moyen pondéré des 20 dernières séances de bourse précédant la décision du Conseil d'Administration moins une décote de 30%, étant précisé que le prix de souscription ne pourra jamais être inférieur à la valeur nominale.

- Dans sa 5^{ème} résolution, que le Conseil d'Administration pourra limiter le montant de l'augmentation de capital au montant des souscriptions collectées à condition que celui-ci atteigne les trois quarts ($\frac{3}{4}$) de l'augmentation décidée, étant précisé que ce montant sera déterminé par rapport à la fraction des actions souscrites sans tenir compte de la fraction des certificats d'investissement souscrits conformément à l'article 384 du Code des sociétés commerciales. Les actions non souscrites pourront être redistribuées entre les actionnaires.
- Dans sa 6^{ème} résolution, de déléguer tous les pouvoirs nécessaires au Conseil d'Administration à l'effet de constater la réalisation de l'augmentation de capital décidée.

Dans le cadre de ces délégations, le Conseil d'Administration, tenu le 03/09/2014, a décidé de :

- Donner tous pouvoirs au Directeur Général pour accomplir les formalités afférentes à la réduction de capital ;
- Fixer les caractéristiques de l'augmentation de capital comme suit :
 - Nombre de titre à émettre : 14 960 000 actions ;
1 700 000 certificats d'investissement.
 - Prix d'émission : 10 dinars, soit 5 dinars valeur nominale et 5 dinars prime d'émission.

1. Caractéristiques de la réduction de capital

Le capital social sera réduit à concurrence de 98 000 000 dinars et ramené de 196 000 000 dinars à 98 000 000 dinars, et ce par la réduction de la valeur nominale des actions et des certificats d'investissement de 10 dinars à 5 dinars.

Dans ce cadre, il y a lieu de souligner que l'UIB a reçu, en date du 03/09/2014, l'accord définitif du Ministre de l'Economie et des Finances pour réduire le capital social de 98 MDT.

Le capital social de l'Union Internationale de Banques sera ainsi composé de :

- 17 600 000 actions de valeur nominale 5 dinars ;
- 2 000 000 certificats d'investissement de valeur nominale 5 dinars.

But de la réduction de capital

Cette réduction de capital a pour but de se conformer aux dispositions de :

- L'article 388 du code des sociétés commerciales étant donné que les fonds propres de l'UIB sont devenus au deçà de la moitié de son capital en raison des pertes ; et
- Des normes prudentielles édictées par la Banque Centrale de Tunisie et notamment en ce qui concerne le respect d'un ratio de solvabilité minimum de 10% exigé à partir de fin 2014 par l'article 4 de la circulaire de la BCT n° 91-24 du 17 décembre 1991, telle que complétée et modifiée par les textes subséquents.

2. Caractéristiques de l'augmentation de capital

Le capital social sera augmenté de 83,3 MDT réparti comme suit :

- 74,8 MDT par souscription en numéraire et émission de 14 960 000 actions nouvelles de nominal 5 dinars.
- 8,5 MDT par souscription en numéraire et émission de 1 700 000 nouveaux certificats d'investissement de nominal 5 dinars, réservés aux anciens actionnaires autres que la Société Générale.

Toutes les actions et tous les certificats d'investissement à émettre seront nominatifs et de catégorie ordinaire.

Il est rappelé que, conformément aux dispositions de l'article 384 du Code des Sociétés Commerciales, le résultat de la souscription à l'émission des certificats d'investissement n'a pas d'incidence sur la réalisation de l'augmentation de capital par émission d'actions. Le résultat de cette dernière s'apprécie uniquement par rapport à la fraction des actions souscrites.

2.1. Augmentation de capital par l'émission en numéraire de nouvelles actions

2.1.1. Caractéristiques de l'émission

Le capital social sera augmenté de 74 800 000 dinars par souscription en numéraire de nouvelles actions :

Nombre d'actions à émettre: 14 960 000 actions nouvelles à souscrire en numéraire

Valeur nominale de l'action : 5 dinars

Prime d'émission de l'action : 5 dinars

Forme des actions : Nominative

Catégorie des actions : Ordinaire

2.1.2. Prix d'émission

Les actions nouvelles à souscrire en numéraire seront émises à un prix d'émission de 10 dinars l'action, soit 5 dinars de valeur nominale et 5 dinars de prime d'émission.

Les actions nouvelles souscrites seront libérées en totalité à la souscription.

2.1.3. Droit préférentiel de souscription

La souscription aux 14 960 000 actions nouvelles à souscrire en numéraire sera réservée, à titre préférentiel, aux anciens actionnaires ainsi qu'aux cessionnaires de droits de souscription en Bourse, tant à titre irréductible qu'à titre réductible.

L'exercice de ce droit s'effectue de la manière suivante :

A titre irréductible :

A raison de 17 actions nouvelles à souscrire en numéraire pour 20 actions anciennes. Les actionnaires qui n'auront pas un nombre d'actions anciennes, correspondant à un nombre entier d'actions nouvelles à souscrire en numéraire, pourront soit acheter soit vendre en Bourse les droits de souscription rompus sans qu'il puisse en résulter une souscription indivise.

L'Union Internationale de Banques ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chaque action.

A titre réductible :

En même temps qu'ils exercent leurs droits à titre irréductible, les propriétaires d'actions anciennes et/ou les cessionnaires de droits de souscription pourront, en outre, souscrire à titre réductible, le nombre d'actions nouvelles à souscrire en numéraire qu'ils veulent. Leurs demandes seront satisfaites en utilisant les actions nouvelles à souscrire en numéraire qui n'auraient pas été éventuellement souscrites par les demandes à titre irréductible. Chaque demande sera satisfaite au prorata du nombre des droits de souscription exercés à titre irréductible et en fonction du nombre d'actions nouvelles à souscrire en numéraire disponibles.

Il est à préciser que, pour pouvoir souscrire à des actions nouvelles supplémentaires et faire en sorte que l'augmentation de capital de l'Union Internationale de Banques atteigne 149,6 MDT, la Société Générale a obtenu les autorisations réglementaires nécessaires à savoir:

- L'agrément de la Commission Supérieure d'Investissement, en date du 22/08/2014, pour le dépassement par la Société Générale de son seuil de participation actuelle dans le capital de l'UIB pour atteindre un maximum de 75%, et ce au cas où les autres actionnaires ne suivraient pas l'opération d'augmentation de capital.
- L'agrément du Ministre de l'Economie et des Finances, en date du 03/09/2014, pour le dépassement par la Société Générale du seuil des 2/3 dans le capital de l'UIB, et ce au cas où les autres actionnaires ne suivraient pas l'opération d'augmentation de capital.

La Société Générale participera à l'opération d'augmentation de capital par l'émission en numéraire de nouvelles actions à titre irréductible à hauteur de ses droits.

2.1.4. Période de souscription

La souscription aux actions nouvelles à souscrire en numéraire est réservée, en priorité, aux anciens actionnaires et aux cessionnaires de droits de souscription en Bourse, tant à titre irréductible qu'à titre réductible, à raison de 17 actions nouvelles à souscrire en numéraire pour 20 actions anciennes et ce, **du 06/10/2014 au 20/10/2014 inclus***.

2.1.5 Etablissements domiciliaires

Tous les Intermédiaires Agréés Administrateurs (IAA) sont habilités à recueillir, sans frais, les demandes de souscription des actions nouvelles de l'Union Internationale de Banques exprimées dans le cadre de la présente augmentation de capital en actions.

En souscrivant, il devra être versé par action souscrite le montant de 10 dinars, soit 5 dinars représentant la valeur nominale de l'action et 5 dinars représentant la valeur de la prime d'émission.

Après répartition et en cas de satisfaction partielle des demandes de souscription à titre réductible, les sommes restant disponibles sur les fonds versés, à l'appui des souscriptions effectuées à ce titre, seront restituées sans intérêts, aux souscripteurs, aux guichets qui auraient reçu les souscriptions, et ce dans un délai ne dépassant pas (3) jours ouvrables à partir de la date de dénouement de l'augmentation, date qui sera précisée par un avis de la STICODEVAM.

Le jour de dénouement de l'augmentation de capital en numéraire, la STICODEVAM créditera le compte indisponible n° 12000000010800062740, ouvert sur les livres de l'Union Internationale de Banques – Agence centrale.

2.1.6. Modalités de souscription et règlement livraison titres contre espèces

Les souscripteurs à l'augmentation de capital devront en faire la demande auprès des IAA chez lesquels leurs titres sont inscrits en compte, durant la période de souscription et ce, en remplissant le bulletin de souscription figurant en annexe.

Les IAA se chargeront de la transmission des bulletins de souscription, au plus tard le 20/10/2014 à 16 H à MAC SA, en sa qualité d'intermédiaire mandaté agréé (IMA).

Chaque IAA est tenu d'envoyer ses virements de droits de souscription relatifs aux demandes de souscription à titre irréductible et, éventuellement ses demandes de souscription à titre réductible (qui seront confirmées par MAC SA, l'intermédiaire chargé de l'opération), via l'Espace Adhérent de la STICODEVAM et ce, conformément aux modalités pratiques de l'opération qui seront précisées par un avis de la STICODEVAM.

*Les actionnaires et /ou les cessionnaires de droits préférentiels de souscription n'ayant pas exercé ou chargé leurs intermédiaires agréés administrateurs d'exercer leurs droits avant la séance de Bourse du 20/10/2014 sont informés que leurs administrateurs agréés mandatés procéderont à la vente de leurs droits non exercés pendant ladite séance.

Le règlement des espèces et la livraison des titres de l'augmentation en numéraire seront effectués, via la compensation interbancaire de la STICODEVAM, à une date qui sera précisée par un avis de la STICODEVAM.

2.1.7. Modalités et délais de délivrance des titres

Les souscriptions à l'augmentation de capital en numéraire par émission de nouvelles actions seront constatées par une attestation portant sur le nombre d'actions détenues délivrée par L'Union Internationale de Banques (Unité Bourse et Titres) et ce, dès la réalisation de l'opération.

2.1.8. Jouissance des actions nouvelles souscrites

Les 14 960 000 actions nouvelles à souscrire en numéraire porteront jouissance en dividendes à partir du 01/01/2014.

2.1.9. Mode de placement

Les 14 960 000 actions nouvelles à souscrire en numéraire seront réservées, en priorité, aux anciens actionnaires et/ou aux cessionnaires des droits de souscription en Bourse.

2.2. Augmentation de capital par l'émission en numéraire de nouveaux certificats d'investissement

2.2.1. Caractéristiques de l'émission

Le capital social sera augmenté de 8 500 000 dinars par souscription en numéraire de nouveaux certificats d'investissement :

Nombre de certificats d'investissement à émettre : 1.700.000 nouveaux certificats d'investissement à souscrire en numéraire.

Valeur nominale du certificat d'investissement : 5 dinars

Prix d'émission du certificat d'investissement : 5 dinars

Forme des certificats d'investissement : Nominative

Catégorie des certificats d'investissement : Ordinaire

2.2.2. Prix d'émission

Les certificats d'investissement à souscrire en numéraire seront émis à un prix d'émission de 10 dinars le certificat, soit 5 dinars de valeur nominale et 5 dinars de prime d'émission.

Les nouveaux certificats d'investissement seront libérés en totalité à la souscription.

2.2.3. Droit préférentiel de souscription

Lors de l'Assemblée spéciale des porteurs de certificats d'investissement de l'Union Internationale de Banques, réunie le 31 Juillet 2014, la Société Générale, unique porteur des certificats d'investissement composant le capital social après la réduction, a expressément renoncé à son droit de préférence aux nouveaux certificats d'investissement à souscrire en numéraire, en faveur des autres actionnaires de l'Union Internationale de Banques.

Prenant acte de cette renonciation au droit préférentiel de souscription, l'Assemblée Générale Extraordinaire de l'Union Internationale de Banques, réunie le 31 Juillet 2014, a donné pouvoir au Conseil d'Administration pour prendre les mesures nécessaires pour que les actionnaires non porteurs de certificats d'investissement soient en mesure de souscrire aux nouveaux certificats d'investissement parallèlement à la souscription à des actions nouvelles et ce, à titre réductible.

A cet effet, le Conseil d'Administration, réuni le 3 septembre 2014, a réservé l'intégralité de la souscription aux nouveaux certificats d'investissement, et ce à titre réductible, aux seuls propriétaires d'actions anciennes, autres que la Société Générale.

Il est rappelé que, conformément aux dispositions de l'article 384 du Code des Sociétés Commerciales, l'émission des certificats d'investissement n'a pas d'incidence sur l'augmentation de capital par émission d'actions. Cette dernière s'apprécie par rapport à la fraction des actions souscrites.

2.2.4. Période de souscription

La souscription aux nouveaux certificats d'investissement à souscrire en numéraire est réservée, à titre réductible, aux anciens actionnaires autres que la Société Générale, et ce, **du 06/10/2014 au 20/10/2014 inclus***.

Dans l'hypothèse où les demandes de souscription excéderaient le nombre de certificats d'investissement offert à la souscription, les demandes de souscriptions seront satisfaites au prorata sur la base d'un taux d'allocation, déterminé par le rapport quantité offerte / quantité demandée.

2.2.5 Etablissement domiciliaire

Les souscriptions aux certificats d'investissement seront reçues et les versements effectués, sans frais, auprès de MAC SA, l'intermédiaire chargé de l'opération, sis à la Rue du Lac Constance, les Berges du Lac –Tunis.

En souscrivant, il devra être versé par certificat d'investissement souscrit le montant de 10 dinars, soit 5 dinars représentant la valeur nominale du certificat et 5 dinars représentant la valeur de la prime d'émission.

Après répartition, et dans le cas de satisfaction partielle des demandes de souscription à titre réductible, les sommes restant disponibles sur les fonds versés, à l'appui des souscriptions effectuées à ce titre seront restituées sans intérêts, aux souscripteurs auprès de MAC SA, et ce dans un délai ne dépassant pas trois (3) jours ouvrables à partir de la date de clôture des souscriptions.

Les fonds versés à l'appui des souscriptions seront déposés dans un compte indisponible ouvert à l'Union Internationale de Banques-Agence centrale sous le N° 12000000010800419215.

2.2.6 Jouissance des certificats d'investissements souscrits

Les 1 700 000 nouveaux certificats d'investissement à souscrire en numéraire porteront jouissance en dividendes à partir du 01/01/2014.

2.2.7 Modalité et délais de délivrance des titres

Les actionnaires souscripteurs aux nouveaux certificats d'investissement recevront de l'Unité Bourse et Titres de l'UIB, une attestation portant sur le nombre de certificats d'investissement détenus et ce, dès la clôture de la souscription aux certificats d'investissement.

2.2.8 Mode de placement

La souscription des 1 700 000 nouveaux certificats d'investissement sera réservée aux anciens actionnaires, autres que la Société Générale.

*Les actionnaires et /ou les cessionnaires de droits préférentiels de souscription n'ayant pas exercé ou chargé leurs intermédiaires agréés administrateurs d'exercer leurs droits avant la séance de Bourse du 20/10/2014 sont informés que leurs administrateurs agréés mandatés procéderont à la vente de leurs droits non exercés pendant ladite séance.

2.2.9. Création de certificats de droits de vote

Corrélativement à l'augmentation de capital par l'émission de 1 700 000 nouveaux certificats d'investissement, de nouveaux certificats de droits de vote, du nombre des certificats d'investissement effectivement souscrits, seront créés et attribués aux porteurs d'anciens certificats de droit de vote en proportion de leurs droits, sauf renonciation de leur part au profit de l'ensemble des porteurs de certains d'entre eux, conformément aux dispositions de l'article 384 du Code des Sociétés Commerciales.

2.2.10. Caractéristiques des certificats d'investissement proposés à l'émission à l'occasion de l'augmentation de capital :

- L'émission de certificats d'investissement est proposée pour répondre aux obligations légales qui s'imposent aux augmentations de capital d'une société ayant déjà émis des certificats d'investissement. Les certificats qui ont été émis à ce jour par l'Union Internationale de Banques sont exclusivement détenus par Société Générale qui a renoncé à la possibilité de souscrire à l'émission proposée;
- Les certificats d'investissement ne sont pas admis à la cote de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis. L'attention des souscripteurs éventuels est particulièrement attirée sur le fait qu'en l'absence de marché liquide, les souscripteurs de certificats d'investissement pourront éprouver des difficultés à les revendre;
- Les certificats d'investissement ne comportent pas de droits de vote dans les assemblées d'actionnaires de l'Union Internationale de Banque.

2.2.11. But de l'émission

L'augmentation de capital social permettra à l'UIB:

- Une reconstitution de ses fonds propres;
- Une remise à niveau de ses ratios prudentiels; et
- Un développement équilibré, sécurisé et plus soutenu de ses activités.

2.3. Renseignements généraux sur les valeurs mobilières émises

2.3.1. Droits attachés aux actions offertes

Chaque action donne droit dans la propriété de l'actif social et dans le partage des bénéfices revenant aux actionnaires à une part proportionnelle au nombre total d'actions.

Les dividendes non réclamés dans les cinq ans de leur exigibilité seront prescrits conformément à la loi.

Chaque membre de l'Assemblée Générale Ordinaire ou Extraordinaire a autant de voix qu'il possède et représente d'actions, sans limitation sauf exceptions légales.

2.3.2. Droits attachés aux certificats d'investissement offerts

Chaque certificat d'investissement émis donne les mêmes droits pécuniaires attachés à l'action.

Les dividendes non réclamés dans les cinq ans de leur exigibilité seront prescrits conformément à la loi.

Il est rappelé que le certificat d'investissement ne donne pas droit de vote aux assemblées générales des actionnaires.

2.3.3. Régimes de négociabilité

Les actions sont librement négociables en Bourse.

2.3.4. Régime fiscal applicable

Les dividendes des actions et des certificats d'investissement sont soumis à l'impôt selon la réglementation fiscale en vigueur.

2.4. Marché des titres

Les actions « Union Internationale de Banques » sont négociables sur le marché principal des titres de capital de la cote de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis.

Par ailleurs, il n'y a pas de titres de même catégorie qui sont négociés sur des marchés étrangers.

2.4.1. Cotation en Bourse des actions anciennes

Les 17 600 000 actions anciennes, inscrites sur le marché principal de la cote de la Bourse, seront négociées, droit de souscription détaché, à partir du 06/10/2014.

2.4.2. Cotation en Bourse des actions nouvelles souscrites

Les 14 960 000 actions nouvelles à souscrire en numéraire seront négociables en Bourse à partir de la réalisation définitive de l'augmentation de capital en numéraire conformément aux dispositions légales en vigueur régissant les augmentations de capital, sur la même ligne que les actions anciennes auxquelles elles seront assimilées.

2.4.3. Cotation en Bourse des droits de souscription aux actions nouvelles

Les négociations en Bourse des droits de souscription auront lieu du 06/10/2014 au 20/10/2014 inclus.

Il est à préciser qu'aucune séance de régularisation ne sera organisée au-delà des délais précités.

2.5. Tribunal compétent en cas de litige

Tout litige pouvant surgir suite à la présente augmentation de capital sera de la compétence exclusive du tribunal de Tunis I.

2.6. Prise en charge par la STICODEVAM

Les actions nouvelles souscrites seront prises en charge par la STICODEVAM sous le code ISIN n° « TN0003900321 » à partir de la réalisation définitive de l'augmentation du capital en numéraire.

Les droits de souscription seront pris en charge par la STICODEVAM sous le code ISIN n° « TN0003900313 » durant la période de souscription préférentielle, soit du 06/10/2014 au 20/10/2014 inclus.

Les nouveaux certificats d'investissement seront pris en charge par la STICODEVAM sous le code ISIN n° « TN0003900339 » à partir de la réalisation définitive de l'augmentation de capital en numéraire.

A cet effet, la STICODEVAM assurera les règlements / livraisons sur les dits droits et actions négociés en Bourse.

Le registre des actionnaires est tenu par l'Union Internationale de Banques.

Un document de référence enregistré auprès du CMF sous le numéro **14-005** du **02 septembre 2014** et une note d'opération de réduction et d'augmentation de capital visée par le CMF sous le numéro **14-0867** du **04 septembre 2014**, sont mis à la disposition du public auprès de l'UIB, de MAC SA, intermédiaire en Bourse chargé de l'opération, auprès de tous les autres intermédiaires en Bourse et sur le site Internet du CMF : www.cmf.org.tn.

AVIS DES SOCIÉTÉS*

ETATS FINANCIERS DEFINITIFS

SOCIETE TUNISIENNE D'ENTREPRISES DE TELECOMMUNICATIONS « SO.TE.TEL »

Siège social : Rue des entrepreneurs Z.I Charguia II, BP 640 -1080 Tunis-

La Société Tunisienne d'Entreprise de Télécommunications "SOTETEL" publie, ci-dessous, ses états financiers arrêtés au 31 décembre 2013 tels qu'ils seront soumis à l'approbation de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur l'exercice 2013. Ces états sont accompagnés des rapports général et spécial du commissaire aux comptes : MR Jamel SASSI.

BILAN

Arrêté au 31 Décembre 2013 (exprimé en Dinar Tunisien)

	NOTES	31/12/2013	31/12/2012
ACTIFS NON COURANTS			
ACTIFS IMMOBILISES		9 922 375	10 351 828
Immobilisations incorporelles		1 029 872	1 025 826
Moins : amortissements		-912 972	-863 136
Moins : provisions		-90 000	-90 000
		26 900	72 690
Immobilisations corporelles	A-1	25 581 865	25 370 036
Moins : amortissements		-16 261 336	-15 665 844
		9 320 529	9 704 192
Immobilisations financières	A-2	1 261 470	1 261 470
Moins : provisions		-686 524	-686 524
		574 946	574 946
Autres actifs non courants	A-3	373 189	248 809
Moins : provisions		-159 743	-58 649
		213 446	190 160
TOTAL DES ACTIFS NON COURANTS		10 135 821	10 541 988
ACTIFS COURANTS			
Stocks		4 335 832	3 446 157
Moins : provisions		-601 345	-557 611
	A-4	3 734 487	2 888 546
Clients & comptes rattachés		32 869 024	31 539 915
Moins : provisions		-4 116 254	-3 827 512
	A-5	28 752 770	27 712 403
Autres actifs courants		7 763 407	* 7 996 443
Moins : provisions		-768 285	-777 843
	A-6	6 995 122	* 7 218 600
Placements et autres actifs financiers		212 863	329 574
Moins : provisions		-142 321	-142 321
	A-7	70 542	187 253
Liquidités et équivalents de liquidités	A-8	766 015	2 475 294
TOTAL DES ACTIFS COURANTS		40 318 936	40 482 096
TOTAL DES ACTIFS		50 454 757	51 024 084

* Le CMF a invité la société à fournir des explications se rapportant aux retraitements opérés sur les chiffres 2012.

BILAN

Arrêté au 31 Décembre 2013 (exprimé en Dinar Tunisien)

	NOTES	31/12/2013	31/12/2012
CAPITAUX PROPRES	P-1		
Capital social	P-1-1	23 184 000	23 184 000
Réserves légales		1 972 467	1 923 738
Réserves pour fonds social		357 521	563 243
Autres capitaux propres		1 221 729	* 1 367 437
Résultats reportés	P-1-2	5 361	67 636
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES AVANT RESULTAT		26 741 078	27 106 054
Résultat de l'exercice	P-2	-1 399 376	906 943
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES		25 341 702	28 012 997
PASSIFS			
PASSIFS NON COURANTS			
Provisions pour risques	P-3	583 556	595 844
TOTAL DES PASSIFS NON COURANTS		583 556	595 844
PASSIFS COURANTS			
Fournisseurs et comptes rattachés	P-4	13 446 455	12 263 356
Autres passifs courants	P-5	10 320 657	* 8 826 823
Concours Bancaires et autres passifs financiers	P-6	762 387	1 325 064
TOTAL DES PASSIFS COURANTS		24 529 499	22 415 243
TOTAL DES PASSIFS		25 113 055	23 011 087
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES ET PASSIFS		50 454 757	51 024 084

Engagements hors bilan: 4 905 354 DT (note P-7)

ETAT DE RESULTAT

Du 1er janvier jusqu'au 31 Décembre 2013 (exprimé en Dinar Tunisien)

	NOTES	31/12/2013	31/12/2012
PRODUITS D'EXPLOITATION	R-1		
Ventes, travaux & services	R-1-1	37 797 575	38 266 846
Autres produits d'exploitation		155 086	121 501
Total des produits d'exploitation		37 952 661	38 388 347
CHARGES D'EXPLOITATION	R-2		
Achats consommés	R-2-1	22 645 513	23 607 871
Services extérieurs	R-2-2	2 116 926	1 978 585
Charges de personnel	R-2-3	12 603 508	12 397 696
Autres charges	R-2-4	739 161	1 967 728
Dotations aux amortissements et aux provisions	R-2-5	1 618 424	- 1 411 741
Total des charges d'exploitation		39 723 532	38 540 139
Résultat d'exploitation	R-3	-1 770 871	-151 792
Charges financières	R-3-1	- 538 108	- 356 309
Produits financiers	R-3-2	313 339	67 830
Autres gains ordinaires	R-3-3	679 430	1 389 020
Résultat des activités ordinaires avant impôt		-1 316 210	948 749
		-	
Impôt sur les sociétés	R-4	83 166	41 806
Résultat des activités ordinaires après impôt		-1 399 376	906 943
RESULTAT NET DE L'EXERCICE		-1 399 376	906 943

ETAT DES FLUX DE TRESORERIE

Du 1er janvier jusqu'au 31 Décembre 2013 (exprimé en Dinar Tunisien)

DESIGNATIONS	31/12/2013	31/12/2012
FLUX DE TRESORERIE LIES A L'EXPLOITATION		
Encaissements	44 157 861	43 160 943
Clients	41 318 106	41 732 401
Produits divers ordinaires	2 839 755	1 428 542
Décaissements	43 422 768	43 161 943
Fournisseurs	25 644 845	27 310 206
Personnel	10 899 134	9 770 114
Etats et collectivités publiques	5 333 244	5 097 260
Autres décaissements	1 545 545	984 363
Flux de trésorerie provenant de l'exploitation	735 093	-1 000
FLUX DE TRESORERIE LIES AUX ACTIV. D'INVESTISSEMENT		
Encaissements	202 219	717 736
Cessions d'Immobilisations	202 219	717 736
Décaissements	964 894	1 227 506
Acquisition immobilisations incorporelles	170 640	40 190
Acquisition immobilisations corporelles	794 254	1 187 316
Flux de trésorerie affectés aux activités d'investissement	-762 675	-509 770
FLUX DE TRESORERIE LIES AUX ACTIV. DE FINANCEMENT		
Encaissements	69 913	65 725
Produits financiers / CC. Bancaires	1 866	22 415
Régies d'avances et d'accréditifs	68 047	43 310
Décaissements	1 188 933	2 575 985
Dividendes et Jetons de présence	629 639	623 501
Régies d'avances et d'accréditifs	57 098	39 185
Charges Financières	296 475	75 594
Remboursement Emprunts		1 643 286
Subventions accordées pour le Fonds Social	205 721	194 419
Flux de trésorerie affectés aux activités de financement	-1 119 020	-2 510 260
Variation de la trésorerie	-1 146 602	-3 021 030
Trésorerie au début de l'exercice	1 150 230	4 171 260
Trésorerie à la clôture de l'exercice	3 628	1 150 230

NOTES AUX ETATS FINANCIERS

Au 31 DECEMBRE 2013

1. PRESENTATION GENERALE

1.1 Présentation de la société

La Société Tunisienne d'Entreprises de Télécommunications (SO.T.E.TEL) est une société anonyme créée en 1981, au capital social de 23.184.000 Dinars divisé en 4.636.800 actions de 5 Dinars chacune.

La SO.T.E.TEL a été introduite par OPV au premier marché de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis le 27/05/1998 ; elle demeure aujourd'hui le premier représentant du secteur des télécommunications à la Bourse de Tunis.

L'objet social de la SO.T.E.TEL consiste à :

- La réalisation des prestations d'installation et de maintenance de toutes les composantes des réseaux filaires et radio-électriques des télécommunications, aux organismes publics et privés.
- La vente, l'installation et l'entretien des réseaux privés de péritéléphonie et de téléinformatique.
- La construction, la fabrication et le montage d'appareillages des télécommunications.
- La réalisation des travaux de génie civil intéressant l'infrastructure des télécommunications.

1.2 Présentation du régime fiscal

La SO.T.E.TEL est assujettie à la TVA, et elle est soumise à l'impôt sur les sociétés au taux du droit commun de 30%.

2. PRINCIPES & METHODES COMPTABLES

2.1 Note sur le respect des normes comptables Tunisiennes

Les états financiers relatifs à la période allant du 1^{er} janvier 2013 au 31 décembre 2013, exprimés en dinars Tunisiens, ont été arrêtés conformément aux conventions, principes et méthodes comptables prévus par le cadre conceptuel de la comptabilité financière et les normes comptables tunisiennes du système comptable des entreprises (loi 96-112 et le décret 96-2459 du 30 décembre 1996).

2.2 Note sur les bases de mesure et les principes comptables pertinents appliqués

Les états financiers ont été préparés par référence à l'hypothèse de continuité de l'exploitation et de la comptabilité d'engagement ainsi qu'aux conventions comptables de base et notamment :

- Convention du coût historique ;
- Convention de la périodicité ;
- Convention de rattachement des charges aux produits ;
- Convention de prudence ;
- Convention de permanence des méthodes.

Les états financiers couvrent la période allant du 1er janvier au 31 décembre 2013.

2.2.1 Les immobilisations

Les immobilisations corporelles sont inscrites à l'actif à leur coût d'acquisition en hors TVA à l'exception du matériel de transport non utilitaire. Ces immobilisations sont amorties selon la méthode d'amortissement linéaire, la base amortissable est constituée par la valeur d'entrée. Les taux d'amortissements appliqués par la SO.T.E.TEL sont les suivants.

<input type="checkbox"/> Constructions	2 %
<input type="checkbox"/> Matériels & engins	20 %
<input type="checkbox"/> Matériels de transport	20 %
<input type="checkbox"/> Equipements de bureau	10 %
<input type="checkbox"/> Logiciels informatiques	33 %
<input type="checkbox"/> Matériels informatiques	15 %

Les dotations aux amortissements relatifs aux biens acquis au cours de l'exercice sont calculées, en respectant la règle du prorata temporis.

2.2.2 Les placements à court terme

Les placements à court terme sont composés d'actions SICAV. Ils sont enregistrés au cours de clôture. Les pertes ou les gains sur placement par rapport au prix d'acquisition sont portés au résultat comptable.

2.2.3 Comptabilisation des stocks

Le coût historique des stocks achetés correspond au coût d'acquisition composé du prix d'achat, des droits de douane à l'importation et taxes non récupérables, ainsi que des frais de transport, d'assurance et autres coûts directement liés à l'acquisition des éléments achetés.

Les éléments de stocks de la SO.T.E.TEL sont valorisés selon la méthode du CMP. Ainsi, les sorties sont valorisées au CMP qui est modifié à l'occasion de chaque nouvelle entrée.

Les stocks d'exploitation sont valorisés au coût moyen pondéré après chaque entrée.

Pour comptabiliser le flux d'entrée et de sortie des stocks, la SOTETEL applique la méthode d'inventaire permanent : les produits achetés ou fabriqués sont portés dans le compte de stock au moment de leur acquisition ou production. Leurs sorties pour être utilisés dans la production ou pour être vendus constituent des charges de l'exercice et sont portées, de ce fait, dans l'état de résultat.

2.2.4 Comptabilisation des revenus

Les revenus sont mesurés à la juste valeur des contreparties reçues ou à recevoir au titre des prestations de services et ventes réalisées par la SO.T.E.TEL. Les revenus sont déterminés nets des réductions commerciales, des taxes sur le chiffre d'affaires et en général de toute somme encaissée pour le compte de tiers.

Les revenus non encore facturés sont comptabilisés en tenant compte du degré d'avancement estimé en fonction des travaux effectivement réalisés et valorisés aux prix contractuels.

NOTES ANNEXES AU BILAN

A-1 Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles nettes totalisent au 31 Décembre 2013 la somme de **9.320.529 DT** contre **9.704.192 DT** au 31 Décembre 2012.

La composition de ces immobilisations par catégorie se présente comme suit :

Désignation	Val. Brute	Amts.	Val. Nette 31-12-13	Val. Nette 31-12-12
- Terrains	1.737.435	-	1.737.435	1.700.207
- Constructions	7.697.541	2.402.022	5.295.519	5.429.282
- Mat. & Outillages	9.150.837	8.153.336	997.501	1.057.282
- Mat. de Transport	4.427.580	3.523.472	904.108	1.076.936
- Autres Immobilisations	2.568.472	2.182.506	385.966	440.485
Total	25.581.865	16.261.336	9.320.529	9.704.192

A-2 Immobilisations financières

Les immobilisations financières nettes totalisent la somme de **574.946 DT** au 31 Décembre 2013 et se composent d'actions libérées :

Désignation	Participation	%	Dépréciation	V. nettes au 31/12/13	V. nettes au 31/12/12
CERA	1.000	6.25	-	1.000	1.000
A.T.I	89.900	9	-	89.900	89.900
IT.COM (*)	297.070	99	297.070	-	-
SODET SUD	300.000	10	239.454	60.546	60.546
S.R.S (*)	150.000	50	150.000	-	-
TUN. AUTOROUTES	253.421	0.3	-	253.421	253.421
ESPRIT	130.000	13	-	130.000	130.000
Sousse Techno-city	40.000	2	-	40.000	40.000
TOPNET	79	0	-	79	79
Total	1.261.470		686.524	574.946	574.946

(*) Les Sociétés I.T.COM et S.R.S sont en cours de liquidation

A.3 Autres actifs non courants :

Les autres actifs non courants se composent des dépôts et cautionnements et des charges reportées. Ils totalisent au 31 Décembre 2013 la somme de **213.446 DT** contre **190.160 DT** au 31 Décembre 2012. Le détail de ce poste se présente comme suit :

Désignation	31/12/2013	31/12/2012
- Dépôts et cautionnements	24.241	26.548
- provisions	-20.755	-20.755
- Charges reportées	348.948	222.261
- Moins résorptions	-138.988	-37.894
Totaux	213.446	190.160

A-4 Stocks

Les stocks de la SO.T.E.TEL se composent essentiellement de câbles, accessoires et matériel téléphonique, pièces de rechanges et fournitures. Ils représentent au 31 Décembre 2013 un montant de **3.734.487 DT** contre **2.888.546 DT** au 31 Décembre 2012. L'évolution du solde se présente comme suit :

Désignation	Au 31/12/2013			Au 31/12/2012		
	V. brute	Dépréciation	V. nette	V. brute	Dépréciation	V. nette
Matières premières	4.320.312	601.345	3.718.967	3.432.207	557.611	2.874.606
Matières consommables	10.524		10.524	10.074		10.074
Fournitures	4.996		4.996	3.866		3.866
Totaux	4.335.832	601.345	3.734.487	3.446.157	557.611	2.888.546

A-5 Clients & comptes rattachés

Les comptes clients et comptes rattachés débiteurs se détaillent comme suit :

Désignation	31/12/2013	31/12/2012
- Clients ordinaires	6.344.864	6.809.126
- Client Tunisie Telecom	4.321.615	7.396.237
- Clients effets à recevoir	236.025	162.982
- Créances échues et exigibles	10.902.504	14.368.345
- Clients ordinaires retenues de garantie	1.773.580	1.989.405
- Clients retenues de garantie T.T	9.546.030	6.749.950
- Clients travaux réalisés et non facturés T.T	8.290.007	5.430.230
- Clients ordinaires travaux réalisés et non facturés	2.356.903	3.001.985
- Créances à facturer	21.966.520	17.171.570
Totaux des créances avant provisions	32.869.024	31.539.915
Provisions pour créances douteuses	-4.116.254	-3.827.512
Totaux des créances après provisions	28.752.770	27.712.403

A-6 Autres actifs courants

Les autres actifs courants présentent au 31 Décembre 2013 un solde de **6.995.122 DT** contre **7.218.600 DT** au 31 Décembre 2012. Le détail de ces soldes se présente comme suit :

Désignation	31/12/2013	31/12/2012
- Fournisseurs, avances et acomptes	439.724	505.486
- Personnel, avances et acomptes	223.117	168.059
- Organismes représentant le personnel	66.407	104.652
- T.F.P à récupérer	754.652	836.378
- Etat taxes sur le chiffre d'affaires	-	521.377
- Débiteurs divers	201.912	251.170
- Crédit d'impôts directs	6.050.649	5.516.276
- Charges constatées d'avance	26.946	93.045
- Moins provisions	-768.285	-777.843
Totaux	6.995.122	7.218.600

A-7 Placements et autres actifs financiers

Les placements et autres actifs financiers présentent au 31 Décembre 2013 un solde débiteur de **70.542 DT** contre **187.253 DT** au 31 Décembre 2012. L'évolution de ces soldes par nature se présente comme suit :

Désignation	31/12/2013	31/12/2012
- Prêt au personnel à moins d'un an	10.785	11.672
- Echéances échues et non payées	131.108	131.108
- Régie d'avances et d'accréditifs	46.478	15.530
- Placements (Actions Sicav)	24.492	171.264
Valeurs Brutes	212.863	329.574
- Moins provisions (dont 131.108 DT prêt IT.Com)	-142.321	-142.321
Valeurs Nettes	70.542	187.253

A-8 Liquidités et équivalents de liquidités

Les liquidités et équivalents de liquidités présentent au 31 Décembre 2013 un solde débiteur de **766.015 DT** contre **2.475.294 DT** au 31 Décembre 2012.

Ce poste du bilan se détaille comme suit :

Désignation	31/12/2013	31/12/2012
- Banques	601.677	2.236.387
- C.C.P	118.054	202.861
- Caisses	46.284	36.046
Totaux	766.015	2.475.294

P-1 Capitaux propres

Les capitaux propres avant résultat présentent un solde de **26.741.078** au 31 Décembre 2013 contre **27.106.054** au 31 Décembre 2012.

Désignation	31/12/2013	31/12/2012
- Capital social	23.184.000	23.184.000
- Réserves légales	1.972.467	1.923.738
- Réserves pour fonds social	357.521	563.243
- Réserves pour fonds de régulation (actions Sotetel)	500.000	500.000
- Avoir des actionnaires	-332.945	-187.237
- Autres capitaux propres (prime d'émission)	1.054.674	1.054.674
- Résultats reportés	5.361	67.636
Totaux	26.741.078	27.106.054

P-1-1 Capital social

Le capital de la SOTETEL est réparti entre les actionnaires comme suit :

<input type="checkbox"/> Capital social (en DT)	23.184.000
<input type="checkbox"/> Nombre d'actions	4.636.800
<input type="checkbox"/> Valeur nominale de l'action (en DT)	5
<input type="checkbox"/> Nombre d'actionnaires	1975
Actionnaires	
<input type="checkbox"/> Tunisie Télécom	35.00%
<input type="checkbox"/> Al Atheer Com	7,47%
<input type="checkbox"/> SPDIT Sicaf	1.61%
<input type="checkbox"/> Sté Laceramic	1.81%
<input type="checkbox"/> Divers porteurs (capital flottant)	54.11%

P-1-2 Résultats reportés

Le solde de ce compte au 31 Décembre 2013 est de **5.361 DT** contre **67.636 DT** au 31 Décembre 2012. Cette variation résulte de la distribution de dividendes de l'exercice 2012 décidée par l'AGO du 28 Juin 2013.

P-2 Résultat de l'exercice

Le résultat de l'exercice 2013 net d'impôts est déficitaire de **1.399.376 DT** contre un résultat excédentaire net d'impôts de **906.943 DT** de l'exercice 2012.

P-3 Provisions pour risques

Le solde de cette rubrique totalise au 31/12/2013 la somme de **583.556 DT** contre **595.844 DT** au 31 Décembre 2012.

P-4 Fournisseurs & comptes rattachés

La rubrique Fournisseurs & comptes rattachés totalise au 31 Décembre 2013 un solde de **13.446.455 DT** contre **12.263.356 DT** au 31 Décembre 2012. Le détail de ce compte s'analyse comme suit :

Désignation	31/12/2013	31/12/2012
- Fournisseurs ordinaires locaux et étrangers	4.778.974	4.281.275
- Fournisseurs "effets à payer"	5.842.509	5.850.702
- Fournisseurs "factures à établir"	2.824.972	2.131.379
Totaux	13.446.455	12.263.356

P-5 Autres passifs courants

Ce compte présente un solde créditeur de **10.320.657 DT** au 31 Décembre 2013 contre **8.826.823 DT** au 31 Décembre 2012. Le détail de ce compte s'analyse comme :

Désignation	31/12/2013	31/12/2012
Clients créditeurs :	497.094	611.878
Tunisie Télécom (avances sur commandes)	309.163	309.163
Autres clients (avances sur commandes)	187.931	302.715
Personnel et comptes rattachés :	2.125.743	2.334.503
Provisions pour congés payés	797.018	784.506
Salaires et les primes à payer au personnel	1.328.725	1.549.997
Etat et collectivités publiques :	193.443	289.746
Retenues à la source à reverser	163.072	247.582
Autres impôts et taxes à payer	30.371	42.164
Etat, taxes / chiffre d'affaires	1.054.030	-
Créditeurs divers :	5.393.210	4.866.065
Dividendes et jetons de présence	1.057.138	724.631
Totaux	10.320.657	8.826.823

P-6 Concours bancaires et autres passifs financiers

Cette rubrique présente un solde créditeur de **762.387 DT** au 31 Décembre 2013 contre **1.325.064 DT** au 31 Décembre 2012.

Désignation	31/12/2013	31/12/2012
- Concours bancaires	762.387	1.325.064
Totaux	762.387	1.325.064

P-7 Engagements hors bilan

Le montant des engagements hors bilan au 31 Décembre 2013 est de **4.905.354 DT** contre **5.557.375 DT** au 31 Décembre 2012, le détail de ces engagements se présente comme suit :

Désignation	31/12/2013	31/12/2012
- Cautions provisoires	456.240	78.025
- Cautions définitives	3.135.564	3.465.332
- Cautions d'avances	41.400	89.046
- Cautions de garantie	1.272.150	1.924.972
Total	4.905.354	5.557.375

NOTES SUR L'ETAT DE RESULTAT

R-1 Produits d'exploitation

Les produits d'exploitation ont atteint au 31 Décembre 2013 un solde de **37.952.661 DT** contre **38.388.347 DT** au 31 Décembre 2012 se détaillant comme suit :

Désignation	31/12/2013	31/12/2012
- Ventes, travaux & services locaux	35.666.172	36.269.091
- Ventes, travaux & services à l'export	2.131.403	1.997.755
- Produits divers ordinaires	155.086	121.501
Totaux	37.952.661	38.388.347

Le chiffre d'affaires réalisé jusqu'au 31 Décembre 2013 est de **37.797.575 DT** contre **38.266.846 DT** en 2012 soit une diminution de **469.271 DT** représentant **12.26%**.

R-1-1 Répartition du chiffre d'affaires par activité

La répartition du chiffre d'affaires par activité est comme la suivante :

Activités	31/12/2013	31/12/2012	Variation
- Transmissions	17.756.418	14.837.960	2.918.458
- Commutation	2.228.732	3.001.127	-772.395
- Mobile	6.775.357	4.640.610	2.134.747
- RLA	2.278.914	4.526.460	-2.247.546
- DCSE	6.626.751	9.262.934	-2.636.183
- Export	2.131.403	1.997.755	133.648
Totaux	37.797.575	38.266.846	-469.271

R-2 Charges d'exploitation

Les charges d'exploitation ont atteint un solde de **39.723.532 DT** au 31 Décembre 2013 contre **38.540.139 DT** au 31 Décembre 2012. Ces charges se détaillent comme suit :

Désignation	Notes	31/12/2013	31/12/2012
- Achats consommés	R 2-1	22.645.513	23.607.871
- Services extérieurs	R 2-2	2.116.926	1.978.585
- Charges de personnel	R 2-3	12.603.508	12.397.696
- Autres charges	R 2-4	739.161	1.967.728
- Dotations aux amortissements et aux provisions nettes des reprises	R 2-5	1.618.424	-1.411.741
Totaux		39.723.532	38.540.139

R-2-1 Achats consommés

Cette rubrique présente un solde de **22.645.513 DT** au 31 Décembre 2013 contre **23.607.871 DT** au 31 Décembre 2012. Le détail des services extérieurs s'analyse comme suit :

Désignation	31/12/2013	31/12/2012
- Achats consommés (*)	13.878.393	15.923.550
- Achats de carburants et lubrifiants	886.782	799.686
- Charges de sous-traitance	7.849.472	6.847.862
- Achats liés à une modification comptable	30.866	36.773
Totaux	22.645.513	23.607.871

(*) *Les achats consommés au 31-12-2012 comprennent la valeur brute des stocks obsolètes entièrement provisionnés et cédés en juin 2012. Ces derniers s'élèvent à 1.926.895 DT. Une reprise sur provisions pour le même montant a été comptabilisée (voir note R-2-5 ci-dessous).*

R-2-2 Services extérieurs

Cette rubrique présente un solde de **2.116.926 DT** au 31 Décembre 2013 contre **1.978.585 DT** au 31 Décembre 2012. Le détail des services extérieurs s'analyse comme suit :

Désignation	31/12/2013	31/12/2012
- Loyers	197.801	229.535
- Primes d'assurances	234.143	192.686
- Communications et publicités	224.446	253.714
- Déplacement du personnel	210.296	228.149
- Formations du personnel (*)	-27.610	-3.352
- Frais bancaires et assimilés	131	97
- Honoraires	112.935	111.819
- Location main d'œuvre	615.064	391.525
- Autres services	357.460	439.256
- Entretiens et réparations	192.260	135.156
Totaux	2.116.926	1.978.585

(*) *Nets des ristournes de TFP*

R-2-3 Charges de personnel

Les charges de personnel totalisent au 31 Décembre 2013 un solde de **12.603.508 DT** contre **12.397.696 DT** au 31 Décembre 2012. Ces charges se détaillent comme suit :

Désignation	31/12/2013	31/12/2012
- Salaires, compléments, indemnités & primes	10.811.978	10.667.061
- Charges sociales légales	1.791.530	1.730.635
Totaux	12.603.508	12.397.696

R-2-4 Autres charges

Le solde de cette rubrique au 31 Décembre 2013 s'élève à **739.161 DT** contre **1.967.728 DT** au 31 Décembre 2012. Ces montants sont détaillés comme suit :

Désignation	31/12/2013	31/12/2012
- Charges diverses ordinaires	67.349	55.950
- Impôt, taxes et versements assimilés	671.812	505.852
- Pertes sur créances irrécouvrables (apurement comptes clients)	-	1.405.728
Total	739.161	1.967.728

R-2-5 Dotations aux amortissements et aux provisions nettes

Le solde de cette rubrique au 31 Décembre 2013 s'élève à **1.618.424 DT** contre **- 1.411.741 DT** au 31 Décembre 2012. Ce solde se présente comme suit :

Désignation	31/12/2013	31/12/2012
- Dotations aux amortissements	1.298.237	1.326.165
- Dotations aux provisions	322.399	777.406
- Reprise sur provisions	- 2.212	-182.491
- Reprise des provisions sur stocks obsolètes cédés en 2012	-	-1.926.895
- Reprise des provisions sur créances clients apurées en 2012	-	-1.405.926
Total	1.618.424	-1.411.741

R-3 Résultat d'exploitation

Le résultat d'exploitation est déficitaire de **1.770.871 DT** au 31 Décembre 2013 contre **151.792 DT** au 31 Décembre 2012.

R-3-1 Charges financières

Le montant des charges financières arrêté au 31 Décembre 2013 est de **538.108 DT** contre **356.309 DT** au 31 Décembre 2012.

R-3-2 Produits financiers

Le solde de cette rubrique au 31 Décembre 2013 s'élève à **313.339 DT** contre **67.830 DT** au 31 Décembre 2012.

R-3-3 Autres gains ordinaires

Le solde de cette rubrique au 31 Décembre 2013 s'élève à **679.430 DT** contre **1.389.020 DT** au 31 Décembre 2012.

R-4 Impôt sur les sociétés

L'impôt sur les sociétés est calculé sur la base du minimum d'impôt comme suit :

Désignation	31/12/2013	31/12/2012
- Résultat comptable avant impôt	-1.316.210	948.749
- Impôt sur les sociétés (min d'impôt : 0,2% du CA local brut)	- 83.166	- 41.806
Résultat Net	-1.399.376	906.943

F- NOTES RELATIVES
A L'ETAT DES FLUX DE TRESORERIE

L'état de flux de trésorerie est élaboré selon le modèle de référence qui consiste à fournir des informations sur les principales catégories de rentrées et de sorties de fonds. Ainsi, les flux de trésorerie de l'exercice sont classés en flux provenant (ou utilisés) des (ou dans) les activités d'exploitation, d'investissement et de financement.

La variation de la trésorerie globale au 31 Décembre 2013 est négative totalisant **1.146.602 DT** et se détaille comme suit :

Désignation	31/12/2013	31/12/2012
Flux de trésorerie provenant de l'exploitation	735.093	-1.000
Flux de trésorerie affectés aux activités d'investissement	-762.675	-509.770
Flux de trésorerie affectés aux activités de financement	-1.119.020	-2.510.260
VARIATION DE LA TRESORERIE	-1.146.602	-3.021.030

F-1 Flux de trésorerie provenant de l'exploitation

Les activités d'exploitation font ressortir au 31 Décembre 2013 un flux positif de **735.093 DT**.

F-2 Flux de trésorerie affectés aux activités d'investissement

Les activités d'investissement font ressortir au 31 Décembre 2013 un flux négatif de **762.675 DT**.

F-3 Flux de trésorerie affectés aux activités de financement

Les activités de financement font ressortir au 31 Décembre 2013 un flux négatif de **1.119.020 DT**.

**Messieurs les actionnaires de la Société
Tunisienne d'Entreprises de Télécommunications
SO.T.E.TEL**

Tunis le, 20 mai 2014

Objet : Rapport général sur les états financiers arrêtés au 31 Décembre 2013

Messieurs,

Rapport sur les états financiers

En exécution du mandat de commissariat aux comptes qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous avons procédé à l'audit des états financiers ci-joints de la Société Tunisienne d'Entreprises de Télécommunications arrêtés au 31 Décembre 2013 comprenant le bilan, l'état de résultats et l'état des flux de trésorerie clos à cette date, couvrant la période allant du 1^{er} janvier au 31 décembre 2013 ainsi que des notes aux états financiers.

Responsabilité de la direction dans l'établissement et la présentation des états financiers

Ces états financiers qui font apparaître un total net de bilan de 50 454 757 DT et un résultat déficitaire de 1 399 376 DT, ont été arrêtés par votre Conseil d'Administration. Le Conseil est responsable de l'établissement et de la présentation sincère de ces états financiers, conformément aux normes comptables généralement admises en Tunisie et aux lois et réglementations en vigueur. Cette responsabilité comprend la conception, la mise en place et le suivi d'un contrôle interne relatif à l'établissement et la présentation sincère d'états financiers ne comprenant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Responsabilité du Commissaire aux Comptes

Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces états financiers sur la base de notre audit.

Nous avons conduit notre audit en accord avec les normes de la profession applicable en Tunisie. Ces normes exigent que nous planifions et que nous accomplissions l'audit de façon à obtenir une assurance raisonnable nous permettant de conclure si les états financiers ne sont pas entachés d'inexactitudes significatives.

Un audit est l'examen, sur la base de tests, des preuves de validité des montants et informations contenus dans les états financiers. Un audit comprend généralement la vérification des principes comptables utilisés et des estimations significatives faites par la direction, ainsi qu'une évaluation globale de la présentation des états financiers.

Nous estimons que notre audit fournit un fondement raisonnable à notre opinion.

Opinion

A notre avis, les états financiers ci-joints et auxquels il est fait référence sont réguliers et sincères et donnent une image fidèle, pour tous les aspects importants, de la situation financière et du patrimoine de la Société Tunisienne d'Entreprises de Télécommunications ainsi que de la performance financière et des flux de trésorerie pour l'exercice clos au 31 décembre 2013 en conformité avec les principes comptables généralement admis.

Vérifications et informations spécifiques

Nous avons procédé, conformément aux normes de la profession, aux vérifications spécifiques prévues par la réglementation en vigueur. Sur la base de ces vérifications, nous n'avons pas d'observations à formuler sur la sincérité et la concordance des comptes annuels et des informations données dans le rapport de gestion du Conseil d'Administration.

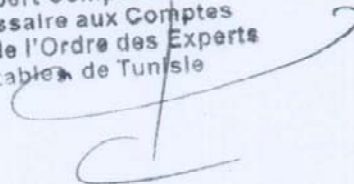
En application des dispositions de l'article 19 du décret n° 2001-2728 du 20 novembre 2001, nous n'avons pas d'observations à formuler sur la conformité de la société à la réglementation en vigueur en matière de tenue des comptes en valeurs mobilières.

Nous avons également procédé à l'examen des procédures de contrôle interne relatives au traitement de l'information comptable et à la préparation des états financiers. Les insuffisances relevées ont été consignées dans la lettre de contrôle interne. Nous signalons que conformément à ce qui est requis par l'article 3 de loi 94-117 du 14 novembre 1994 portant réorganisation du marché financier tel que modifié par la loi 2005-96 du 18 octobre 2005, nous n'avons pas relevé, sur la base de notre examen, d'insuffisances majeures susceptibles d'impacter notre opinion sur les états financiers.

P/Groupement
Cabinet Jamel SASSI – Elf Conseil

Jamel SASSI

Jamel SASSI
Expert Comptable
Commissaire aux Comptes
Membre de l'Ordre des Experts
Comptables de Tunisie



**Messieurs les actionnaires de la Société
Tunisienne d'Entreprises de Télécommunications
SO.T.E.TEL**

Tunis le, 20 mai 2014

Objet : Rapport spécial du Commissaire aux Comptes pour l'exercice clos le 31 décembre 2013

Messieurs

En application des dispositions de l'article 200 et suivants du Code des Sociétés Commerciales, relatives aux conventions réalisées entre la société et le président, le directeur général, les directeurs généraux adjoints ou les membres du conseil d'administration et des dispositions de l'article 475 du même code relatives aux conventions conclues entre la société mère et l'une des sociétés appartenant au groupe, nous reportons ci-dessus sur les conventions en rapport avec les textes sus indiqués.

Notre responsabilité est de nous assurer du respect des procédures légales d'autorisation et d'approbation de ces conventions ou opérations et de leur traduction correcte, in fine, dans les états financiers. Il ne nous appartient pas de rechercher spécifiquement et de façon étendue l'existence éventuelle de telles conventions ou opérations mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données et celles obtenues au travers de nos procédures d'audit, leurs caractéristiques et modalités essentielles, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien fondé. Il vous appartient d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et la réalisation de ces opérations en vue de leur approbation.

A- Opérations réalisées relatives à des conventions antérieures (autres que les rémunérations des dirigeants)

L'exécution des conventions suivantes, conclues et approuvées au cours des exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours de l'exercice clos le 31 Décembre 2013 :

- Votre société a signé avec la société Tunisie Télécom une convention de location d'une superficie de 76 m² de l'agence SO.T.E.TEL située à Sfax en vue de l'exploiter tant qu'agence commerciale. La location est conclue pour un loyer annuel de 24 000 dinars tunisiens hors taxes et s'étend sur une période de 3 ans à compter du mois d'octobre 2012. Le loyer facturé par votre société au titre de l'exercice 2013 s'est élevé à 24 000 dinars tunisiens.

- Conformément au procès verbal du conseil d'administration du 17 janvier 2002, un prêt de 150.000 DT a été octroyé à la société IT.COM. Le montant demeurant impayé au 31 décembre 2013 en principal s'élève à 131.107 dinars tunisiens.

- Votre Société loue à la société Tunisie Télécom un ensemble immobilier situé à Ksar Saïd. Le loyer facturé par votre société au titre de l'exercice 2013 s'est élevé à 97 280 dinars tunisiens.

- Votre Société loue une superficie de 30 m² de la terrasse du bâtiment sis rue des entrepreneurs Z.I Charguia II Ariana Aéroport à la société Tunisie Télécom qui y a installé une station GSM et les équipements y afférant.

La location s'étend sur une période de 15 ans à compter du 1^{er} novembre 2003. Le loyer facturé au titre de l'exercice 2013 s'est élevé à 5 767 dinars tunisiens.

- Votre société a signé avec la société Tunisie Télécom une convention de location d'une superficie de 40 m2 de l'immeuble de l'agence SO.T.E.TEL située à la zone industrielle de Sousse en vue de l'installation d'une station GSM et des équipements y afférant. La location est conclue pour un loyer annuel de 7.500 dinars tunisiens hors taxes et s'étend sur une période de 15 ans à compter du mois d'octobre 2011. Le loyer facturé par votre société au titre de l'exercice 2013 s'est élevé à 8 169 dinars tunisiens.

B- Obligations et engagements de la société envers les dirigeants

Les obligations et engagements vis-à-vis des dirigeants tels que visés par l'article 200 nouveau II § 5 du CSC sont définis comme suit :

- Les jetons de présence attribués aux membres du conseil d'administration qui sont soumis annuellement à l'approbation de l'assemblée générale ordinaire de la société.
- La rémunération du Directeur Général composée d'un salaire annuel fixe décidé par le conseil d'administration du 1^{er} avril 2011 et des avantages en nature liés à sa fonction (voiture de fonction et charges connexes, téléphone).
- Les obligations et engagements vis-à-vis du président du conseil, du directeur général, et des membres du conseil d'administration, tels qu'ils ressortent des états financiers clos le 31 décembre 2013, se présentent comme suit (en DT) :

DESIGNATION	Charge	Passif
Rémunérations des membres du comité permanent d'audit	15.000	15.000
Rémunération de monsieur Néjib Dimassi (mission relative à la refonte du site web de la SOTETEL)	6.000	6.000
Jetons de présence	43.750	43.750
Rémunération brute du Directeur Général	111.410	-
Avantages en nature	9.300	-
Total rémunération brute du Directeur Général	120.710	-
Total des obligations et engagements vis-à-vis des dirigeants	185.460	64.750

Par ailleurs, et en dehors des conventions et opérations précitées, nos travaux n'ont pas révélé l'existence d'autres conventions ou opérations rentrant dans le cadre des dispositions de l'article 200 et suivants et 475 du code des sociétés commerciales.

P/Groupement
Cabinet Jamel SASSI – Elf Conseil

Jamel SASSI



AVIS DES SOCIÉTÉS

ETATS FINANCIERS INTERMEDIARES

SOCIETE TUNISIENNE D'ENTREPRISES DE TELECOMMUNICATIONS

« SO.TE.TEL »

Siège social : Rue des entrepreneurs Z.I Charguia II, BP 640 -1080 Tunis-

La Société Tunisienne d'Entreprise de Télécommunications "SOTETEL" publie ci-dessous, ses états financiers intermédiaires arrêtés au 30 juin 2014 accompagnés de l'avis du commissaire aux comptes : MR Jamel SASSI.

BILAN

arrêté au 30 Juin 2014 (exprimé en dinar tunisien)

	NOTES	30/06/2014	30/06/2013	31/12/2013
ACTIFS NON COURANTS				
ACTIFS IMMOBILISES				
Immobilisations incorporelles		9 577 981	10 423 303	9 922 375
Moins : amortissements		1 029 872	1 025 826	1 029 872
Moins : provisions		-924 068	-895 414	-912 972
		-90 000	-90 000	-90 000
		15 804	40 412	26 900
Immobilisations corporelles	A-1	25 807 555	26 025 654	25 581 865
Moins : amortissements		-16 759 778	-16 217 709	-16 261 336
		9 047 777	9 807 945	9 320 529
Immobilisations financières	A-2	961 470	1 261 470	1 261 470
Moins : provisions		-447 070	-686 524	-686 524
		514 400	574 946	574 946
Autres actifs non courants	A-3	437 946	315 599	373 189
Moins : provisions		-225 133	-105 779	-159 743
		212 813	209 820	213 446
TOTAL DES ACTIFS NON COURANTS		9 790 794	10 633 123	10 135 821
ACTIFS COURANTS				
Stocks		5 256 409	4 156 751	4 335 832
Moins : provisions		-601 345	-557 611	-601 345
	A-4	4 655 064	3 599 140	3 734 487
Clients & comptes rattachés		34 008 712	30 935 918	32 869 024
Moins : provisions		-4 356 254	-4 067 090	-4 116 254
	A-5	29 652 458	26 868 828	28 752 770
Autres actifs courants		7 967 429	8 844 797	7 763 407
Moins : provisions		-759 155	-777 843	-768 285
	A-6	7 208 274	8 066 954	6 995 122
Placements et autres actifs financiers		200 538	211 187	212 863
Moins : provisions		-142 321	-142 321	-142 321
	A-7	58 217	68 866	70 542
Liquidités et équivalents de liquidités	A-8	1 155 904	596 174	766 015
TOTAL DES ACTIFS COURANTS		42 729 917	39 199 962	40 318 936
TOTAL DES ACTIFS		52 520 711	49 833 085	50 454 757

BILAN

arrêté au 30 Juin 2014 (exprimé en dinar tunisien)

	NOTES	30/06/2014	30/06/2013	31/12/2013
CAPITAUX PROPRES	P-1			
Capital social	P-1-1	23 184 000	23 184 000	23 184 000
Réserves légales		1 972 467	1 972 466	1 972 467
Réserves pour fonds social		357 291	540 243	357 521
Réserves pour fonds de régulation		500 000	500 000	500 000
Avoirs des actionnaires		-337 962	-311 964	-332 945
Autres capitaux propres (prime d'émission)		1 054 674	1 054 674	1 054 674
Résultats reportés	P-1-2	-1 394 015	5 361	5 361
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES AVANT RESULTAT		25 336 455	26 944 780	26 741 078
Résultat de l'exercice	P-2	-2 383 584	-2 519 332	-1 399 376
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES		22 952 871	24 425 448	25 341 702
PASSIFS				
PASSIFS NON COURANTS				
Provisions pour risques	P-3	583 556	595 844	583 556
TOTAL DES PASSIFS NON COURANTS		583 556	595 844	583 556
PASSIFS COURANTS				
Fournisseurs et comptes rattachés	P-4	15 986 549	13 912 517	13 446 455
Autres passifs courants	P-5	7 833 211	7 518 918	10 320 657
Concours Bancaires et autres passifs financiers	P-6	5 164 524	3 380 358	762 387
TOTAL DES PASSIFS COURANTS		28 984 284	24 811 793	24 529 499
TOTAL DES PASSIFS		29 567 840	25 407 637	25 113 055
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES ET PASSIFS		52 520 711	49 833 085	50 454 757

Engagements hors bilan: 5 515 450 DT (note P-7)

ETAT DE RESULTAT

Du 1er janvier jusqu'au au 30 Juin 2014 (exprimé en dinar tunisien)

	NOTES	30/06/2014	30/06/2013	31/12/2013
PRODUITS D'EXPLOITATION	R-1			
Ventes, travaux & services	R-1-1	16 132 320	15 245 634	37 797 575
Autres produits d'exploitation		90 142	103 496	155 086
Total des produits d'exploitation		16 222 462	15 349 130	37 952 661
CHARGES D'EXPLOITATION	R-2			
Achats consommés	R-2-1	10 145 543	9 313 817	22 645 513
Services extérieurs	R-2-2	1 255 850	1 011 038	2 116 926
Charges de personnel	R-2-3	6 221 484	6 391 079	12 603 508
Autres charges	R-2-4	351 610	261 190	739 161
Dotations aux amortissements et aux provisions	R-2-5	600 569	884 297	1 618 424
Total des charges d'exploitation		18 575 056	17 861 421	39 723 532
Résultat d'exploitation	R-3	-2 352 594	-2 512 291	-1 770 871
Charges financières	R-3-1	- 169 618	- 151 088	- 538 108
Produits financiers	R-3-2	131 104	152 498	313 339
Autres gains ordinaires	R-3-3	44 239	8 328	679 430
Résultat des activités ordinaires avant impôt		-2 346 869	-2 502 553	-1 316 210
		-	-	-
Impôt sur le résultat	R-4	36 715	16 779	83 166
Résultat des activités ordinaires après impôt		-2 383 584	-2 519 332	-1 399 376
RESULTAT NET DE L'EXERCICE		-2 383 584	-2 519 332	-1 399 376

ETAT DES FLUX DE TRESORERIE

Du 1er janvier jusqu'au 30/06/2014 (exprimé en dinars)

DESIGNATIONS	30/06/2014	30/06/2013	31/12/2013
FLUX DE TRESORERIE LIES A L'EXPLOITATION			
Encaissements	18 119 548	18 890 060	44 157 861
Clients	17 401 513	18 636 465	41 318 106
Produits divers ordinaires	718 035	253 595	2 839 755
Placements courants			
Remboursements prêts par le personnel			
Décaissements	21 672 742	22 292 051	43 422 768
Fournisseurs	13 095 212	12 899 740	25 644 845
Personnel	5 435 425	4 485 258	10 899 134
Etats et collectivités publiques	2 276 134	4 161 158	5 333 244
Placements courants			
Autres décaissements	865 971	745 895	1 545 545
Flux de trésorerie affectés à l'exploitation	-3 553 194	-3 401 991	735 093
FLUX DE TRESORERIE LIES AUX ACTIV. D'INVESTISSEMENT			
Encaissements	15 000	6 191	202 219
Cessions d'Immobilisations	15 000	6 191	202 219
Décaissements	275 721	372 622	964 894
Acquisition immobilisations incorporelles			170 640
Acquisition immobilisations corporelles	275 721	372 622	794 254
Flux de trésorerie affectés aux activités d'investissement	-260 721	-366 431	-762 675
FLUX DE TRESORERIE LIES AUX ACTIV. DE FINANCEMENT			
Encaissements	67 411	37 687	69 913
Dividendes			
Produits financiers / Placements courants			
Produits financiers / CC. Bancaires	1 715	1 771	1 866
Régies d'avances et d'accréditifs	65 696	35 916	68 047
Décaissements	265 745	203 679	1 188 933
Dividende & Jetons de présence	9 000		629 639
Régies d'avances et d'accréditifs	72 777	28 620	57 098
Charges Financières	173 738	152 059	296 475
Remboursement Emprunts			
Subventions accordées par le Fonds Social	10 230	23 000	205 721
Flux de trésorerie provenant des activités de financement	-198 333	-165 992	-1 119 020
Variation de la trésorerie	-4 012 248	-3 934 414	-1 146 602
Trésorerie au début de l'exercice	3 628	1 150 230	1 150 230
Trésorerie à la clôture de l'exercice	-4 008 620	-2 784 184	3 628

NOTES AUX ETATS FINANCIERS INTERMEDIAIRES

Au 30 Juin 2014

1. PRESENTATION & REGIME FISCAL DE LA SOCIETE

1.1 Présentation de la société

La Société Tunisienne d'Entreprises de Télécommunications (SO.T.E.TEL) est une société anonyme créée en 1981, au capital social de 23.184.000 Dinars divisé en 4.636.800 actions de 5 Dinars chacune.

La SO.T.E.TEL a été introduite par OPV au premier marché de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis le 27/05/1998 ; elle demeure aujourd'hui le premier représentant du secteur des télécommunications à la Bourse de Tunis.

L'objet social de la SO.T.E.TEL consiste à :

- La réalisation des prestations d'installation et de maintenance de toutes les composantes des réseaux filaires et radio-électriques des télécommunications, aux organismes publics et aux privés.
- La vente, l'installation et l'entretien des réseaux privés de péritéléphonie et de téléinformatique.
- La construction, la fabrication et le montage d'appareillages des télécommunications.
- La réalisation des travaux de génie civil intéressant l'infrastructure des télécommunications.

Régime fiscal de la société

La SO.T.E.TEL est assujettie à la TVA, et elle est soumise à l'impôt sur les sociétés au taux du droit commun de 30%.

2. PRINCIPES & METHODES COMPTABLES

2.1 Note sur le respect des normes comptables Tunisiennes

Les états financiers provisoires relatifs à la période allant du 1^{er} janvier 2014 au 30 Juin 2014, exprimés en dinars Tunisiens, ont été arrêtés conformément aux conventions, principes et méthodes comptables prévus par le cadre conceptuel de la comptabilité financière et les normes comptables tunisiennes du système comptable des entreprises (loi 96-112 et le décret 96-2459 du 30 décembre 1996).

2.2 Note sur les bases de mesure et les principes comptables pertinents appliqués

Les états financiers ont été préparés par référence à l'hypothèse de continuité de l'exploitation et de la comptabilité d'engagement ainsi qu'aux conventions comptables de base et notamment :

- Convention du coût historique ;
- Convention de la périodicité ;
- Convention de rattachement des charges aux produits ;
- Convention de prudence ;
- Convention des permanences des méthodes.

Les états financiers couvrent la période allant du 1er janvier au 30 Juin 2014.

2.2.1 Les immobilisations

Les immobilisations corporelles sont inscrites à l'actif à leur coût d'acquisition en hors TVA à l'exception du matériel de transport non utilitaire. Ces immobilisations sont amorties selon la méthode d'amortissement linéaire, la base amortissable est constituée par la valeur d'entrée. Les taux d'amortissements appliqués par la SO.T.E.TEL sont ceux prévus par l'administration fiscale.

<input type="checkbox"/> Constructions	2 %
<input type="checkbox"/> Matériels & engins	20 %
<input type="checkbox"/> Matériels de transport	20 %
<input type="checkbox"/> M.M.B	10 %
<input type="checkbox"/> Logiciel informatique	33 %
<input type="checkbox"/> Matériels informatiques	15 %

Les dotations aux amortissements sur les acquisitions de l'exercice sont calculées, en respectant la règle du prorata temporis.

2.2.2 Les placements à court terme

Les placements à court terme sont composés d'actions SICAV. Ils sont enregistrés au cours de clôture. Les pertes ou les gains sur placement par rapport au prix d'acquisition sont portés au résultat comptable.

2.2.3 Comptabilisation des stocks

Le coût historique des stocks correspond au coût d'acquisition composé du prix d'achat, des droits de douane à l'importation et taxes non récupérables, ainsi que des frais de transport, d'assurance et autres coûts directement liés à l'acquisition des éléments achetés.

Les éléments de stocks de la SO.T.E.TEL sont valorisés selon la méthode du CMP. Ainsi, les sorties sont valorisées au CMP qui est modifié à l'occasion de chaque nouvelle entrée.

Les stocks d'exploitation sont valorisés au coût moyen pondéré après chaque entrée.

2.2.4 Comptabilisation des revenus

Les revenus sont mesurés à la juste valeur des contreparties reçues ou à recevoir au titre des prestations de services et ventes réalisées par la SO.T.E.TEL. Les revenus sont déterminés nets des réductions commerciales, des taxes sur le chiffre d'affaires et en général de toute somme encaissée pour le compte de tiers.

Les revenus non encore facturés sont comptabilisés en tenant compte du degré d'avancement estimé en fonction des travaux effectivement réalisés et valorisés aux prix contractuels.

NOTES ANNEXES AU BILAN

A-1 Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles nettes totalisent au 30/06/2014 la somme de **9.047.777 DT** contre **9.807.945 DT** au 30/06/2013 et **9.320.529 DT** au 31/12/2013.

La composition de ces immobilisations par catégorie se présente comme suit :

DESIGNATION	Val. Brute	Amts.	Val. Nette 30-06-14	Val. Nette 30-06-13	Val. Nette 31-12-13
- Terrains	1.737.435	-	1.737.435	1.715.779	1.737.435
- Constructions	7.724.261	2.492.477	5.231.784	5.382.934	5.295.519
- Mat. & Outillages	9.334.181	8.370.880	963.301	1.243.805	997.501
- Mat. de Transport	4.422.779	3.664.385	758.394	1.060.446	904.108
- Autres Immobilisations	2.588.899	2.232.036	356.863	404.981	385.966
Total	25.807.555	16.759.778	9.047.777	9.807.945	9.320.529

A-2 Immobilisations financières

Les immobilisations financières nettes totalisent la somme de **514.400 DT** au 30/06/2014.

DESIGNATION	Val. Brute	Dépréciation	Val. Nette 30-06-14	Val. Nette 30-06-13	Val. Nette 31-12-13
- Actions libérées	961.470	447.070	514.400	574.946	574.946
Total	961.470	447.070	514.400	574.946	574.946

La composition du portefeuille titre de la SO.T.E.TEL se présente comme suit :

Désignation	Participation	%	Dépréciation	V. nettes au 30/06/14	V. nettes au 30/06/13	V. nettes au 31/12/13
CERA	1.000	6.25	-	1.000	1.000	1.000
A.T.I	89.900	9	-	89.900	89.900	89.900
IT.COM (*)	297.070	99	297.070	-	-	-
SODET SUD	-	10	-	-	60.546	60.546
S.R.S (*)	150.000	50	150.000	-	-	-
TUN. AUTOROUTES	253.421	0.3	-	253.421	253.421	253.421
ESPRIT	130.000	13	-	130.000	130.000	130.000
Sousse Techno-city	40.000	2	-	40.000	40.000	40.000
TOPNET	79	0	-	79	79	79
Total	961.470		447.070	514.400	574.946	574.946

(*) Les Sociétés I.T.COM et S.R.S sont en cours de liquidation

A.3 Autres actifs non courants :

Les autres actifs non courants se composent des dépôts et cautionnements et des charges reportées. Ils totalisent au 30/06/2014 la somme de **212.813 DT** contre **209.820 DT** au 30/06/2013 et **213.446 DT** au 31/12/2013. Le détail de ce poste se présente comme suit :

DESIGNATIONS	30/06/2014	30/06/2013	31/12/2013
- Dépôts et cautionnements	23.466	24.241	24.241
- provisions	-20.755	-20.755	-20.755
- Charges reportées	414.480	291.358	348.948
- Moins résorptions	-204.378	-85.024	-138.988
Totaux	212.813	209.820	213.446

A-4 Stocks

Les stocks de la SO.T.E.TEL se composent essentiellement de câbles, accessoires et matériel téléphonique, pièces de rechanges et fournitures. Ils représentent au 30/06/2014 un montant de **4.655.064 DT** contre **3.599.140 DT** au 30/06/2013 et **3.734.487 DT** au 31/12/2013. L'évolution du solde se présente comme suit :

DESIGNATIONS	Au 30/06/2014			Au 30/06/2013			Au 31/12/2013		
	V. brute	Dépréciation	V. nette	V. brute	Dépréciation	V. nette	V. brute	Dépréciation	V. nette
Matières premières	5.240.669	601.345	4.639.324	4.141.350	557.611	3.583.739	4.320.312	601.345	3.718.967
Matières consommables	10.524	-	10.524	10.524	-	10.524	10.524	-	10.524
Fournitures	5.216	-	5.216	4.877	-	4.877	4.996	-	4.996
Totaux	5.256.409	601.345	4.655.064	4.156.751	557.611	3.599.140	4.335.832	601.345	3.734.487

A-5 Clients & comptes rattachés

Les comptes clients et comptes rattachés débiteurs se détaillent comme suit :

DESIGNATIONS	30/06/2014	30/06/2013	31/12/2013
- Clients ordinaires	6.837.599	7.090.955	6.344.864
- Client Tunisie Telecom	4.278.422	5.116.546	4.321.615
- Clients effets à recevoir	164.321	150.032	236.025
- Créances échues et exigibles	11.280.341	12.357.533	10.902.504
- Clients ordinaires retenues de garantie	1.554.785	1.740.320	1.773.580
- Clients retenues de garantie T.T	10.930.074	8.604.144	9.546.030
- Clients travaux réalisés et non facturés T.T	7.639.459	5.777.174	8.290.007
- Clients ordinaires travaux réalisés et non facturés	2.604.052	2.456.748	2.356.903
- Créances à facturer	22.728.371	18.578.385	21.966.520
Totaux des créances avant provisions	34.008.712	30.935.918	32.869.024
Provisions pour créances douteuses	-4.356.254	-4.067.090	-4.116.254
Totaux des créances après provisions	29.652.458	26.868.828	28.752.770

A-6 Autres actifs courants

Les autres actifs courants totalisent au 30/06/2014 un solde de **7.208.274 DT** contre **8.066.954 DT** au 30/06/2013 et **6.995.122 DT au 31/12/2013**. Le détail de ces soldes se présente comme suit :

DESIGNATIONS	30/06/2014	30/06/2013	31/12/2013
- Fournisseurs, avances et acomptes	439.724	505.486	439.724
- Personnel, avances et acomptes	146.565	91.095	223.117
- Organismes représentant le personnel	38.640	102.080	66.407
- T.F.P à récupérer	699.907	809.165	754.652
- Etat taxes/chiffre d'affaires	-	1.262.689	-
- Débiteurs divers	278.090	247.294	201.912
- Crédit d'impôts	6.324.617	5.756.358	6.050.649
- Charges constatées d'avance	39.886	70.630	26.946
- Moins provisions	-759.155	-777.843	-768.285
Totaux	7.208.274	8.066.954	6.995.122

A-7 Placements et autres actifs financiers

Les placements et autres actifs financiers présentent au 30/06/2014 un solde débiteur de **58.217 DT** contre **68.866 DT** au 30/06/2013 et **70.542 DT au 31/12/2013**. L'évolution de ces soldes par nature se présente comme suit :

DESIGNATIONS	30/06/2014	30/06/2013	31/12/2013
- Prêt au personnel à moins d'un an	10.557	10.717	10.785
- Echéances échues et non payées	131.108	131.108	131.108
- Régie d'avances et d'accréditifs	39.398	22.826	46.478
- Placements (Actions Sicav)	19.475	46.536	24.492
- Valeurs brutes	200.538	211.187	212.863
- Moins provisions (dont 131.108 DT prêt IT.Com)	-142.321	-142.321	-142.321
Totaux	58.217	68.866	70.542

A-8 Liquidités et équivalents de liquidités

Les liquidités et équivalents de liquidités présentent au 30/06/2014 un solde débiteur de **1.155.904 DT** contre **596.174 DT** au 30/06/2013 et **766.015 DT** au 31/12/2013.

Ce poste du bilan se détaille comme suit :

	30/06/2014	30/06/2013	31/12/2013
- Banques	843.726	505.268	601.677
- C.C.P	155.013	31.066	118.054
- Caisses	157.165	59.840	46.284
Totaux	1.155.904	596.174	766.015

P-1 Capitaux propres

Les capitaux propres avant résultat présentent un solde de **25.336.455 DT** au 30/06/2014 contre **26.944.780 DT** au 30/06/2013 et **26.741.078 DT** au 31/12/2013.

DESIGNATIONS	30/06/2014	31/06/2013	31/12/2013
- Capital social	23.184.000	23.184.000	23.184.000
- Réserves légales	1.972.467	1.972.466	1.972.467
- Réserves pour fonds social	357.291	540.243	357.521
- Réserves pour fonds de régulation (actions Sotetel)	500.000	500.000	500.000
- Avoir des actionnaires	-337.962	-311.964	-332.945
- Autres capitaux propres (prime d'émission)	1.054.674	1.054.674	1.054.674
- Résultats reportés	-1.394.015	5.361	5.361
Totaux	25.336.455	26.944.780	26.741.078

P-1-1 Capital social

Le capital de la SOTETEL est réparti entre les actionnaires comme suit :

<input type="checkbox"/> Capital social (en DT)	23.184.000
<input type="checkbox"/> Nombre d'actions	4.636.800
<input type="checkbox"/> Valeur nominale de l'action (en DT)	5
<input type="checkbox"/> Nombre d'actionnaires	1975
Actionnaires	
<input type="checkbox"/> Tunisie Télécom	35.00%
<input type="checkbox"/> Al Atheer Com	7,47%
<input type="checkbox"/> SPDIT Sicaf	1.61%
<input type="checkbox"/> Sté Laceramic	1.81%
<input type="checkbox"/> Divers porteurs (capital flottant)	54.11%

P-1-2 Résultats reportés

Le solde de ce compte au 30/06/2014 est de **-1.394.015 DT** contre **5.361 DT** au 30/06/2013 et **5.361 DT** au 31/12/2013. Cette variation résulte du résultat déficitaire de l'exercice 2013.

P-2 Résultat de l'exercice

Les résultats déficitaires dégagés respectivement pour **2.383.584 DT** au premier semestre 2014 contre **2.519.332 DT** au 30/06/2013 et **1.399.376 DT** au 31/12/2013.

P-3 Provisions pour risques

Le solde de cette rubrique totalise au 30/06/2014 la somme de **583.556 DT** contre **595.844 DT** au 30/06/2013 et **583.556 DT** au 31/12/2013.

P-4 Fournisseurs & comptes rattachés

La rubrique Fournisseurs & comptes rattachés totalise au 30/06/2014 un solde de **15.986.549 DT** contre **13.912.517 DT** au 30/06/2013 et **13.446.455 DT** au 31/12/2013. Le détail de ce compte s'analyse comme suit :

DESIGNATIONS	30/06/2014	30/06/2013	31/12/2013
- Fournisseurs ordinaires locaux et étrangers	6.167.906	5.196.180	4.778.974
- Fournisseurs "effets à payer"	7.032.630	5.435.307	5.842.509
- Fournisseurs "factures à établir"	2.786.013	3.281.030	2.824.972
Totaux	15.986.549	13.912.517	13.446.455

P-5 Autres passifs courants

Ce compte présente un solde créditeur de **7.833.211 DT** au 30/06/2014 contre **7.518.918 DT** au 30/06/2013 et **10.320.657 DT** au 31/12/2013. Le détail de ce compte s'analyse comme :

DESIGNATIONS	30/06/2014	30/06/2013	31/12/2013
Clients créditeurs :	546.580	716.959	497.094
Tunisie Télécom (avances sur commandes)	309.163	309.163	309.163
Autres clients (avances sur commandes)	237.416	407.795	187.931
- Personnel et comptes rattachés (1)	2.221.599	2.071.488	2.125.743
- Etat et collectivités publiques (2)	7.740	63.337	193.443
- Etat, taxes / chiffre d'affaires	397.697	-	1.054.029
- Créditeurs divers (3)	3.905.158	3.000.232	5.393.210
- Dividendes et jetons de présence	754.437	1.666.902	1057.138
Totaux	7.833.211	7.518.918	10.320.657

(1)- Représente les provisions pour congés payés, les salaires et les primes à payer au personnel

(2)- Représente les retenues à la source à reverser et autres impôts et taxes à payer

(3)- Représente les cotisations sociales dues, les charges à payer, pénalités sur marchés et autres créditeurs divers.

P-6 Concours bancaires et autres passifs financiers

Cette rubrique présente un solde créditeur de **5.164.524 DT** au 30/06/2014 contre **3.380.358 DT** au 30/06/2013 et **762.387 DT** au 31/12/2013.

DESIGNATIONS	30/06/2014	30/06/2013	31/12/2013
- Concours bancaires	5.164.524	3.380.358	762.387
Totaux	5.164.524	3.380.358	762.387

P-7 Engagements hors bilan

Le montant des engagements hors bilan au 30/06/2014 est de **5.515.450 DT** contre **4.439.317 DT** au 30/06/2013 et **4.905.354 DT** au 31/12/2013, le détail de ces engagements se présente comme suit :

DESIGNATIONS	31/06/2014	30/06/2013	31/12/2013
- Cautions provisoires	544.160	192.395	456.240
- Cautions définitives	3.700.393	2.989.236	3.135.564
- Cautions d'avances	46.960	16.700	41.400
- Cautions de garantie	1.223.937	1.240.986	1.272.150
Total	5.515.450	4.439.317	4.905.354

NOTES SUR L'ETAT DE RESULTAT

R-1 Produits d'exploitation

Les produits d'exploitation ont atteint au 30/06/2014 un solde de **16.222.462 DT** contre **15.349.130 DT** au 30/06/2013 et **37.952.661 DT** au **31/12/2013** se détaillant Comme suit :

DESIGNATIONS	30/06/2014	30/06/2013	31/12/2013
- Ventes, travaux & services locaux	15.589.433	14.371.434	35.666.172
- Ventes, travaux & services à l'export	542.887	874.200	2.131.403
- Produits divers ordinaires	90.142	103.496	155.086
Totaux	16.222.462	15.349.130	37.952.661

Le chiffre d'affaires réalisé jusqu'au 30/06/2014 est de **16.132.320 DT** contre **15.245.634 DT** au 30/06/2013 et **37.797.575 DT** au 31/12/2013 soit une augmentation de **886.686 DT** représentant **5.82 %**.

R-1-1 Répartition du chiffre d'affaires par activité

La répartition du chiffre d'affaires par activité est comme suit :

Activités	30/06/2014	30/06/2013	Variation	31/12/2013
- Transmissions	6.355.304	7.007.021	-651.717	17.756.418
- Commutation	749.754	1.248.069	-498.315	2.228.732
- Mobile	4.051.470	3.439.598	611.872	6.775.357
- RLA	595.576	745.972	-150.396	2.278.914
- DCSE	3.837.329	2.804.974	1.032.355	6.626.751
- Export	542.887	-	542.887	2.131.403
Totaux	16.132.320	15.245.634	886.686	37.797.575

R-2 Charges d'exploitation

Les charges d'exploitation ont atteint un solde de **18.575.057 DT** au 30/06/2014 contre **17.861.421 DT** au 30/06/2013 et **39.723.532 DT** au 31/12/2013. Ces charges se détaillent comme suit :

DESIGNATIONS	30/06/2014	30/06/2013	31/12/2013
- Achats consommés	10.145.543	9.313.817	22.645.513
- Services extérieurs	474.343	448.018	862.058
- Autres services extérieurs	781.508	563.020	1.254.868
Autres charges (1)	351.610	261.190	739.161
- Charges diverses ordinaires (1)	71.320	-11.533	67.349
- Impôts et taxes (1)	280.290	272.723	671.812
- Charges de personnel	6.221.484	6.391.079	12.603.508
- Dotations aux amortissements et aux provisions nettes des reprises	600.569	884.297	1.618.424
Totaux	18.575.057	17.861.421	39.723.532

R-2-1 Achats consommés & variation des stocks

Cette rubrique présente un solde de **10.145.543 DT** au 30 Juin 2014. Le détail de ces postes s'analyse comme suit :

DESIGNATIONS	30/06/2014	30/06/2013	31/12/2013
- Achats consommés	6.197.999	5.978.440	13.878.393
- Achats de carburants et lubrifiants	482.018	435.038	886.782
- Charges de sous-traitance	3.445.220	2.898.176	7.849.472
- Achats liés à une modification comptable	20.306	2.163	30.866
Totaux	10.145.543	9.313.817	22.645.513

R-2-2 Services extérieurs

Cette rubrique présente un solde de **1.255.850 DT** au 30/06/2014 contre **1.011.037 DT** au 30/06/2013 et **2.116.926 DT** au 31/12/2013. Le détail des services extérieurs s'analyse comme suit :

DESIGNATIONS	30/06/2014	30/06/2013	31/12/2013
- Loyers	85.386	100.094	197.801
- Primes d'assurances	106.177	104.463	234.143
- Communications et publicités	134.063	125.842	224.446
- Déplacement du personnel	108.404	93.600	210.296
- Formations du personnel (*)	614	-24.516	-27.610
-Frais bancaires et assimilés	37	95	131
- Honoraires	58.363	76.800	112.935
-Location main d'œuvre	236.040	256.493	615.064
- Autres services	460.064	211.546	357.460
- Entretien et réparations	66.702	66.620	192.260
Total	1.255.850	1.011.037	2.116.926

(*) *Nets des ristournes de TFP*

R-2-3 Charges de personnel

Les charges de personnel totalisent au 30/06/2014 un solde de **6.221.484 DT** contre **6.391.079 DT** au 30/06/2013 et **12.603.508 DT** au 31/12/2013. Ces charges se détaillent comme suit :

DESIGNATIONS	30/06/2014	30/06/2013	31/12/2013
- Salaires, compléments, indemnités & primes	5.305.302	5.286.438	10.811.978
- Charges sociales légales	916.182	1.104.641	1.791.530
Total	6.221.484	6.391.079	12.603.508

R-2-4 Autres charges

Le solde de cette rubrique au 30/06/2014 s'élève à **351.610 DT** contre **261.190 DT** au 30/06/2013 et **739.161 DT** au 31/12/2013. Ces montants sont détaillés comme suit :

DESIGNATIONS	30/06/2014	30/06/2013	31/12/2013
- Charges diverses ordinaires (*)	71.320	-11.533	67.349
- Impôt, taxes et versements assimilés	280.290	272.723	671.812
Total	351.610	261.190	739.161

(*) Le solde au 30/06/2013 comprend des modifications comptables pour **-54.638 DT**

R-2-5 Dotations aux amortissements et aux provisions nettes

Le solde de cette rubrique au 30/06/2014 s'élève à **600.569 DT** contre **884.297 DT** au 30/06/2013 et **1.618.424 DT** au 31/12/2013. Ce solde se présente comme suit :

DESIGNATIONS	30/06/2014	30/06/2013	31/12/2013
- Dotations aux amortissements	600.023	644.719	1.298.237
- Dotations aux provisions	240.000	240.000	322.399
- Reprise sur provisions	-239.454	-422	-2.212
Total	600.569	884.297	1.618.424

R-3 Résultat d'exploitation

Le résultat d'exploitation est déficitaire de **2.352.594 DT** au 30/06/2014 contre **2.512.291 DT** au 30/06/2013 et **1.770.871 DT** au 31/12/2013.

R-3-1 Charges financières

Le montant des charges financières arrêté au 30/06/2014 est de **169.618 DT** contre **151.088 DT** au 30/06/2013 et **538.108 DT** au 31/12/2013.

R-3-2 Produits financiers

Le solde de cette rubrique au 30/06/2014 s'élève à **131.104 DT** contre **152.498 DT** au 30/06/2013 et **313.339 DT** au 31/12/2013.

R-3-3 Autres gains ordinaires

Le solde de cette rubrique au 30/06/2014 s'élève à **44.239 DT** contre **8.328 DT** au 30/06/2013 et **679.430 DT** au 31/12/2013.

R-4 Impôt sur le résultat

L'impôt sur les sociétés est calculé sur la base du minimum d'impôt comme suit :

DESIGNATIONS	30/06/2014	30/06/2013	31/12/2013
- Résultat comptable avant impôt	-2.346.869	-2.502.553	-1.316.210
- Impôt sur les sociétés (min d'impôt : 0,2% du CA local brut)	36.715	16.779	83.166
Résultat Net	-2.383.584	-2.519.332	-1.399.376

NOTES RELATIVES
A L'ETAT DES FLUX DE TRESORERIE

L'état de flux de trésorerie est élaboré selon le modèle de référence qui consiste à fournir des informations sur les principales catégories de rentrées et de sorties de fonds. Ainsi, les flux de trésorerie de l'exercice sont classés en flux provenant (ou utilisés) des (ou dans) les activités d'exploitation, d'investissement et de financement.

La variation de la trésorerie négative globale au 30/06/2014 est de **4.012.248 DT** et se détaille comme suit :

Désignations	30/06/2014	30/06/2013	31/12/2013
Flux de trésorerie provenant de / affectés à l'exploitation	-3.553.194	-3.401.991	735.093
Flux de trésorerie provenant de / affectés aux activités d'investissement	-260.721	-366.431	-762.675
Flux de trésorerie affectés aux activités de financement	-198.333	-165.992	-1.119.020
VARIATION DE LA TRESORERIE	-4.012.248	-3.934.414	-1.146.602

F-1 Flux de trésorerie provenant de l'exploitation

Les activités d'exploitation font ressortir au 30/06/2014 un flux négatif de **3.553.194 DT**.

F-2 Flux de trésorerie affectés aux activités d'investissement

Les activités d'investissement font ressortir au 30/06/2014 un flux négatif de **260.721 DT**.

F-3 Flux de trésorerie affectés aux activités de financement

Les activités de financement font ressortir au 30/06/2014 un flux négatif de **198.333 DT**.

Messieurs les actionnaires de la
Société Tunisienne d'Entreprises de Télécommunications
SO.T.E.TEL

Tunis le, 19 septembre 2014

Objet : Rapport sur les états financiers intermédiaires arrêtés au 30 Juin 2014

En application des dispositions de l'article 21 bis de la loi n° 94-117 du 14 novembre 1994 portant réorganisation du marché financier tel qu'ajouté par l'article 18 de la loi n° 2005-96 du 18 octobre 2005 relative au renforcement de la sécurité des relations financières, nous avons procédé à un examen limité des états financiers semestriels de la Société Tunisienne d'Entreprises de Télécommunications couvrant la période du 1er janvier au 30 juin 2014.

Ces états relèvent de la responsabilité des organes de direction et d'administration de la société. Il nous appartient, sur la base de notre examen limité, d'exprimer notre conclusion sur ces états financiers.

Nous avons conduit cet examen en effectuant les diligences que nous avons estimées nécessaires selon les normes professionnelles applicables en Tunisie. Ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences conduisant à une assurance, moins élevée que celle résultant d'un audit, que les états financiers semestriels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un examen de cette nature ne comprend pas tous les contrôles propres à un audit, mais consiste à mettre en œuvre des procédures analytiques et à obtenir des dirigeants et de toute personne compétente des informations que nous avons estimées nécessaires et nous n'exprimons pas, en conséquence, une opinion d'audit.

Sur la base de nos travaux, nous n'avons pas eu connaissance ou relevé d'éléments pouvant affecter de façon significative, la présentation fidèle des états financiers semestriels annexés au présent avis, et ce conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

P/Groupement
Cabinet Jamel SASSI – Elf Conseil

Jamel SASSI

Jamel SASSI
Expert Comptable
Commissaire aux Comptes
Membre de l'Ordre des Experts
Comptables de Tunisie

AVIS DES SOCIÉTÉS

ETATS FINANCIERS INTERMEDIARES

SOCIETE TUNISENNE D'EQUIPEMENT « S.T.E.Q. »

Siège social : 8, Rue 8061 – Zone industrielle Charguia I

La Société Tunisienne d'équipement « STEQ » publie ci-dessous, ses états financiers intermédiaires arrêtés au 30 juin 2014 accompagnés de l'avis des commissaires aux comptes : Mr Neji FETHI et Mr Hichem KACEM.

BILAN ARRETE AU 30 JUIN 2014

(UNITE : Dinar Tunisien)

ACTIFS	Notes	30/06/2014	30/06/2013	31/12/2013
Immobilisations incorporelles		55 588	55 588	55 588
Moins : amortissements		-43 297	-40 255	-41 798
Moins : provisions		-10 000	-10 000	-10 000
	1	2 291	5 333	3 790
Immobilisations corporelles		11 923 646	14 084 515	14 299 449
Moins : amortissements		-2 670 037	3 646 043	-3 927 620
	2	9 253 609	10 438 471	10 371 829
Immobilisations financières		19 088 679	18 620 104	19 031 194
Moins : provisions		-810 771	-810 771	-811 521
	3	18 277 908	17 809 333	18 219 673
Total des actifs immobilisés		27 533 808	28 253 138	28 595 292
Autres actifs non courants				
TOTAL DES ACTIFS NONCOURANTS	ANC	27 533 808	28 253 138	28 595 292
Stocks		5 465 586	5 077 533	5 650 849
Moins : provisions		-1 054 069	-1 229 638	-888 169
	4	4 411 517	3 847 895	4 762 680
Clients et comptes rattachés		7 782 100	6 877 755	7 238 148
Moins : provisions		-1 618 750	-1 343 520	-1 406 518
	5	6 163 350	5 534 234	5 831 630
Autres actifs courants		4 807 971	3 563 451	4 294 580
Moins : provisions		-1 376 459	-447 222	-553 519
	6	3 434 512	3 116 229	3 741 061
Placements et autres actifs financiers		5 071 540	2 328 345	3 035 345
Moins : provisions		-2 698 681	-1 370 926	-1 786 304
	7	2 372 859	957 419	1 249 041
Liquidités et équivalents de liquidités	8	368 098	779 491	2 764 168
TOTAL DES ACTIFS COURANTS	AC	16 747 336	14 235 268	18 348 580
TOTAL DES ACTIFS	A	44 281 144	42 488 405	46 943 872

BILAN ARRETE AU 30 JUIN 2014

(UNITE : Dinar Tunisien)

CAPITAUX PROPRES ET PASSIFS	Notes	30/06/2014	30/06/2013	31/12/2013
CAPITAUX PROPRES				
Capital social		7 000 000	7 000 000	7 000 000
Réserves		4 333 503	4 312 067	4 333 503
Réserves pour fonds social		171 512	167 345	168 585
Avoirs des actionnaires		-150 183	-128 747	-150 183
Résultats reportés		3 329 437	2 893 248	2 893 248
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES AVANT RESULTAT	9	14 684 269	14 243 913	14 245 153
RESULTAT DE L'EXERCICE	9	1 132 993	74 842	436 189
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES AVANT AFFECTATION	CP	15 817 262	14 318 755	14 681 342
PASSIFS NON COURANTS				
Emprunts	10	3 820 443	6 006 182	5 215 429
Autres passifs financiers		4 012	0	0
Provisions		5 440	5 440	5 440
TOTAL DES PASSIFS NON COURANTS	PNC	3 829 895	6 011 622	5 220 869
PASSIFS COURANTS				
Fournisseurs et comptes rattachés	11	7 811 900	6 035 153	9 236 281
Autres passifs courants	12	2 508 248	1 455 241	2 446 761
Autres passifs financiers	13	12 205 053	12 270 085	13 269 786
Concours bancaires	14	2 108 786	2 397 550	2 088 833
TOTAL DES PASSIFS COURANTS	PC	24 633 987	22 158 029	27 041 661
TOTAL DES PASSIFS	P	28 463 882	28 169 650	32 262 530
TOTAL CAPITAUX PROPRES & PASSIFS		44 281 144	42 488 405	46 943 872

ETAT DE RESULTAT
PERIODE DU 1 JANVIER 2014 AU 30 JUIN 2014
(UNITE : Dinar Tunisien)

	Notes	30/06/2014	30/06/2013	31/12/2013
Revenus	R1	21 500 491	18 504 158	39 385 787
Coût des ventes	R3	-16 789 836	-14 162 272	-30 493 727
Marge brute		4 710 655	4 341 886	8 892 060
Autres produits d'exploitation	R2	91 019	136 529	234 997
Frais de distribution	R3	-1 127 934	-1 168 368	-2 459 613
Frais d'administration	R3	-1 415 097	-1 207 595	-2 045 606
Autres charges d'exploitation	R3	-631 854	-429 328	-403 851
Résultat d'exploitation		1 626 789	1 673 124	4 217 987
Charges financières nettes	R3	-2 875 641	-1 481 056	-3 500 674
Produits financiers	R4	106 409	21 302	51 974
Autres gains ordinaires	R5	3 411 713	44 839	90 795
Autres pertes ordinaires	R3	-14 770	-31 997	-42 613
Résultat des activités ordinaires avant impôt		2 254 500	226 212	817 469
Impôt sur les bénéfices	R6	-1 121 507	-151 370	-381 280
Résultat des activités ordinaires après impôt		1 132 993	74 842	436 189
Eléments extraordinaires (Gains/pertes)				
RESULTAT NET DE L'EXERCICE		1 132 993	74 842	436 189
Effets des modifications comptables (net d'impôt)				
RESULTAT APRES MODIF.COMPTABLES		1 132 993	74 842	436 189

ETAT DES FLUX DE TRESORERIE
PERIODE DU 01 JANVIER 2014 AU 30 JUIN 2014
 (UNITE : Dinar Tunisien)

	Notes	30/06/2014	30/06/2013	31/12/2013
<u>Flux de Trésorerie liés à l'exploitation</u>				
Encaissements reçus des clients	FEX1	24 697 650	20 927 080	45 131 288
Sommes versées aux fournisseurs	FEX2	-12 899 402	-8 252 374	-16 899 054
Sommes versées au personnel & organismes sociaux	FEX3	-1 250 085	-1 149 910	-2 274 630
Paiements à l'Etat	FEX4	-5 741 911	-4 701 713	-10 179 092
Intérêts de gestion payés	FEX5	-1 094 173	-901 740	-2 973 934
Impôts sur les bénéfices payés				
Autres Encaissements	FEX6	118 463	415 791	262 159
Autres Décaissements	FEX7	-860 104	-300 360	-7 000
<u>Flux de trésorerie provenant de l'exploitation</u>	FEX	2 970 438	6 036 774	13 059 737
<u>Flux de Trésorerie liés aux activités d'investissement</u>				
Décaissements provenant de l'acquisition d'immobilisations corporelles & incorporelles	FI1	-146 731	-236 563	-412 382
Encaissements provenant de la cession d'immobilisations corporelles & incorporelles	FI2	4 401 822	111 500	112 700
Décaissements provenant de l'acquisition d'immob. financières	FI3		-60 000	-460 000
Encaissements provenant de la cession d'immob. financières				1 000 000
Autres Encaissements				
Autres Décaissements	FI4	-2 160 925	-35 270	-707 000
<u>Flux de trésorerie provenant des activités d'invest.</u>	FI	2 094 166	-220 333	-466 682
<u>Flux de Trésorerie liés aux activités de financement</u>				
Dividendes & autres distributions				
Encaissements provenant des emprunts	FF1	6 274 884	7 646 142	16 733 584
Remboursement d'emprunts	FF2	-13 754 420	-13 341 655	-26 912 318
Autres Encaissements				
Autres Décaissements				
<u>Flux de trésorerie affectés aux activités de financement</u>	FF	-7 479 536	-5 695 513	-10 178 734
<u>Incidences des variations de taux de change sur les liquidités & équivalents de liquidités</u>				
Variations de trésorerie		-2 414 932	120 928	-2 414 321
Trésorerie au début de l'exercice		676 453	-1 737 868	-1 737 868
Trésorerie à la fin de l'exercice		-1 738 479	-1 616 940	676 453

SOLDES INTERMEDIAIRES DE GESTION

(Unité : Dinar)

	30 juin 2014	%	30 juin 2013	%	31/12/2013	%
VENTES DE MARCHANDISES	21 500 491	100	18 504 158	100	39 385 787	100
COÛT D'ACHAT DE MARCHANDISES VENDUES	-16 789 836	-78	-14 162 272	-77	-30 493 727	-77
<u>MARGE BRUTE</u>	4 710 655	22	4 341 886	23	8 892 059	23
AUTRES CHARGES EXTERNES	-923 415	-4	-824 180	-4	-1 738 634	-4
AUTRES PRODUITS D'EXPLOITATION	68 584	0	114 917	1	213 386	1
<u>VALEUR AJOUTEE BRUTE</u>	3 855 824	18	3 632 622	17	7 366 811	19
CHARGES DE PERSONNEL	-1 452 001	-7	-1 257 186	-6	-2 175 742	-6
IMPOTS ET TAXES	-113 185	-1	-100 850	0	-219 189	0
SUBVENTIONS D'EXPLOITATION	22 435	0	21 612	0	21 612	0
<u>EXCEDENT BRUT D'EXPLOITATION</u>	2 313 073	11	2 296 199	11	4 993 491	9
AUTRES PRODUITS ET GAINS	3 411 713	0	44 839	0	90 795	0
PRODUITS FINANCIERS	106 409	0	21 302	0	51 974	0
AUTRES CHARGES ET PERTES	-14 771	0	-31 996	0	-42 613	0
CHARGES FINANCIERES	-1 140 113	-5	-1 461 199	-6	-3 047 879	-6
DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS & PROVISIONS	-2 647 073	-12	-1 005 925	-11	-1 753 680	-8
REPRISES SUR PROVISIONS & AMORTISSEMENTS	225 262	1	362 993	5	525 381	4
<u>RESULTAT ORDINAIRE AVANT IMPOT</u>	2 254 500	10	226 213	0	817 469	-1
IMPOT SUR LES SOCIETES	-1 121 507	-5	-151 370	-1	-381 280	-1
<u>RESULTAT ORDINAIRE APRES IMPOT</u>	1 132 993	5	74 842		436 189	-1
<u>RESULTAT EXTRAORDINAIRE (GAIN OU PERTE)</u>	0		0		0	
EFFETS DES MODIFICATIONS COMPTABLES						
RESULTAT NET APRES MODIF. COMPTABLES	1 132 993	5	74 842	0,000	436 189	-1

**DETERMINATION DU RESULTAT FISCAL
AU
30 JUIN 2014**

(Unité : Dinar)

RESULTAT COMPTABLE		2 254 501
A REINTEGRER :		
IMPOT/BENEFICES		
PROVISIONS POUR DEPRECIATION STOCKS		165 901
PROVISIONS POUR DEPRECIATION CLIENTS		436 744
PROVISIONS POUR PERTES DE CHANGE NON REALISEES		406 537
GAIN DE CHANGE ANTERIEUR NON IMPOSABLE		39 638
PROVISIONS POUR DEBITEURS DIVERS		1 735 528
CHARGE A REINTEGRER RELATIVES AUX VEHICULES		
PERTE SUR DIFFERENCE DE REGLEMENT		1 840
CADEAUX ET FRAIS DE RECETION EXCEDENTAIRE		
PENALITES & AMENDES		14 794
DONS & SUBVENTIONS		48 932
AUTRES REINTEGRATIONS		
TIMBRES DE VOYAGE		360
RESULTAT FISCAL APRES REINTEGRATIONS		5 104 775
A DEDUIRE		
DIVIDENDES		76
REPRISES / PROVISIONS PERTES DE CHANGE		265 876
REPRISES / PROVISIONS POUR DEPRECIATION CLIENTS		224 512
REPRISES / PROVISIONS STOCKS (NON DEDUCTIBLE)		0
GAIN DE CHANGE ANTERIEUR NON IMPOSABLE		44 582
REPRISE / PROVISIONS AUTRES COMPTES		750
1er RESULTAT FISCAL APRES REINTEGRATIONS & DEDUCTIONS		4 569 055
Limite légale de déduction des provisions) :	2 284 528	
A DEDUIRE (LIMITE LEGALE DES PROVISIONS)		
PROVISIONS POUR DEPRECIATION STOCKS		82 951
PROVISIONS POUR TITRES COTES		
PROVISIONS POUR DEPRECIATION CLIENTS		
2nd RESULTAT FISCAL APRES REINTEGRATIONS & DEDUCTIONS		4 486 105
REINTEGRATION PROVISIONS CLIENTS ANTERIEURES (3 ANS)		
DEDUCTION PROVISIONS CLIENTS ANTERIEURES (3 ANS)		
REINVESTISSEMENTS EXONERES		0
3nd RESULTAT FISCAL APRES REINVESTISSEMENTS EXONORES		4 486 029
BENEFICE IMPOSABLE (ARRONDI)		4 486 028
IMPOT SUR LES BENEFICES	(25%)	1 121 507
	RETENUE A LA SOURCE A IMPUTER	374 528
	ACOMPTE PROVISIONNEL PAYE	0
	EXCEDENT IS	1 566 859
	IS DU (EXCEDENT)	-819 880

NOTES AUX ETATS FINANCIERS SEMESTRIELS

PRESENTATION DE LA SOCIETE

La Société Tunisienne d'Équipement « STEQ » est une Société Anonyme, créée en 1978, dont le capital social est de 7 000 000 de Dinars répartis en 1 400 000 Actions de 5 Dinars chacune.

Son siège social est domicilié au n° 8, Rue 8601, Zone Industrielle Charguia I, Tunis.

La société a pour principale activité l'achat et la vente en gros de pièces de rechange autos et poids lourds.

REFERENTIEL COMPTABLE

1. DECLARATION DE CONFORMITE

Les états financiers de la « STEQ » sont établis et arrêtés conformément aux dispositions et aux conventions comptables énoncées par le système comptable des entreprises (Arrêté du Ministre des Finances du 31 décembre 1996).

Les états financiers, qui en découlent, sont établis par la société selon le modèle de référence.

Les règles, méthodes et principes adoptés pour l'enregistrement des opérations au courant ou à la fin de période ne comportent aucune dérogation significative par rapport à ceux prévus par les normes comptables en vigueur.

2. CONVENTIONS ET NORMES COMPTABLES APPLIQUEES

Les conventions comptables fondamentales concernant les éléments des états financiers et les procédés de prise en compte de l'information financière, sont présentées conformément au cadre conceptuel comptable.

Les méthodes comptables retenues par la société sont en conformité avec les normes comptables mises en vigueur en 1997 par l'arrêté du Ministère des Finances du 30 décembre 1996.

Les conventions comptables de base et les méthodes les plus significatives appliquées pour la préparation des comptes, se résument comme suit :

2.1 LES IMMOBILISATIONS CORPORELLES & INCORPORELLES

Les immobilisations sont enregistrées à leurs prix d'achat en hors taxes déductibles, augmenté des frais directs d'acquisition.

Ces immobilisations sont amorties linéairement. La règle du prorata temporis est appliquée pour les acquisitions faites au cours de l'exercice.

Les taux d'amortissement utilisés sont les suivants :

DESIGNATION	TAUX
LOGICIELS	33,33 %
CONSTRUCTIONS	5 %
MATERIEL & OUTILLAGE	15 %
A.A.I	10 %
MATERIEL DE TRANSPORT	20 %
EQUIPEMENT DE BUREAU	20 %
MATERIEL INFORMATIQUE	33,33 %

Les dépenses postérieures, relatives aux immobilisations corporelles, sont ajoutées aux valeurs comptables de celles-ci quand elles contribuent à l'amélioration des rendements futurs attendus.

2.2 IMMOBILISATIONS ACQUISES EN LEASING

Les immobilisations exploitées dans le cadre de contrats de leasing, contrats conclus à partir du 1^{er} janvier 2008, sont enregistrées parmi les immobilisations corporelles de la société à leurs prix d'acquisition auprès des établissements de leasing (en hors TVA déductible).

Ces immobilisations sont amorties sur la base de la durée du contrat sans que cette durée ne soit inférieure à une durée minimale fixée par le décret n° 2008-492.

2.3 IMMOBILISATIONS FINANCIERES

Les titres de participation sont comptabilisés à leur coût d'acquisition.

A la date de la clôture, les titres cotés sont estimés à la valeur de marché et les plus values et moins values dégagées, sont portés en résultat.

Les titres non-côtés sont évalués, à la date de clôture, à leurs justes valeurs correspondant soit au prix retenu dans les transactions récentes, soit à leurs valeurs mathématiques. Dans les deux cas, les dépréciations constatées font l'objet de provisions alors que les plus-values potentielles ne sont pas prises en compte.

2.4 LES VALEURS D'EXPLOITATION

Les stocks de la « STEQ » sont évalués conformément à la norme NC n°4.

Les articles achetés par la société, sont évalués au coût d'acquisition, à l'exception des articles non movimentés qui font l'objet d'une provision selon la politique approuvée par le Conseil d'Administration réuni en date du 23 août 2006.

Ce coût d'acquisition comprend le prix d'achat, les droits de douane à l'importation et les taxes non récupérables par l'entreprise, ainsi que les frais de transport et d'assurances liés au transport de réception et autres coûts directement liés à l'acquisition des éléments achetés.

Compte tenu de l'interchangeabilité de ces éléments, la formule pratiquée pour la valorisation des stocks de la « STEQ » est la méthode du coût moyen pondéré.

Conformément à la norme NC n°4, la « STEQ » a procédé au 30 juin 2014 à l'évaluation de la

recevabilité de la valeur de ses stocks. Des provisions sont constituées pour traduire la dépréciation de la valeur des stocks gelés, des stocks à marge négative et des stocks à rotation lente. Par contre, les stocks à rotation moyenne ou élevée ne sont pas provisionnés. Les critères de provisions appliqués sont approuvés par le Conseil d'Administration réuni en date du 23 août 2006.

2.5 LES CLIENTS ET COMPTES RATTACHES

Les créances sont évaluées sur la base de leur valeur d'entrée en toutes taxes comprises. Les créances compromises ont fait l'objet d'une provision estimée compte tenu des possibilités de recouvrement établies à la date de clôture.

Les provisions sont déterminées, conformément aux critères approuvés par le Conseil d'Administration réuni en date du 23 août 2006, en fonction de la classification des impayés et des taux de provisions arrêtés comme suit :

AGE IMPAYE	TAUX
COMPRIS ENTRE 90 JOURS ET 180 JOURS	25%
COMPRIS ENTRE 180 JOURS ET 360 JOURS	50%
SUPERIEUR A 360 JOURS	100%

2.6 REGIME FISCAL

La « STEQ » est régie par les textes du droit commun. De ce fait, elle est soumise à l'impôt sur les sociétés au taux de 25%, conformément à l'article premier de la loi 2006-80 du 18 décembre 2006, relative à la réduction des taux de l'impôt et à l'allègement de la pression fiscale sur les entreprises, modifiant l'article 49 du code de l'IRPP et de l'IS.

2.7 UNITE MONETAIRE

Les états financiers de la société « STEQ » sont établis en dinar tunisien. Les soldes des opérations libellées en monnaies étrangères ont été convertis aux taux de change en vigueur à la date de clôture.

2.8 PRESENTATION DES ETATS FINANCIERS

La présentation des états financiers intermédiaires de la société n'a pas connu de changements significatifs par rapport à l'exercice précédent.

NOTES RELATIVES AU BILAN

NOTE ANC - ACTIFS NON COURANTS :

Au 30 juin 2014, cette rubrique totalise un montant net de 27 533 808 DT contre 28 595 292 DT au 31 décembre 2013.

En Dinars

DESIGNATION	NOTE	VCN 30.06.2014	VCN 30.06.2013	VCN 31.12.2013
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	1	2 291	5 333	3 790
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	2	9 253 609	10 438 471	10 371 829
IMMOBILISATIONS FINANCIERES	3	18 277 908	17 809 333	18 219 673
TOTAL DES ACTIFS NON COURANTS		27 533 808	28 253 137	28 595 292

NOTE 1 – IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

Les Immobilisations Incorporelles totalisent, au 30 juin 2014, une valeur brute de 55 588 DT. La provision constatée au niveau de ce poste (-10 000 DT) est rattachée à la situation du fonds de commerce associé à l'ancien local de la société (Rue Houcine Bouzaène –Tunis).

Le détail des immobilisations incorporelles figure au niveau du tableau suivant :

En Dinars

LIBELLE	VALEUR BRUTE			AMORTISSEMENTS			VCN	
	DEBUT	ACQUISIT°	VALEUR AU 30/06/14	AMORT/PROV. ANTERIEURES	DOTATION	CESSION		AMORT/PROV CUMULEES
LOGICIEL	45 588	-	45 588	41 798	1 499	-	43 297	2 291
FONDS DE COMMERCE	10 000	-	10 000	10 000	-	-	10 000	0
TOTAL AU 30/06/2014	55 588	0	55 588	51 798	1 499	-	53 297	2 291

NOTE 2 – IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Les Immobilisations Corporelles totalisent, au 30 juin 2014, une valeur brute de 11 923 646 DT contre 14 299 449 DT au 31 décembre 2013, soit une diminution de 2 375 803 DT (366 555 DT d'acquisitions contre 2 742 358 DT de cessions).

Les principaux comptes d'immobilisations concernés par ces variations sont les suivants :

- A.A.I : Diminution de 1 085 002 DT (acquisition de 68 645 DT et cession de 1 153 648 DT) suite à la vente du local situé au 5 rue 8603 Zone Industriel Charguia ;
- Terrain : Diminution de 759 906 DT suite à la vente du local situé au 5 rue 8603 Zone Industriel Charguia ;
- Bâtiments : Diminution de 764 377 DT suite à la vente du local situé au 5 rue 8603 Zone Industriel Charguia et 61 065 DT suite à la vente d'un appartement situé à El Mourouj ;
- Matériel de transport : Augmentation de 274 378 DT correspondant, principalement, à l'acquisition de neuf véhicules pour un montant de 277 199 DT contre la cession de deux véhicules pour un montant brut de 2 821 DT ;

Le détail des variations enregistrées au niveau des Immobilisations Corporelles, figure au niveau du tableau suivant :

En Dinars

Libellé	Valeur brute			Valeur au 30/06/14	Amortis. Antérieurs	Amortissements			Vcn
	Début	Acquisition	Sortie ②			Dotation	Sortie	Amortis. Cumulés	
TERRAIN	2 544 726		759 906	1 784 819					1 784 819
BÂTIMENTS	6 129 422		825 983	5 303 440	1 263 355	137 001	464 386	935 970	4 367 470
EQUIPEMENT GEN. AMEN. INSTA	2 071 426	68 646	1 153 648	986 423	1 293 983	65 087	1 097 807	261 262	725 160
MATERIEL INDUSTRIEL	23 402	1 951		25 353	13 979	1 357		15 336	10 012
MATERIEL DE TRANSPORT	1 072 736	277 199	2 821	1 347 114	715 348	77 811	2 791	790 368	556 747
EQUIPEMENTS DE BUREAUX	242 938	2 250		245 188	188 241	11 041		199 282	45 907
MATERIEL INFORMATIQUE	481 989	16 509		498 498	452 714	15 103		467 819	30 680
IMMOB. EN COURS ①	1 732 810			1 732 811					1 732 811
TOTAL	14 299 449	366 555	2 742 358	11 923 646	3 927 620	307 401	1 564 984	2 670 037	9 253 609

① Les immobilisations en cours correspondent, principalement, aux travaux de construction du deuxième étage (département administratif) du nouveau siège social situé au 8, rue 8601 Z.I Charguia I.

La société a suspendu temporairement ces travaux, et a réservé les fonds initialement alloués à cette construction, pour l'extension de ses activités d'exploitation.

② Le résultat de la cession de l'exercice, se détaille comme suit :

En Dinars

Désignation	Valeur Brute	Cumul Amort	VCN	Prix Cession	(+/-) value
CESSION LOCAL CHARGUIA I	2 677 932	1 562 193	1 115 739	4 500 000	3 384 261
CESSION APPART. EL MOUROUJ	61 605	0	61 605	61 605	495
CESSION 2 MATERIELS DE TRANSPORT	2 821	2 791	30	15 800	15 770
TOTAL	2 742 358	1 564 984	1 177 374	4 584 400	3 407 026

NOTE 3 – IMMOBILISATIONS FINANCIERES

Cette rubrique totalisant, au 30 juin 2014, un montant brut de 19 088 679 DT contre 19 031 193 DT au 31 décembre 2013, soit une augmentation de 57 486 DT, se ventile comme suit :

En Dinars

DESIGNATION	NOTE	30/06/2014	30/06/2013	31/12/2013
TITRES DE PARTICIPATION	3-1	18 920 637	18 532 887	18 932 887
PROVISIONS / TITRES DE PARTICIPATION	3-1	- 778 834	- 778 834	- 778 834
PRETS AU PERSONNEL		57 972	55 630	52 767
PROVISIONS /PRETS AU PERSONNEL		- 1 100	- 1 100	-1 100
CAUTIONS ACCORDEES		110 070	31 587	45 540
PROVISIONS / CAUTIONS ACCORDEES		-30 837	-30 837	-31 587
TOTAL		18 277 908	17 809 333	18 219 673

3-1 Titres de participation :

Les détails de la composition du portefeuille des titres de participation ainsi que les variations enregistrées et les provisions constatées, par nature de participation, figurent au niveau du tableau suivant :

Titres de participations	SOLDE INITIAL			ACQUISITION			CESSIONS			SOLDE FINAL			PROV	VCN
	NBRE	CMP	MONTANT	NBRE	CMP	MONTANT	NBRE	CMP	MONTANT	NBRE	CMP	MONTANT		
PIMA	438 961	10,688	4 691 812							438 961	10,688	4 691 812		4 691 812
BTS	700	10,000	7 000				600		6 000,000	100	10,000	1 000		1 000
DAR EDDOHEN	500	100,000	50 000							500	100,000	50 000	50 000	0
GRANADA HOTEL	44 287	10,000	442 888							44 287	10,000	442 888		442 888
KOKET	22 457	106,687	2 412 004							22 457	107,405	2 412 004	0	2 412 004
BAGNOLE "EXPRESSE ILE "	6 000	10,000	60 000							6 000	10,000	60 000		60 000
MAISON TMIMI	17 166	102,632	1 761 789							17 166	102,632	1 761 789		1 761 789
JAEGER	14 000	10,000	140 000							14 000	10,000	140 000	45 731	94 269
JNAYNA	2 625	100,000	262 500							2 625	100,000	262 500		262 500
SHAMSY	27 773	4,601	127 780							27 773	4,601	127 780	127 780	0
PALMA	49 843	11,482	572 273							49 843	11,482	572 273	455 323	116 949
STE PATRIMOINE	17 233	100,000	1 723 300							17 233	100,000	1 723 300		1 723 300
MERIDIANA	160 126	18,356	2 939 290							160 126	18,356	2 939 290		2 939 290
BAYA distribution	10 000	10,000	100 000							10 000	10,000	100 000	100 000	0
STE AUTO	79 000	10,000	790 000							79 000	10,000	790 000		790 000
JNAYNAT EL MANAR	50 060	53,256	2 666 000							50 060	53,256	2 666 000		2 666 000
STHS	1 800	100,000	180 000							1 800	100,000	180 000		180 000
CLIM	625	10,000	6 250				625	10,000	6 250,000	0	0,000	0		0
Total			18 932 887			0	1 225		12 250,000			18 920 637	778 834	18 141 803

(*) Perte constatée suite à la confirmation reçue BTS

NOTE AC - ACTIFS COURANTS :

Les actifs courants s'élèvent, au 30 juin 2014, à 16 747 336 DT contre 18 348 580 DT au 31 décembre 2013. Le tableau suivant présente le détail comparé de cette rubrique :

En Dinars

DESIGNATION	NOTE	SOLDE 30.06.2014	SOLDE 30.06.2013	SOLDE 31.12.2013
STOCKS	4	4 411 517	3 847 895	4 762 680
CLIENTS & COMPTES RATTACHES	5	6 163 350	5 534 234	5 831 630
AUTRES ACTIFS COURANTS	6	3 431 512	3 116 229	3 741 061
PLACEMENTS & AUTRES ACTIFS FINANCIERS	7	2 372 859	957 419	1 249 041
LIQUIDITES & EQUIVALENTS DE LIQUIDITES	8	368 098	779 491	2 764 168
TOTAL		16 747 336	14 235 268	18 348 580

NOTE 4 – STOCKS DE MARCHANDISES

Cette rubrique totalise un solde, net de provisions, de 4 411 517 DT, au 30 juin 2014, contre 4 762 680 DT, au 31 décembre 2013, soit une diminution de 351 163 DT.

En Dinars

DESIGNATION	SOLDE 30.06.2014	SOLDE 31.12.2013	VARIATION
STOCK	5 465 586	5 650 849	-185 263
PROVISIONS / STOCKS	-1 054 069	-888 169	-165 900
TOTAL	4 411 517	4 762 680	-351 163

Les stocks sous douane sont évalués à 2 038 818 DT au 30 juin 2014 contre 1 473 193 DT au 31 décembre 2013. Ils ne sont pas pris en compte dans cette rubrique.

NOTE 5 – CLIENTS & COMPTES RATTACHES

La rubrique « Clients et Comptes Rattachés » présente, au 30 juin 2014, un solde net de provision de 6 163 351 DT contre 5 831 630 DT au 31 décembre 2013 ; soit une augmentation de 331 720 DT.

Le détail comparé de cette rubrique se présente comme suit :

En Dinars

DESIGNATION	SOLDE 30.06.2014	SOLDE 30.06.2013	SOLDE 31.12.2013
CLIENTS ORDINAIRES (*)	6 564 849	5 564 912	6 087 931
CLIENTS, EFFETS A RECEVOIR	164 899	150 218	167 357
CLIENTS DOUTEUX	1 052 352	1 162 624	982 860
TOTAL BRUT	7 782 100	6 877 754	7 238 148
PROVISIONS/DEPRECIATION COMPTES CLIENTS	-1 618 750	-1 343 520	-1 406 518
TOTAL NET	6 163 350	5 534 234	5 831 630

(*) Y compris les valeurs à encaisser (1 854 926 DT au 30/06/2014 contre 1 974 189 DT au 31/12/2013).

Sont regroupés dans le compte « Clients Douteux » les impayés dont le règlement intégral, à court terme, serait possible (**Impayés courants**) et les impayés dont le recouvrement serait entaché d'incertitude entraînant, pour des cas, le recours aux voies judiciaires (**Impayés litigieux**). Les provisions constatées, correspondent à l'application d'un coefficient déterminé en fonction de l'ancienneté de l'ensemble des créances (chèques impayés, effets impayés et factures non réglées).

NOTE 6 – AUTRES ACTIFS COURANTS

Les autres actifs courants totalisent un montant net de 3 434 512 DT au 30 juin 2014, contre 3 741 061 DT, au 31 décembre 2013.

Les soldes comparés des comptes figurant dans cette rubrique, se présentent comme suit :

DESIGNATION	En Dinars		
	SOLDE 30.06.2014	SOLDE 30.06.2013	SOLDE 31.12.2013
FOURNISSEURS, AVANCES & ACOMPTEES	1 281 273	1 033 786	973 844
PRETS AU PERSONNEL	104 949	105 208	85 914
ETAT, IMPOTS & TAXES	1 071 971	1 483 798	1 567 109
DEBITEURS DIVERS (*)	2 011 280	747 768	1 274 998
COMPTE D'ATTENTE	16 555	17 259	16 555
CHARGES CONSTATEES D'AVANCE	321 943	175 631	376 160
PROVISIONS SUR DEPRECIATION ACTIF	-1 376 459	-447 221	-553 519
TOTAL	3 431 512	3 116 229	3 741 061

(*) Le solde de la rubrique « Débiteurs divers » correspond, essentiellement, aux intérêts de placement pour un montant de 223 830 DT, aux ristournes fournisseurs étrangers pour un montant de 198 492 DT et aux soldes des comptes intergroupe pour un montant de 1 461 106 DT.

NOTE 7 – PLACEMENTS & AUTRES ACTIFS FINANCIERS

Le solde de la rubrique « Placements & autres actifs financiers » se détaille comme suit :

DESIGNATION	En Dinars		
	SOLDE 30.06.2014	SOLDE 30.06.2013	SOLDE 31.12.2013
ALHIFADH SICAV	1 934	1 934	1 934
PLACEMENT ESTETHMAR	-	-	-
PLACEMENT BAYA COMPANY	497 000	-	-
PLACEMENT FLOWER	400 000	-	400 000
PLACEMENT MY CAR	100 000	-	100 000
PLACEMENT STHS	628 924	-	-
PLACEMENT MERIDIANA	1 242 000	-	207 000
PLACEMENT JNAYNET EL MANAR	59 340	59 340	59 340
PLACEMENT JNAYNA	441 200	441 200	441 200
PLACEMENT SHAMSY	1 694 916	1 819 646	1 819 646
TUNISIE PLACEMENT	6 225	6 225	6 225
PROVISIONS ❶	-2 698 681	-1 370 926	-1 370 926
TOTAL	2 372 859	957 419	1 249 041

❶ Le détail des provisions se détaillent comme suit :

DESIGNATION	En Dinars	
	SOLDE	30.06.2014
PLACEMENT JNAYNET EL MANAR		59 340
PLACEMENT JNAYNA		441 200
PLACEMENT SHAMSY		1 694 916
PLACEMENT BAYA		497 000
TUNISIE PLACEMENT		6 225
TOTAL		2 698 681

NOTE 8 – LIQUIDITES ET EQUIVALENTS DE LIQUIDITES

La valeur des Liquidités et équivalents de liquidités est passée de 2 764 168 DT, au 31 décembre 2013, à 368 098 DT au 30 juin 2014, soit une diminution de 2 396 070 DT entre les deux périodes. Ces soldes se détaillent comme suit :

DESIGNATION	En Dinars		
	SOLDE 30.06.2014	SOLDE 30.06.2013	SOLDE 31.12.2013
EFFETS REMIS A L'ENCAISSEMENT	2 337	2 337	2 337
EFFETS REMIS A L'ESCOMPTE	1 138	1 138	1 138
BANQUES	357 793	760 986	2 761 311
CAISSE	11 423	19 623	3 975
PROVISION / EFFETS NON ENCAISSES	-4 593	-4 593	-4 593
TOTAL	368 098	779 491	2 764 168

NOTE CP – CAPITAUX PROPRES AVANT AFFECTATION :

Les capitaux propres avant affectation totalisent, au 30 juin 2014, un montant de 15 817 262 DT contre 14 681 342 DT, au 31 décembre 2013, soit une augmentation de 1 135 920 DT.

DESIGNATION	NOTE	En Dinars		
		SOLDE 30.06.2014	SOLDE 30.06.2013	SOLDE 31.12.2013
CAPITAUX PROPRES AVANT RESULTAT	9	14 684 269	14 243 913	14 245 153
RESULTAT DE L'EXERCICE		1 132 993	74 842	436 189
TOTAL		15 817 262	14 318 755	14 681 342

NOTE 9 – CAPITAUX PROPRES AVANT RESULTAT DE L'EXERCICE

L'évolution des capitaux propres, avant résultat, se présente comme suit :

DESIGNATION	NOTE	En Dinars		
		SOLDE 30.06.2014	SOLDE 30.06.2013	SOLDE 31.12.2013
CAPITAL SOCIAL		7 000 000	7 000 000	7 000 000
RESERVES LEGALES		1 000 000	1 000 000	1 000 000
AUTRES RESERVES		3 333 503	3 312 067	3 333 503
RESERVES POUR FONDS SOCIAL	9-1	171 512	167 345	168 585
AVOIRS DES ACTIONNAIRES		- 150 183	- 128 747	- 150 183
RESULTAT REPORTE		3 329 437	2 893 248	2 893 248
TOTAL		14 684 269	14 243 913	14 245 153

Le tableau des variations des capitaux propres se présente comme suit :

DESIGNATION	CAPITAL SOCIAL	RESERVE LEGALE	RESERVE POUR REINV. EXONERE	AUTRES RESERVES	RESERVE POUR FONDS SOCIAL	ACTIONS PROPRES	RESULTATS REPOTES	RESULTAT DE L'EXERCICE	TOTAL
SOLDE AU 31/12/2013	7 000 000	1 000 000	1 940 000	1 393 503	168 585	(150 183)	2 893 248	436 189	14 681 342
VARIATION 2014					2 927			1 132 993	1 135 920
SOLDE AU 30/06/2014	7 000 000	1 000 000	1 940 000	1 393 503	171 512	(150 183)	2 893 248	1 569 182	15 817 262

9-1 Réserve pour fonds social :

Le tableau des emplois et des ressources du fonds social, se détaille comme suit :

Désignation	Solde au 31/12/2013	Ressources		Emplois		Reclass.	Solde au 30/06/2014
		Produits du compte fonds social	Rembour.	Prêts accordés	Dépenses à fonds perdus		
Trésorerie	16 244	-	88 552	-	89 637	21	15 139
Trésorerie	16 245		88 552		89 637	21	
Échéances à plus d'un an	52 767	2 947	- 173 894	179 100	-	-	60 920
Prêt au personnel	52 766	2 947	- 173 894	179 100			
Échéances à moins d'un an	99 574	-	- 17 156	-	-	13 035	95 453
Prêt au personnel	85 915		- 17 156			13 035	98 950
Remboursement prêt personnel en cours	13 659		- 17 156				3 497
Prêt accordé non encore servis	-						-
Dépenses à fonds perdus	-	-	-	-	21	-	-
Commissions bancaires					21		
Solde réserve pour fonds social	168 585	2 947	-102 498	89 463	0	13 035	171 520

NOTE P – PASSIFS :

Les passifs totalisent, au 30 juin 2014, un montant de 28 463 882 DT contre 32 262 530 DT, au 31 décembre 2013, soit une diminution de 3 798 648 DT entre les deux périodes.

En Dinars

DESIGNATION	SOLDE 30.06.2014	SOLDE 30.06.2013	SOLDE 31.12.2013
PASSIFS NON COURANTS	3 829 895	6 011 622	5 220 868
PASSIFS COURANTS	24 633 987	22 158 029	27 041 662
TOTAL	28 463 882	28 169 650	32 262 530

NOTE PNC – PASSIFS NON COURANTS :

NOTE 10 – EMPRUNTS

Les emprunts, à long et moyen terme, présentent, au 30 juin 2014, un solde de 3 820 443 DT contre un solde de 5 215 429 DT, au 31 décembre 2013, soit une diminution de 1 394 986 DT.

DESIGNATION	ECHEANCE(+) 1 AN	ECHEANCE(-) 1 AN
CREDIT STB (798MD)	798 000	0
AMEN BANK (400MD (2013))	331 729	46 427,491
AMEN BANK (360 MD)	324 590	35 409,834
AMEN BANK (300MD)	189 286	42 857,148
AMEN BANK (400MD(2010))	0	67 014,513
AMEN BANK (2 000 MD)	801 460	295 588,339
AMEN BANK (566 MD)	19 098	109 848,560
AMEN BANK (633 MD)	0	31 239,084
BIAT (2 664MD)	860 652	525 053,660
BT BT (1 250MD)	208 333	416 666,668
HANNIBAL (CONTRAT N°249810)	82 330	24 129,537
IJARA (CONTRAT N°1411100069)	18 361	5 443,984
HANNIBAL (CONTRAT N° 255240)	21 788	4 442,949
HANNIBAL (CONTRAT N° 251100)	24 717	5 175,048
HANNIBAL (CONTRAT N° 249130)	40 210	8 693,904
HANNIBAL (CONTRAT N° 227050)	91 131	34 677,149
CIL (CONTRAT N° 153688)	5 578	15 816,810
CIL (CONTRAT N° 153689)	3 179	18 161,682
CIL (CONTRAT N°153135)	0	733,81
TOTAL	3 820 444	1 687 380

NOTE PC – PASSIFS COURANTS :

Le solde des passifs courants, au 30 juin 2014, s'élève à 24 633 987 DT contre 27 041 661 DT, au 31 décembre 2013, soit une diminution de 2 407 676 DT entre les deux périodes. Le détail de cette rubrique se présente comme suit :

En Dinars

DESIGNATION	NOTE	SOLDE 30.06.2014	SOLDE 30.06.2013	SOLDE 31.12.2013
FOURNISSEURS & COMPTES RATTACHES	11	7 811 900	6 035 153	9 236 281
AUTRES PASSIFS COURANTS	12	2 508 248	1 455 241	2 446 761
AUTRES PASSIFS FINANCIERS	13	12 205 052	12 270 085	13 269 786
CONCOURS BANCAIRES	14	2 108 786	2 397 550	2 088 833
TOTAL		24 633 987	22 158 029	27 041 661

NOTE 11 – FOURNISSEURS & COMPTES RATTACHES

Les fournisseurs et comptes rattachés totalisent un montant de 7 811 900 DT au 30 juin 2014, contre 9 236 281 DT au 31 décembre 2013. Les soldes comparés des comptes figurant dans cette rubrique, se présentent comme suit :

En Dinars

DESIGNATION	SOLDE 30.06.2014	SOLDE 30.06.2013	SOLDE 31.12.2013
FOURNISSEURS D'EXPLOITATION	6 522 296	4 964 589	8 011 781
FOURNISSEURS D'EXPLOIT° EFFETS A P.	593 720	376 561	561 646
FOURNISSEURS D'IMMOBILISATIONS	654 839	653 069	653 068
F. D'IMMOB. EFFETS A PAYER	-	20 000	8 545
FOURNISSEURS, FACTURES NON PARV.	41 045	20 934	1 241
TOTAL	7 811 900	6 035 153	9 236 281

NOTE 12 - AUTRES PASSIFS COURANTS

Les autres passifs courants totalisent un montant de 2 508 248 DT au 30 juin 2014, contre 2 446 761 DT, au 31 décembre 2013. Les soldes comparés des comptes figurant dans cette rubrique, se présentent comme suit :

DESIGNATION	NOTE	En Dinars		
		SOLDE 30.06.2014	SOLDE 30.06.2013	SOLDE 31.12.2013
PERSONNEL ET COMPTES RATTACHES	12-1	322 009	243 382	232 172
ETAT, IMPOTS & TAXES	12-2	128 140	154 139	171 508
ASSOCIES, COMPTES COURANTS		21 657	21 657	21 657
CREDITEURS DIVERS	12-3	1 498 892	649 324	1 606 525
COMPTE D'ATTENTE		1 300	1 300	1 300
PROVISIONS/DIFFERENCE DE CHANGE		358 382	256 476	226 238
PRODUITS CONSTATES D'AVANCE		18 161	119	44 925
CLIENTS, AVANCES & ACOMPTES/CDE		159 707	128 844	142 436
TOTAL		2 508 248	1 455 241	2 446 761

12-1 Personnel et comptes rattachés :

Ce poste se détaille comme suit :

DESIGNATION	En Dinars
	MONTANT
REMUNERATIONS DUES	2 159
OPPOSITION SUR SALAIRE	1 796
PROVISIONS POUR CONGES A PAYER	183 401
PRIME	134 653
TOTAL	322 009

12-2 Etat, Impôts et Taxes :

Ce poste se détaille comme suit :

DESIGNATION	En Dinars
	MONTANT
ETAT, RECEVEUR DES FINANCES	119 320
ETAT, RECEVEUR DES REGIES MUNICIPALES	8 820
TOTAL	128 140

12-3 Crédoeurs Divers :

Ce poste se détaille comme suit :

DESIGNATION	En Dinars
	MONTANT
SOCIETES DU GROUPE	605 900
CHARGES A PAYES	288 470
CNSS ET AUTRES ORGANISMES SOCIAUX	166 784
AUTRES, CREDITEURS DIVERS	437 738
TOTAL	1 498 892

NOTE 13 - AUTRES PASSIFS FINANCIERS

Les autres passifs financiers totalisent un montant de 12 205 053 DT au 30 juin 2014, contre 13 269 786 DT, au 31 décembre 2013 soit une variation de 1 064 734 DT entre les deux périodes.

Les soldes comparés des comptes figurant dans cette rubrique, se présentent comme suit :

En Dinars

DESIGNATION	NOTE	SOLDE	SOLDE	SOLDE
		30.06.2014	30.06.2013	31.12.2013
EMPRUNTS A MOINS D'UN AN	10	1 687 380	5 457 092	2 726 991
BILLETS DE TRESORERIE	13-1	2 700 000	1 400 000	3 358 887
AUTRES CONCOURS BANCAIRES	13-2	7 589 495	4 991 595	7 149 783
AUTRES	13-3	208 884	334 825	-
INTERETS COURUS / EMPRUNTS	13-4	19 294	86 573	34 125
TOTAL		12 205 053	12 270 085	13 269 786

13-1 Billets de trésorerie :

Ce poste se détaille comme suit :

En Dinars

DESIGNATION	MONTANT
BILLETS DE TRESORERIE HIFADH	200 000
BILLETS DE TRÉSORERIE FIDELITY SICAV	2 500 000
TOTAL	2 700 000

13-2 Autres concours bancaires :

Ce poste se détaille comme suit :

En Dinars

DESIGNATION	MONTANT
FINANCEMENT DROIT DE DOUANE BIAT	651 606
FINANCEMENT DROIT DE DOUANE AB	1 047 591
FINANCEMENT DROIT DE DOUANE BS	349 136
FINANCEMENT DROIT DE DOUANE TQB	179 979
FINANCEMENT DROIT DE DOUANE BTK	162 378
CREDIT MOUREBHA ZITOUNA	3 304 429
FINANCEMENT DEVICES	1 894 376
TOTAL	7 589 495

13-3 Autres :

Ce poste se détaille comme suit :

En Dinars

DESIGNATION	MONTANT
EMPRUNTS MERIDIANA	6 548
EMPRUNTS KOKET	200 000
EMPRUNTS JAMEL AREM	2 336
TOTAL	208 884

13-4 Intérêts courus :

Au 30 juin 2014, le détail des intérêts courus se présente comme suit :

DESIGNATION	En Dinars	
	MONTANT	
INTERETS COURUS AB 400 MD /2013		570
INTERETS COURUS AB 360 000		264
INTERETS COURUS AB 400 000		303
INTERETS COURUS AB 633 333		533
INTERETS COURUS AB 566 666		618
INTERETS COURUS BZ		1 021
INTERETS COURUS AB 300 000		674
INTERETS COURUS BIAT 2 664 000		15 309
TOTAL		19 292

NOTE 14 - CONCOURS BANCAIRES

Les concours bancaires totalisent un montant de 2 108 786 DT au 30 juin 2014, contre 2 088 833 DT, au 31 décembre 2013. Les soldes comparés des comptes figurant dans cette rubrique, se présentent comme suit :

DESIGNATION	En Dinars		
	SOLDE 30.06.2014	SOLDE 30.06.2013	SOLDE 31.12.2013
BANQUE DE L'HABITAT	-	20 828	-
BANQUE INTERNATIONALE ARABE DE TUNISIE	279 103	277 858	449 187
ATTIJARI BANK	298 992	316 687	202 209
ATTIJARI BANK FONDS SOCIAL	-	-	-
STUSID BANK	-	-	-
TUNISO-QATARIE BANK	142 843	220 898	105 671
AMEN BANK	310 823	748 988	500 186
SOCIETE TUNISIENNE DE BANQUE	180 511	139 461	182 044
BANQUE TUNISO-KOWEITIEENNE	495 368	379 146	351 553
BNA	390 801	-	-
STB	10 240	-	-
UIB	104	-	-
BANQUE TUNISO-LIBYENNE	-	29	29
BANQUE DE TUNISIE	180 511	293 655	297 954
TOTAL	2 108 786	2 397 550	2 088 833

NOTES RELATIVES A L'ETAT DE RESULTAT

L'état de résultat comparé et simplifié, se présente comme suit :

		En Dinars		
DESIGNATION	NOTE	SOLDE 30.06.2014	SOLDE 30.06.2013	SOLDE 31.12.2013
+REVENUS	R1	21 500 491	18 504 158	39 385 787
- COUT DES VENTES	R3	-16 789 836	-14 162 272	-30 493 727
MARGE BRUTE		4 710 655	4 341 886	8 892 060
- CHARGES D'EXPLOITATION	R3	-3 174 885	-2 805 291	-4 909 070
+PRODUITS D'EXPLOITATION	R2	91 019	136 529	234 997
RESULTAT D'EXPLOITATION		1 626 789	1 673 124	4 217 987
- CHARGES HORS EXPLOITATION	R3	-2 890 411	-1 513 053	-3 543 287
+PRODUITS HORS EXPLOITATION	R4+R5	3 518 122	66 141	142 769
RESULTAT AVANT IMPOT		2 254 500	226 212	817 469
- IMPOT SUR LES BENEFICES	R6	-1 121 507	-151 370	-381 280
RESULTAT NET DE L'EXERCICE		1 132 993	74 842	436 189

NOTE R1 – REVENUS

Les revenus réalisés concernent, exclusivement, les ventes en hors taxes desquelles ont été déduites les ristournes sur ventes.

		En Dinars		
DESIGNATION		30/06/2014	30/06/2013	31/12/2013
CHIFFRE D'AFFAIRES		22 014 434	18 950 718	40 409 428
RISTOURNES		-513 943	-446 560	- 1 023 641
TOTAL		21 500 491	18 504 158	39 385 787

NOTE R2 – AUTRES PRODUITS D'EXPLOITATION

Les autres produits d'exploitation totalisant 91 019 DT.

		En Dinars		
DESIGNATION		30/06/2014	30/06/2013	31/12/2013
LOYER D'IMMEUBLE		68 584	114 917	213 385
SUBVENTION D'EXPLOITATION		22 435	21 612	21 612
TOTAL		91 019	136 529	234 997

Ces produits totalisant un montant de 91 019 DT, proviennent principalement :

- Des revenus générés par la location d'une partie du local de la « STEQ » situé au 8, rue 8601 la Charguia I (pour un montant de 68 584 DT)
- La souscription au programme de l'avance sur la taxe de formation professionnelle prévue par les articles de 27 à 29 de la loi n° 2007-69 du 27 décembre 2007, relative à l'initiative économique (pour un montant de 22 435 DT).

NOTE R3 – CHARGES DE L'EXERCICE

Les charges enregistrées au cours du 1^{er} semestre 2014 (hors impôt sur les bénéfices), totalisent un montant de 22 855 131 DT contre un montant de 18 480 615 DT au 30 juin 2013.

Le tableau comparatif des charges, se présente comme suit :

En Dinars

DESIGNATION	SOLDE 30.06.2014	SOLDE 30.06.2013	SOLDE 31.12.2013
ACHATS CONSOMMES	16 998 462	14 358 014	31 623 455
SERVICES EXTERIEURS	124 158	134 508	249 053
AUTRES SERVICES EXTERIEURS	686 136	557 958	1 213 253
CHARGES DIVERSES ORDINAIRES	14 771	31 996	17 609
CHARGES DU PERSONNEL	1 452 001	1 280 066	2 564 331
CHARGES FINANCIERES	1 344 658	1 458 931	2 399 673
IMPOTS, TAXES & VERSEMENTS ASSIMILES	113 185	100 850	190 086
DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS	308 900	353 655	693 893
DOTATIONS AUX PROVISIONS	2 338 173	652 270	2 454 110
REPRISE SUR AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS	- 225 262	- 362 993	- 1 416 868
TRANSFERT DE CHARGES	-95 506	-86 908	-197 532
GAINS DE CHANGE	-204 545	2 268	-48 916
TOTAL DES CHARGES	22 855 131	18 480 615	39 742 147

NOTE R4 – PRODUITS FINANCIERS

Les produits financiers, enregistrés au cours du 1^{er} semestre 2014 pour un montant de 106 409 DT, proviennent essentiellement des placements à court terme au sein des sociétés JNAYNET EL MANAR (2 341 DT), JNAYNA (17 406 DT), MY CAR (3 962 DT), FLOWER (15 868 DT), STHS (24 123 DT) et MERIDIANA (41 049 DT).

NOTE R5 – AUTRES GAINS ORDINAIRES

Les autres gains ordinaires proviennent, essentiellement, de la plus-value suite à la vente du local situé au 5 rue 8603 Zone Industriel Charguia (3 384 261DT).

NOTE R6 – IMPOT SUR LES BENEFICES

La détermination de l'impôt sur les bénéfices est détaillée au niveau du tableau de calcul du résultat fiscal (tableau annexé aux états financiers).

NOTES RELATIVES A L'ETAT DE FLUX DE TRESORERIE

Au 30 juin 2014, la trésorerie nette dégagée par la société « STEQ » a atteint -1 738 479 DT contre + 676 453 DT au 31 décembre 2013 ; soit une variation négative de 2 414 932 DT ainsi ventilée :

		En Dinars
DESIGNATION	NOTE	30/06/2014
FLUX DE TRESORERIE PROVENANT DE L'EXPLOITATION	F.EX	2 970 438
FLUX DE TRESORERIE AFFECTES AUX ACTIVITES D'INVESTISSEMENT	F.IN	2 094 166
FLUX DE TRESORERIE AFFECTES DES ACTIVITES DE FINANCEMENT	F.FI	-7 479 536
TOTAL		-2 414 933

F.EX- FLUX DE TRESORERIE PROVENANT DE L'EXPLOITATION

Ces flux dégagant un solde 2 970 438 DT au 30 juin 2014, se détaillent comme suit :

		En Dinars
DESIGNATION	NOTE	30/06/2014
ENCAISSEMENTS REÇUS DES CLIENTS	F.EX.1	24 697 650
SOMMES VERSEES AUX FOURNISSEURS	F.EX.2	-12 899 402
SOMMES VERSEES AU PERSONNEL & ORGANISMES SOCIAUX	F.EX.3	-1 250 085
PAIEMENTS A L'ETAT	F.EX.4	-5 741 911
INTERETS DE GESTION PAYES	F.EX.5	-1 094 173
AUTRES ENCAISSEMENTS	F.EX.6	118 463
AUTRES DECAISSEMENTS	F.EX.7	-860 104
TOTAL		2 970 438

F.EX.1 – ENCAISSEMENTS REÇUS DES CLIENTS

Ce poste totalisant 24 697 650 DT, au 30 juin 2014, se détaille comme suit :

	En Dinars
DESIGNATION	30/06/2014
ENCAISSEMENT CLIENTS (ESPECE)	2 049 470
ENCAISSEMENT CLIENTS (CHEQUES + EFFETS)	22 645 180
TOTAL	24 697 650

F.EX.2 – SOMMES VERSEES AUX FOURNISSEURS

Ce poste totalisant -12 899 402 DT, au 30 juin 2014, se détaille comme suit :

	En Dinars
DESIGNATION	30/06/2014
ACHATS NON STOCKES	-10 702
SERVICES EXTERIEURS	-10 939
AUTRES SERVICES EXTERIEURS	-128 773
FOURNISSEURS D'EXPLOITATION	-12 748 988
TOTAL	-12 899 402

F.EX.3 – SOMMES VERSEES AU PERSONNEL & AUX ORGANISMES SOCIAUX

Ce poste totalisant - 1 250 085 DT, au 30 juin 2014, se détaille comme suit :

	En Dinars
DESIGNATION	30/06/2014
DECAISSEMENT SUITE A L'OCTROI DE PRETS AU PERSONNEL	-85 220
ASSURANCES GROUPE	-64 357
REMUNERATIONS DUES	-804 201
CHARGES SOCIALES	-296 307
TOTAL	-1 250 085

F.EX.4 – PAIEMENTS À L'ETAT

Ce poste totalisant -5 741 911 DT, au 30 juin 2014, se détaille comme suit :

	En Dinars
DESIGNATION	30/06/2014
RETENUES A LA SOURCE, TFP, FOPROLOS, DROIT DE TIMBRE ET TCL	-633 505
DROITS DE DOUANE	-5 082 367
AUTRES IMPOTS & TAXES	-26 039
TOTAL	-5 741 911

F.EX.5 – INTERETS DE GESTION PAYES

Ce poste totalisant -1 094 173 DT, au 30 juin 2014, se détaille comme suit :

	En Dinars
DESIGNATION	30/06/2014
INTERETS SUR EMPRUNTS	-232632
INTERETS SUR BILLETS DE TRESORS	-72 935
INTERETS SUR COMPTE COURANT DEBITEUR	-283141
INTERETS SUR AUTRES OPERATIONS BANCAIRES	- 505 465
TOTAL	-1 094 173

F.EX.6 – AUTRES ENCAISSEMENTS

Ce poste regroupe principalement les encaissements à titre de remboursement sur les polices d'assurances et les encaissements provenant des loyers.

F.EX.7 – AUTRES DECAISSEMENTS

Ce poste correspond, essentiellement, aux sommes versées à la société TUBTEC.

NOTE FI : FLUX DE TRESORERIE LIES AUX ACTIVITES D'INVESTISSEMENT

Ces flux dégagant un solde 2 094 166 DT au 30 juin 2014, se détaillent comme suit :

		En Dinars
DESIGNATION	NOTE	30/06/2014
DECAISSEMENTS AFFECTES A L'ACQUISITION DES IMMOBILISATIONS CORPORELLES ET INCORPORELLES	F.I.1	- 146 731
ENCAISSEMENTS PROVENANT DE LA CESSION DES IMMOBILISATIONS CORPORELLES ET INCORPORELLES	F.I.2	4 401 821
AUTRES DECAISSEMENTS	F.I.4	-2 160 925
TOTAL		-2 094 166

NOTE FI.1- DECAISSEMENTS LIES A L'ACQUISITION D'IMMOBILISATIONS CORPORELLES & INCORPORELLES

Les décaissements pour l'acquisition d'immobilisations totalisent un montant de 146 731 DT. Les principaux comptes concernés par ces flux sont les suivants : « Immobilisations en cours » et « Matériel de transport ».

NOTE FI.2- ENCAISSEMENTS PROVENANT DE LA CESSION D'IMMOBILISATIONS CORPORELLES & INCORPORELLES

Les encaissements suite aux cessions d'immobilisations (cession du locale situé au 5 rue 8603 Zone Industriel Charguia, et d'un appartement situé à El Mourouj 2), totalisent un montant de 4 401 821 DT, au 30 juin 2014.

NOTE FI.4 – AUTRES DECAISSEMENTS

Ce poste correspondant aux sommes versées aux sociétés du groupe, se détaille comme suit :

	En Dinars
DESIGNATION	30/06/2014
STHS	-628 925
BAYA COMPANY	-497 000
MERIDIANA	-1 035 000
TOTAL	-2 160 925

NOTE FF : FLUX DE TRESORERIE LIES AUX ACTIVITES DE FINANCEMENT

Ces flux dégagant un solde -7 479 537 DT au 30 juin 2014, se détaillent comme suit :

		En Dinars
DESIGNATION	NOTE	30/06/2014
ENCAISSEMENTS PROVENANT DES EMPRUNTS	FF1	6 274 884
REMBOURSEMENTS D'EMPRUNTS	FF2	-13 754 420
TOTAL		-7 479 537

NOTE FF.1– ENCAISSEMENTS PROVENANT DES EMPRUNTS

Les encaissements se détaillent comme suit :

- Les crédits à court terme contractés dans le cadre des lignes de financement des droits de douane (4 876 884 DT) ;
- Les billets de trésorerie émis (600 000 DT) ;
- Crédit auprès des établissements bancaires (798 000 DT).

NOTE FF.2– REMBOURSEMENT D'EMPRUNTS

Les emprunts remboursés, au cours du 1^{er} semestre 2014, concernent :

- les crédits à court-terme contractés dans le cadre des lignes de financement des droits de douane sur importations (5 052 010 DT) ;
- les billets de trésorerie échus et réglés (950 000 DT) ;
- le règlement des échéances des crédits auprès des établissements bancaires (5 071 939 DT) ;
- les crédits à court-terme contractés dans le cadre des lignes de financement devises et MOUREBHA (2 680 471 DT).

NOTES SUR LES ENGAGEMENTS HORS BILAN

I- ENGAGEMENTS DONNES

Les engagements donnés, se ventilent ainsi :

I.1- Nantissements et Hypothèques

Engagement envers la BIAT :

* En couverture des crédits de gestion :

- Nantissement sur fonds de commerce (Local Charguia) à hauteur de 480 000 DT.

* En couverture du crédit à moyen-terme (4,5 MDT) :

- Hypothèque de 1^{er} rang sur la totalité de la propriété constituée par la parcelle n° 42 située à la Z.I Charguia I, objet du titre foncier n° 53472 dénommé « ARD ELKHARROUBA » ;

* En couverture du crédit à moyen-terme (2,664 MDT) :

- Nantissement de cinquante milles (50 000) parts sociales « JNAYNET EL MANAR».

* En couverture des crédits de gestion et des crédits à moyen-terme de la société « EXPERT AUTO »:

- Caution solidaire pour la couverture des engagements de la société « EXPERT AUTO » dans le cadre des lignes de crédits à moyen-terme contractés par cette dernière pour un montant de 200 000 DT.

- Caution solidaire pour la couverture des engagements de la société « EXPERT AUTO » dans le cadre des lignes de crédits de gestion contractés par cette dernière pour un montant de 2 075 000 DT.

Engagements envers L'AMEN BANK :

* En couverture des crédits de gestion :

- Nantissement sur fonds de commerce (Local Charguia) et matériel à hauteur de 5 000 000 DT.

* En couverture du crédit à moyen-terme (1,9 MDT) :

- Hypothèque de 1^{er} rang sur la totalité de la propriété « TEMIMI » (Parcelle n° 693 et n° 694 située à la Z.I. Charguia I, rue 8601, n° 8).

* En couverture des crédits de gestion de la société « SHAMSY »:

- Caution solidaire pour la couverture des engagements de la société « SHAMSY » dans le cadre des lignes de crédits de gestion contractés par cette dernière pour un montant de 2 800 000 DT. En 2013, la société « STEQ » a obtenu une main levée auprès de « AMEN BANK ».

* En couverture des crédits à moyen-terme de 300 000 DT, 360 000 DT et 400 000 DT

-Hypothèque de 1^{er} rang sur la totalité de la propriété dénommée « MAHALTEMIMI » située à la Z.I. Charguia I, rue 8601, n° 8 d'une superficie de 14295 m², objet du titre foncier n° 160929 Tunis.

-Hypothèque de la totalité des parts indivises revenant à la société « STEQ » dans la propriété constituée par la parcelle n° 694 située à la Z.I. Charguia I, rue 8601, n° 8 d'une superficie de 1228 m², à distraire du titre foncier N° 57562

Engagements envers « STB BANK » :

* En couverture des crédits de gestion :

- Nantissement sur fonds de commerce (Local Charguia) à hauteur de 1 600 000 DT.

Engagements envers la « BTK » :

* En couverture de crédits de gestion :

- Nantissement sur fonds de commerce (situé au 5 rue 8603 ZI Charguia) et matériel à hauteur de 2 500 000 DT.

Engagements envers « BANK ZITOUNA » :

* En couverture des crédits MOURABHA :

- Nantissement sur fonds de commerce (situé au 5 rue 8603 ZI Charguia) et matériel à hauteur de 3 000 000 DT.

Engagements envers « BNA » :

* En couverture des crédits de gestion :

- Nantissement sur fonds de commerce (situé au 8 rue 8601 ZI Charguia) et matériel à hauteur de 1 550 000 DT.

* En couverture de l'aval d'un billet de trésorerie :

- Nantissement sur fonds de commerce (situé au 8 rue 8601 ZI Charguia) et matériel à hauteur de 2 500 000 DT.

I.2- EFFETS ESCOMPTES NON ECHUS :

Au 30 juin 2014, les effets escomptés non échus s'élèvent à 8 092 887 DT.

I.3- CESSION DE CREANCES PROFESSIONNELLES NON ECHUES :

Au 30 juin 2014, les créances professionnelles non échues cédées, s'élèvent à 2 213 209 DT.

II- ENGAGEMENTS RECUS

Les engagements reçus se ventilent ainsi :

II.1- Cautions

- Caution au profit de la société « TOTAL TUNISIE » pour un montant de 10 000 DT relative à l'exécution du contrat d'adhésion au système GP ACTYS (Caution établie le 10/01/2005) ;
- Caution au profit de la société « TOTAL TUNISIE » pour un montant de 2 000 DT relative à l'exécution du contrat d'adhésion au système GP ACTYS (Caution établie le 11/04/2005) ;
- Caution au profit de la société « TOTAL TUNISIE » pour un montant de 13 000 DT relative à l'exécution du contrat d'adhésion au système GP ACTYS (Caution établie le 02/02/2009).
- Caution donnée par Mr JAMEL AREM à hauteur de 1 060 000 DT et ce, en couverture des crédits à moyen terme contractés auprès de « AMEN BANK ».
- La caution solidaire de Mr JAMEL AREM et ce, en couverture des crédits de gestion contractés auprès de la BNA pour un montant de 1 550 000 DT et l'aval des billets de trésorerie pour un montant de 2 500 000 DT.

II.2- Nantissements

*** Nantissement donné par Mr JAMEL AREM :**

- Nantissement de 100 000 actions « STEQ » accordé par Mr JAMEL AREM pour le compte de la « STEQ » et ce, en contrepartie du nantissement, au profit de « AMEN BANK », en garantie d'un CMT pour un montant de 2 000 000 DT ;
- Nantissement de 80 000 actions « STEQ » accordé par Mr JAMEL AREM pour le compte de la « STEQ » et ce, en contrepartie du nantissement, au profit de la « BIAT », en garantie d'un CMT pour un montant de 1 000 000 DT.

*** Nantissement donné par la société « CONSULT INTERNATIONAL » :**

- Nantissement de 44 000 actions « STEQ », accordé par la société « CONSULT INTERNATIONAL » pour le compte de la « STEQ » et ce, en contrepartie du nantissement, au profit de la « BIAT », en garantie d'un CMT pour un montant de 1 800 000 DT. En 2014, la société « STEQ » a obtenu une main levée auprès de la BIAT ;
- Nantissement de 8 000 actions « STEQ », accordé par la société « CONSULT INTERNATIONAL » pour le compte de la « STEQ » et ce, en contrepartie du nantissement, au profit de la « BIAT », en garantie d'un CMT pour un montant de 1 000 000 DT.

*** Nantissement donné par la société « EXPRESS ASCENSEUR » :**

- Nantissement de 56 000 actions « STEQ », accordé par la société « EXPRESS ASCENSEUR » pour le compte de la « STEQ » et ce, en contrepartie du nantissement, au profit de la « BIAT », en garantie d'un CMT pour un montant de 1 800 000 DT. En 2014, la société « STEQ » a obtenu une main levée auprès de la BIAT ;

II.3- Hypothèques

* En couverture des crédits à moyen terme contractés auprès de « AMEN BANK » :

-Hypothèque donnée par la société « FLOWER » de la totalité des parts indivises revenant à la société « FLOWER » dans la propriété constituée par la parcelle n° 694 située à la Zone Industrielle Charguia, Rue 8601 n° 8, d'une superficie de 1228 m² à distraire du titre foncier n° 57562 en couverture du crédit à moyen terme de 400 000 DT.

* En couverture des crédits contractés auprès de la « BNA » :

-Hypothèque de rang utile sur la totalité de la propriété revenant à Mr JAMEL AREM et à Madame LAMIA AREM, objet du titre foncier n° 14 2243 TUNIS.

RELATIF AUX ETATS FINANCIERS INTERMEDIAIRES
ARRETES AU 30 JUIN 2014

MESDAMES, MESSIEURS LES ACTIONNAIRES,

Dans le cadre de notre mission de commissariat aux comptes et en application des dispositions de l'article 21 bis de la loi n° 94-117 du 14 novembre 1994 portant réorganisation du marché financier tel qu'ajouté par l'article 18 de la loi n° 2005-96 du 18 octobre 2005 relative au renforcement de la sécurité des relations financières, nous avons procédé à un examen limité des états financiers semestriels de la Société Tunisienne d'Équipement « STEQ » couvrant la période du 1^{er} Janvier au 30 Juin 2014, et qui font apparaître un total net de bilan de 44 281 144 DT et un résultat bénéficiaire de 1 132 993 DT.

La direction est responsable de l'établissement et de la présentation sincère de ces états financiers intermédiaires conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie. Notre responsabilité consiste à émettre un rapport sur ces états financiers intermédiaires sur la base de notre examen limité.

Nous avons effectué notre examen limité selon les normes de la profession applicables en Tunisie et relatives aux missions d'examen limité. Un examen limité d'informations financières intermédiaires consiste à des demandes d'informations, principalement auprès des personnes responsables des questions financières et comptables et dans la mise en œuvre de procédures analytiques et d'autres procédures d'examen limité. L'étendue d'un examen limité est considérablement moindre que celle d'un audit effectué conformément aux normes internationales d'audit et par conséquent, il ne nous permet pas d'obtenir une assurance que nous nous rendions compte d'éléments significatifs qui pourraient être relevés par un audit. En conséquence, nous n'exprimons pas une opinion d'audit.

Les états financiers intermédiaires arrêtés au 30 juin 2014, annexés au présent rapport, appellent de notre part la réserve suivante :

- 1) La rubrique « Immobilisations Corporelles » comprend des locaux d'exploitation, sis au 8 rue 8601 ZI CHARGUIA 1, qui ont été intégralement construits par la Société Tunisienne d'Équipement « STEQ », pour une valeur nette de 6 549 252 DT. Ces locaux ont été édifiés sur un terrain en copropriété dans l'indivision. En l'absence d'un titre foncier précisant les parts du terrain et des constructions revenant à chaque copropriétaire, nous ne pouvons pas nous prononcer sur les droits de propriété et les conditions d'exploitation relatifs à ces immobilisations.

Sous réserve de l'impact du point (01) ci-haut mentionné et sur la base de notre examen limité, nous n'avons pas eu connaissance ou relevé de faits qui nous laissent à penser que les états financiers intermédiaires, ci-joints, ne donnent pas une image fidèle de la situation financière de la Société Tunisienne d'Équipement « STEQ » au 30 juin 2014 ainsi que du résultat de ses opérations et des mouvements de trésorerie pour la période close à cette date, conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

Tunis, le 6 octobre 2014

Les commissaires aux comptes

**Cabinet Neji FETHI
Neji FETHI**

**United Experts in Management & Auditing
Hichem KACEM**